

Introduction générale

Le mandat qui débute est l'occasion d'affirmer nos priorités. L'emploi, la jeunesse et l'écologie : des priorités fortes qui vont irriguer l'ensemble de nos politiques publiques.

L'emploi est et demeure une priorité absolue. Notre région se signale par un taux de chômage plus faible que la moyenne nationale. Ce résultat peut apparaître satisfaisant, mais il est, en réalité, relatif au regard du plein emploi que l'on observe chez certains de nos voisins européens, et qui doit faire figure d'objectif et de référence. La « bataille pour l'emploi » va donc se poursuivre et portera, notamment, sur l'enjeu des milliers emplois non pourvus qui affaiblissent la relance de notre économie et constituent, sur le plan social, un terrible gâchis quand tant de nos jeunes sont au chômage. Notre action résolue, et démultipliée au cours de la crise, pour renforcer nos outils de formation et pour les conformer aux besoins réels de l'économie va se poursuivre. Elle s'accompagnera de mesures fortes pour soutenir nos entreprises dans leurs recrutements et, de façon plus fondamentale, pour réhabiliter la valeur « travail » qui se trouve, aujourd'hui, fragilisée dans notre pays.

La jeunesse est l'autre priorité – parfaitement complémentaire de la 1^{ère} – de la mandature qui débute. La rentrée a été l'occasion d'engager une mesure emblématique du précédent mandat : la remise à chaque élève de 2^{nde} et de 1^{ère} année de CAP d'un ordinateur portable. C'est un acte de confiance en notre jeunesse, qui traduit notre volonté de donner à chaque lycéen l'opportunité de faire la preuve de son talent et de ses mérites. L'avenir de notre jeunesse sera la boussole de toutes nos politiques publiques. Nous ferons de la réussite, de l'épanouissement et de l'autonomie de nos jeunes les piliers de notre action.

L'écologie constitue, dans la continuité du précédent mandat, l'autre grande priorité régionale. Nous poursuivrons nos efforts pour porter une transition écologique tournée vers la croissance et la création d'emplois. Nous nous battons aux côtés de nos entreprises pour bâtir l'industrie du futur et nous nous positionnerons comme un territoire leader sur le développement de l'hydrogène décarboné dans nos usages quotidiens, à commencer par nos transports.

L'emploi, la jeunesse, l'écologie forment la matrice de ce nouveau mandat. Un mandat qui se veut résolument optimiste et confiant dans les forces de nos territoires.

Partie 1 – Une nouvelle stratégie financière ambitieuse pour dessiner la sortie de crise et projeter la nouvelle mandature

I. Une nouvelle stratégie financière portée par la solidité financière de la région

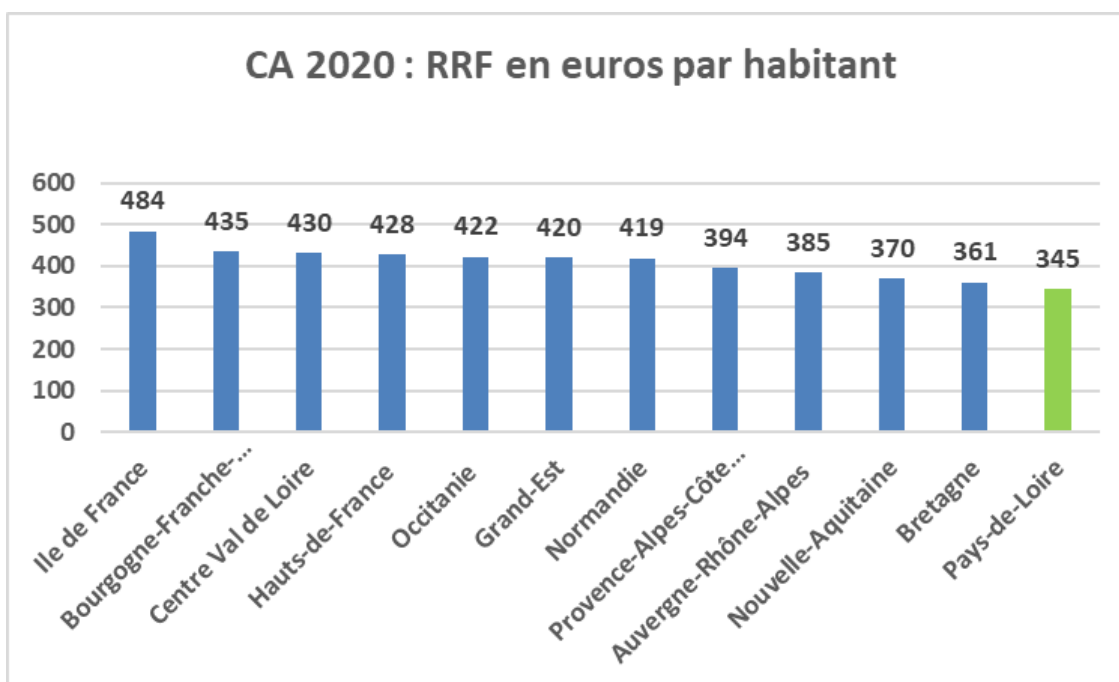
1. Une situation financière assainie et consolidée au cours des cinq dernières années

Depuis 2016, la Région a mis en œuvre une stratégie d'assainissement et de rétablissement des finances régionales. Cette stratégie, essentielle pour retrouver des marges de manœuvre financières, reposait sur 5 piliers fondamentaux :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Un haut niveau d'épargne brute, déterminé par un niveau plancher de 250 M€ ;
- Un niveau d'investissement significatif qui permet de porter haut l'ambition régionale sur les politiques publiques tout en préservant les grands équilibres budgétaires pour les générations futures ;
- Une capacité de désendettement n'excédant pas sept années en fin de mandature ;
- Le non-recours au levier fiscal.

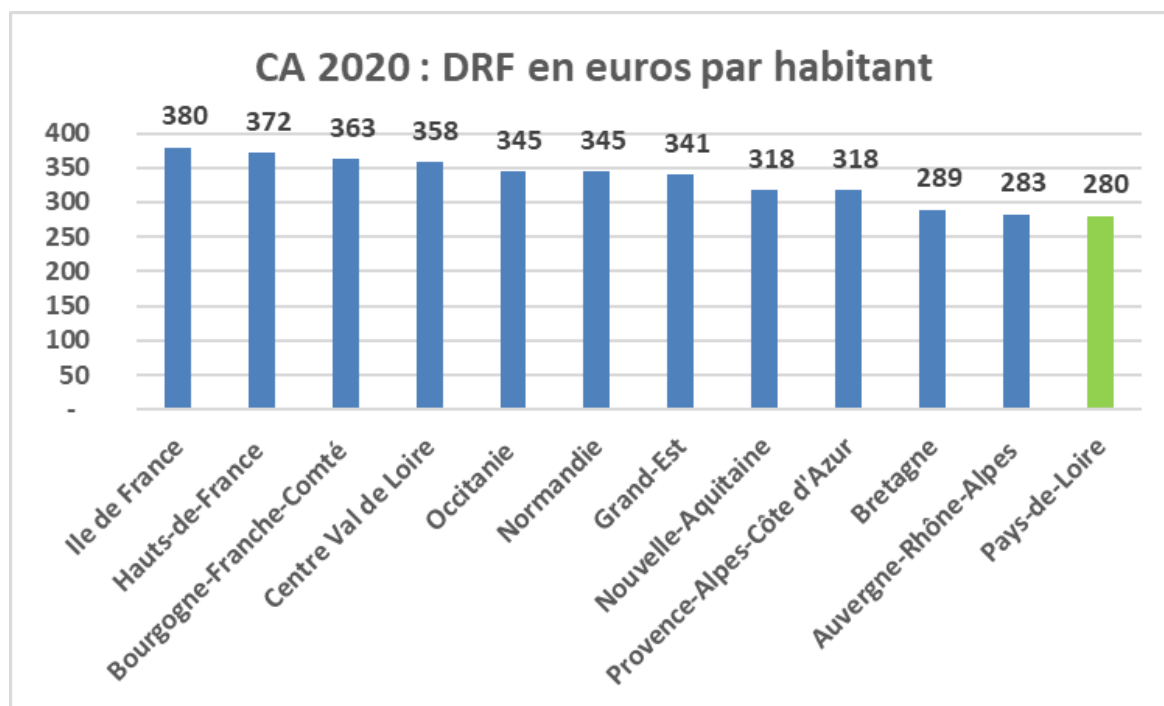
Ces engagements ont permis de maintenir une situation financière saine. En effet, l'épargne brute a atteint un niveau historique en 2019, à 344 M€ (+64 M€). Sur la période 2016-2019, ce ratio s'est établi à un niveau moyen de 298 M€, supérieur au seuil plancher de 250 M€ fixé en début de mandature.

Ce haut niveau d'épargne brute ne procède pas uniquement du dynamisme des recettes de fonctionnement de la Région, mais également de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. En effet, la Région des Pays de la Loire est l'une des régions qui présente le plus faible niveau de recettes réelles de fonctionnement par habitant.



*Compte administratif 2020 : dernier exercice clos

Pour atteindre cet objectif, la Région s'est d'abord employée à maîtriser ses dépenses de fonctionnement. La comparaison des comptes administratifs 2020 entre Régions illustre d'ailleurs cette sobriété de gestion : parmi les régions françaises, la Région présente le plus faible ratio de dépenses par habitant.



**Compte administratif 2020 : dernier exercice clos*

Les efforts de gestion conduits par la Région lui ont ainsi assuré une forte capacité d'autofinancement, permettant d'investir plus de 2,4 milliards d'euros pour le territoire ligérien sur la période 2016-2020. En parallèle, le recours à l'emprunt a diminué significativement de 2016 à 2019.

Ce cercle vertueux a permis à la Région, sur le long terme, de ralentir le rythme d'endettement après un pic de croissance de près de 13% en 2015 (+ 163 M€ de dette). La région est même parvenue à infléchir la tendance, l'encours de dette ayant reculé de plus de 2 M€ en 2019.

C'est en s'appuyant sur cette situation financière solide que la Région a pu faire face aux conséquences financières de la crise sanitaire. En effet, la Région disposait début 2020 de marges de manœuvre réelles qui lui ont permis d'investir de façon contracyclique face à l'ampleur des événements. Le compte administratif 2020 traduit ce volontarisme : alors que le budget primitif 2020 voté avant le début de la crise prévoyait un niveau de dépenses d'investissement de 450 M€ pour les politiques régionales (hors dette et fonds européens), l'effort de relance a conduit à investir massivement, pour atteindre 528 M€.

2. Une gouvernance financière rigoureuse au service de la relance du territoire ligérien

L'ampleur de la crise sanitaire, et ses conséquences économiques et sociales, ont nécessité un effort public à la hauteur des circonstances. Face à cette situation la Région a adopté dès le mois de mars 2020 un plan d'urgence de plus de 143 millions d'euros décliné en cinq volets : économie, santé et solidarité, enseignement et formation, transports, recherche et innovation. A l'occasion de l'adoption du budget supplémentaire de juillet 2020, la collectivité a soutenu un plan de relance ambitieux doté d'une enveloppe de 332 millions d'euros.

Lors de sa session du 16 décembre 2021, ce plan a été intégré dans un accord de relance signé avec le représentant de l'Etat. Dans ce cadre, la Région a mobilisé 165 M€ supplémentaire, portant son effort global à 497 M€.

Mutualisé avec les crédits de relance de l'Etat en Région portés à 540 M€, c'est donc plus d'un milliard d'euros qui ont été mobilisés afin de soutenir les ligériens les plus fragiles et l'ensemble des secteurs économiques.

Le plan de relance s'organise autour de trois grands objectifs, déclinés en 6 priorités et 160 mesures :

- 1. Protéger les Ligériens** en aidant les plus fragiles, en soutenant le pouvoir d'achat des ligériens et en protégeant les salariés et les demandeurs d'emploi ;
- 2. Soutenir l'économie ligérienne** pour résister, rebondir et reconquérir en accompagnant le redémarrage des entreprises, en répondant au besoin en trésorerie et en fonds propres en protégeant particulièrement notre économie de proximité, en accélérant la digitalisation de l'économie ligérienne ou encore en promouvant l'innovation ;
- 3. Accélérer** encore davantage nos efforts dans deux domaines : la santé et la croissance verte.

Les montants investis pour la relance représentent ainsi 132 € par habitant, soit un niveau supérieur à des Régions dont la surface financière et la population sont bien plus importantes, comme Auvergne Rhône-Alpes (127 €) et Ile de France (107 €).

Par ailleurs, sur le plan européen, la déclinaison du Plan de relance européen « Next Generation EU » permettra de mobiliser 175 M€ supplémentaires ces prochaines années, dont 88 M€ sur la période 2022-2023 pour le dispositif REACT EU qui concerne la politique de cohésion, 27 M€ pour le fonds de transition juste (FTJ) et 60M€ de FEADER au titre de la relance également. Ainsi, dès décembre 2020, la Commission Européenne a validé le règlement REACT EU, et durant le premier semestre 2021, la Région a mené une concertation qui a abouti à définir les modalités de traduction de REACT EU concernant le FEDER et le FSE. Ce volet du plan de relance permettra d'accompagner des opérations structurantes, dans des domaines variés. A cet effet, l'appel à projet (dit guichet REACT EU) a été ouvert dès le 1^{er} août 2021 et jusqu'au 1^{er} octobre, en vue d'une notification aux porteurs de projet prévue courant novembre.

Le bilan réalisé à ce jour de l'exécution du plan de relance présente une situation satisfaisante.

Parmi les 497 M€ figurant dans le plan de relance, 374 M€ correspondent à des mesures directement traduites dans le budget de la Région. A fin septembre, près de **323 M€** ont fait l'objet d'une décision d'attribution en commission permanente ou lors d'une session budgétaire, ce qui traduit un taux d'avancement du plan de relance de **86%**.

Il faut également souligner que parmi les 52 M€ de crédits non encore affectés, figure la mesure 24 « accès au numérique des lycées ». Celle-ci, qui porte notamment la fourniture d'ordinateurs aux lycéens, avait été annoncée à hauteur de 68 M€ sur 3 exercices. A ce jour, le dispositif est actuellement affecté à hauteur de 24,4 M€, soit les crédits correspondant au premier exercice de la mesure (2021).

Le déploiement de cette mesure sur les exercices suivants se traduira par le vote d'une nouvelle autorisation de programme sur les exercices futurs, permettant ainsi d'affecter de manière certaine les 43,6 M€ résiduels. Il s'agit donc d'un décalage technique lié au rythme de vote des autorisations de programmes par le Conseil régional. Ainsi, si l'on intègre ces autorisations de programme prochainement votées, le plan de relance serait affecté à hauteur de **366 M€, soit un taux d'avancement de 98%**.

Bilan de la mise en œuvre du Plan de relance au 27 septembre 2020

	Accord de relance*	Montants affectés au 27/09/2021	Montants mandatés au 27/09/2021	Taux d'affectation	Taux de mandatement
1. Protéger	103 960 000 €	69 903 367 €	27 093 948 €	67%	26%
La jeunesse	15 490 000 €	5 388 812 €	3 451 092 €	35%	22%
La santé	4 000 000 €	4 880 000 €	2 891 320 €	122%	72%
La solidarité	73 120 000 €	34 053 218 €	7 558 985 €	47%	10%
L'emploi	11 350 000 €	25 581 337 €	13 192 552 €	225%	116%
2. Soutenir	210 494 750 €	197 650 447 €	75 388 319 €	94%	36%
L'économie	210 494 750 €	197 650 447 €	75 388 319 €	94%	36%
3. Accélérer	60 210 000 €	55 213 485 €	17 258 160 €	92%	29%
La croissance verte	52 930 000 €	45 755 682 €	11 763 361 €	86%	22%
La santé	7 280 000 €	9 457 803 €	5 494 799 €	130%	75%
Total général	374 664 750 €	322 767 300 €	119 740 427 €	86%	32%

**hors mesures de trésorerie*

L'action volontariste de la Région sur les trois grands objectifs peut être illustrée à travers les exemples suivants.

PROTEGER	SOLIDARITE	<p>Afin de lutter contre la grande précarité en renforçant les dispositifs existants, 2 M€ ont été affectés et versés</p> <p>1,1 M€ pour apporter un soutien exceptionnel aux universités de Nantes, Angers et le Mans</p> <p>0,7 M€ pour le doublement du fonds social pour les lycéens</p> <p>1,9 M€ pour l'élargissement du e-pass jeunes aux étudiants et prolongation d'un an de la validité pour abonnés 2019-2020 (1,4 M€ mandatés)</p> <p>Le gel des tarifs pendant un an sur le réseau Aléop aura coûté 1 M€ en moindre recettes</p>		
	EMPLOI	<p>4,6 M€ affectés aux contrats d'objectifs sectoriels signés avec les 11 OPCO, en concertation avec les fédérations professionnelles, le Préfet et le Recteur, pour 1 154 entreprises bénéficiaires et un public cible de 2 020 salariés (30)</p> <p>1,3 M€ pour abonder les comptes personnels de formation des demandeurs d'emplois (32)</p>		
SOUTENIR	ECONOMIE	<p>25,3 M€ versés à l'Etat en 2020 pour le fonds national de solidarité (45)</p> <p>3 M€ pour abonder le dispositif des prêts Rebonds en lien avec la BPI (48)</p> <p>Abondement de 6 M€ supplémentaires pour le dispositif Pays de la Loire redéploiement (50)</p> <p>Création d'une société foncière régionale avec la Banque des Territoires pour offrir des solutions de portage des actifs immobiliers aux entreprises du secteur touristique pour 5 M€ (56)</p> <p>499 K€ pour la relance du secteur floriculture (67)</p> <p>1,8 M€ affectés pour l'adaptation des bâtiments d'élevage (69)</p> <p>1,1 M€ pour renforcer les capacités d'intervention des réseaux dédiés à la création ou la reprise d'entreprises (Réseau Initiative, Réseau Entreprendre, ADIE...) (87)</p> <p>13,5 M€ consacrés à la prolongation au 1^{er} juin 2021 de la date limite d'engagement des contrats de territoires en cours (93)</p> <p>18 M€ pour le GIP Vendée Numérique pour financer la dernière phase de travaux de déploiement du réseau très haut débit (95)</p> <p>1,8 M€ pour l'appel à projets de soutien au développement des tiers lieux en milieu rural (101)</p> <p>En concertation avec les pôles de compétitivité, le Conseil régional a lancé un appel à projets de 1,6 M€ pour encourager les initiatives collaboratives en matière de R&D pour les PME (106)</p> <p>7,1 M€ affectés pour le plan industrie du futur, visant à renforcer la compétitivité des PME et ETI (118)</p>		
		SANTE	<p>2,3 M€ pour l'appel à projets sur les équipements hospitaliers structurants à la suite des insuffisances constatées avec le COVID (125)</p> <p>Dans le cadre du Ségur de la santé, 2 M€ ont été affectés pour la création de nouvelles places pour la formation des infirmiers et des aides-soignants (129)</p> <p>282 K€ consacrés à la gratuité des frais de concours d'entrée à la formation d'aides-soignants en 2020 (130)</p> <p>1 M€ supplémentaire affecté au renforcement des porteurs de projets de la politique de l'eau dans le cadre des contrats territoriaux uniques (140 - CTU Eau)</p>	
			ACCELERER	

	LA	540 K€ pour le projet LIGER Bocage porté par un collectif d'acteurs (Etat, Agence de l'eau, Régions, Départements...) pour préserver le linéaire de bocages sur le territoire (142)
	CROISSANCE	10,9 M€ affectés pour la transition écologique des ports, dont 2 M€ immédiatement disponibles pour le Grand port maritime de Saint-Nazaire pour diversifier son modèle de développement et réduire son impact environnemental (147)
	VERTE	3,5 M€ pour l'appel à projets conjoint Région / ADEME pour accélérer la mise en place des projets de méthaniseurs (149)
		0,8 M€ pour le développement de la pratique du covoiturage et de l'autopartage (157)
		7,6 M€ destinés au renforcement de l'offre de transports cars et trains (159)

A date, ce sont déjà **119,7 M€** qui ont été versés, que ce soit pour nos projets sous maîtrise d'ouvrage ou en faveur de nos partenaires : entreprises, citoyens, associations, etc. La fin de l'exercice 2021 permettra de rehausser nettement ce montant. Le solde sera payé en 2022 et 2023.

Par ailleurs, la Région s'était également engagée à se mettre en ordre de marche pour améliorer ses pratiques internes, assouplir ses règles administratives, gagner en réactivité, avec notamment comme objectif de soulager la trésorerie des entreprises et des partenaires.

Dans ce cadre, le règlement budgétaire et financier de la Région a été modifié en juillet 2020, notamment pour simplifier et accélérer le versement des aides. Le nombre de pièces justificatives de paiement a été allégé, et les possibilités d'obtenir des avances sur subvention ont été étendues :

- Pour les subventions comprises entre 4 000 € et 150 000 €, les avances ont été portées à 50% du montant attribué, contre 20% auparavant ;
- Pour les subventions supérieures à 150 000 €, une avance de 20% a été rendu possible contrairement aux anciennes dispositions qui n'en prévoyaient pas ;
- En fonctionnement, les aides au fonctionnement général inférieures à 150 000 € pouvaient être versées en une seule fois dès la notification de l'aide.

Cette mesure de trésorerie a concerné un montant de dépenses de **15,1 M€**, dont 8 M€ en fonctionnement et 7,1 M€ en investissement, au bénéfice de 421 bénéficiaires.

Par ailleurs, les règles de la commande publique ont également été adaptées, par exemple en proposant systématiquement aux cocontractants de la Région une avance sur marché de 30% du montant, sans exiger de garantie en contrepartie. Les anciennes règles autorisaient une avance de 15% avec garantie à première demande.

Sur un montant total de marchés de travaux notifiés à compter de juillet 2020 de 113,5 M€, ce sont **34,1 M€** d'avances qui ont été incluses dans nos pièces contractuelles. Toutefois, les entreprises ont toute latitude pour refuser cette avance ; les difficultés de trésorerie ayant été moins importantes qu'attendues, ce ne sont que 3,5 M€ qui ont été réellement sollicités par les sociétés.

Enfin, la Région a souhaité être exemplaire en matière de délais de paiement des entreprises : ce délai est passé de 29 jours de moyenne en 2019 à 26 jours en 2020. Ce niveau est maintenu à octobre 2021. La Région maintient également sa pratique d'allotissement systématique pour favoriser l'accès des TPE et PME à la commande publique, et elle favorise le paiement d'acomptes mensuels dans l'exécution, afin d'améliorer la fréquence des règlements.

II. Une stratégie financière ambitieuse pour accompagner la sortie de crise et préparer l'avenir

La stratégie financière régionale qui vous est présentée dans ce rapport a été définie dans un contexte économique et institutionnel incertain. Malgré une reprise économique qui semble rapide et vigoureuse, il serait prématuré d'affirmer que la crise est terminée. En effet, de nombreux aléas pèsent sur les perspectives de croissance et, par là même, sur nos propres prévisions budgétaires (1). A partir de ces éléments de contexte, les hypothèses de construction de la trajectoire financière (2) ainsi que la synthèse de cette trajectoire (3) sont présentées.

1. Un contexte économique marqué par une reprise rapide et vigoureuse malgré la persistance d'un risque récessif

Pour le FMI, l'économie mondiale devrait croître de 6% en 2021 et de 4,4% en 2022. Cette hausse reposerait sur deux facteurs principaux : d'une part la campagne de vaccination qui a permis une reprise de l'activité économique plus rapidement qu'initialement prévu, et d'autre part, une adaptation des activités économiques à un contexte dans lequel la mobilité est réduite. Sur ce dernier point, le FMI met en avant la réactivité des entreprises et des salariés qui ont su rapidement trouver les ressources afin de continuer leurs activités à distance ou en adaptant leur modèle économique aux contraintes nouvelles dans le cadre de la crise sanitaire.

La France a été l'un des Etats européens dont l'économie a été la plus violemment impactée en 2020, avec une récession de - 8,3 % du PIB contre - 6,8 % en moyenne dans la zone Euro. Cette chute plus importante des indicateurs s'explique par les mesures de confinements et de restrictions prises par la France qui ont été plus sévères et plus longues que celles vécues dans les autres Etats membres de la zone Euro.

Cependant, l'économie française est aussi l'une de celles qui ont su s'adapter au mieux aux nouvelles contraintes sanitaires. Ainsi, selon une récente réestimation à la hausse de l'INSEE, le PIB français progresserait de 6,25% en 2021 tandis que celui de la zone euro ne dépasserait pas en moyenne les 4,6% du PIB. Cette croissance économique devrait encore rayonner en 2022 avec une hausse prévisionnelle de 4% du PIB, puis un retour au niveau d'avant crise en 2023, avec une croissance du PIB autour de 2%.

En avril 2021, les exportations françaises ont retrouvé 94% de leur niveau de 2019. A titre d'illustration, les reprises de livraisons d'Airbus laissent présager un retour à un niveau d'activité d'avant crise d'ici la fin d'année 2021.

Si l'économie ligérienne est impactée au même titre que la France, les atouts dont elle dispose lui ont permis de faire face à la crise en minimisant les pertes d'emploi. En Pays de la Loire, le taux de chômage atteint ainsi 7,9 % de la population active contre 8,8 % en France métropolitaine. La Région se classe au 3e rang des taux de chômage les plus faibles en France métropolitaine. Avec une hausse de 1,5 point du taux de chômage entre les deuxième et troisième trimestres contre 1,8 points en France métropolitaine, les Pays de la Loire font partie des régions les moins frappées par la recrudescence du chômage.

Grâce à son activité économique diversifiée, et notamment au développement de nombreuses activités industrielles, les Pays de la Loire ont montré une résilience certaine. C'est le cas de l'agroalimentaire, fortement implanté en Pays de la Loire.

Ces prévisions sont toutefois à prendre avec précaution au regard de l'incertitude qui persiste concernant l'évolution des risques sanitaires, et de la tension sur les prix des intrants qui pourrait être à l'origine d'une inflation sur certains produits.

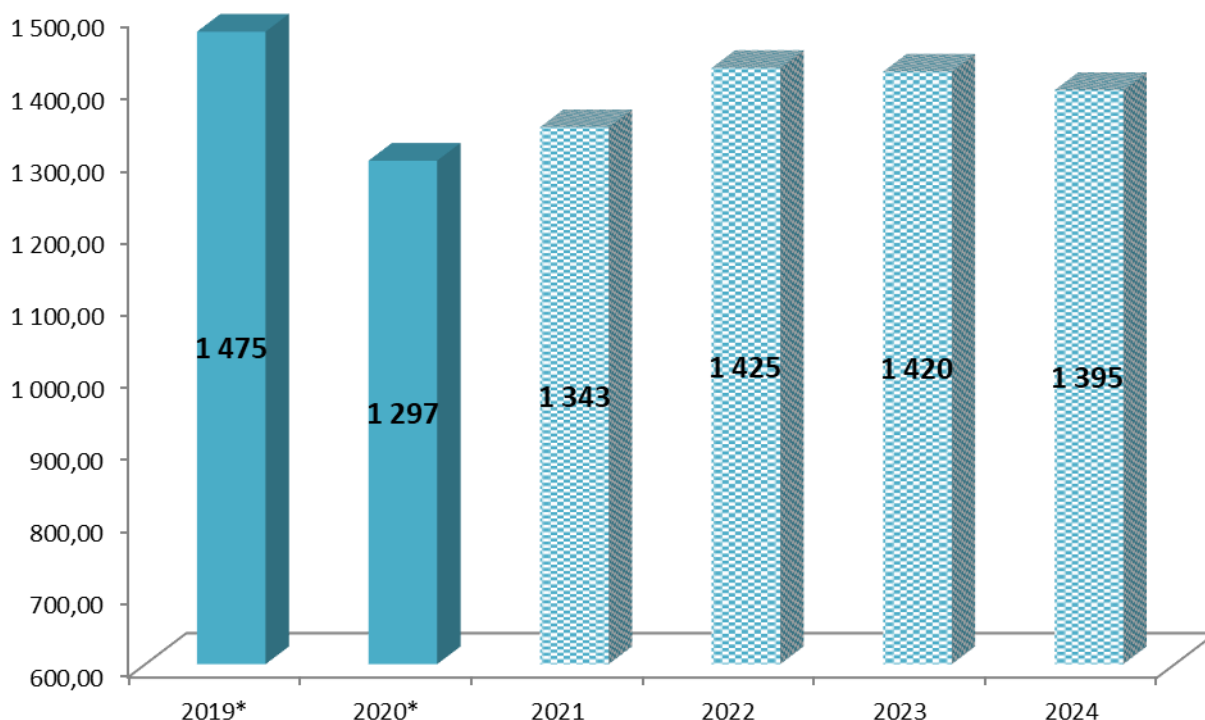
2. Les hypothèses de construction de la trajectoire financière

A. Les hypothèses d'évolution des recettes

a) Les recettes de la section de fonctionnement

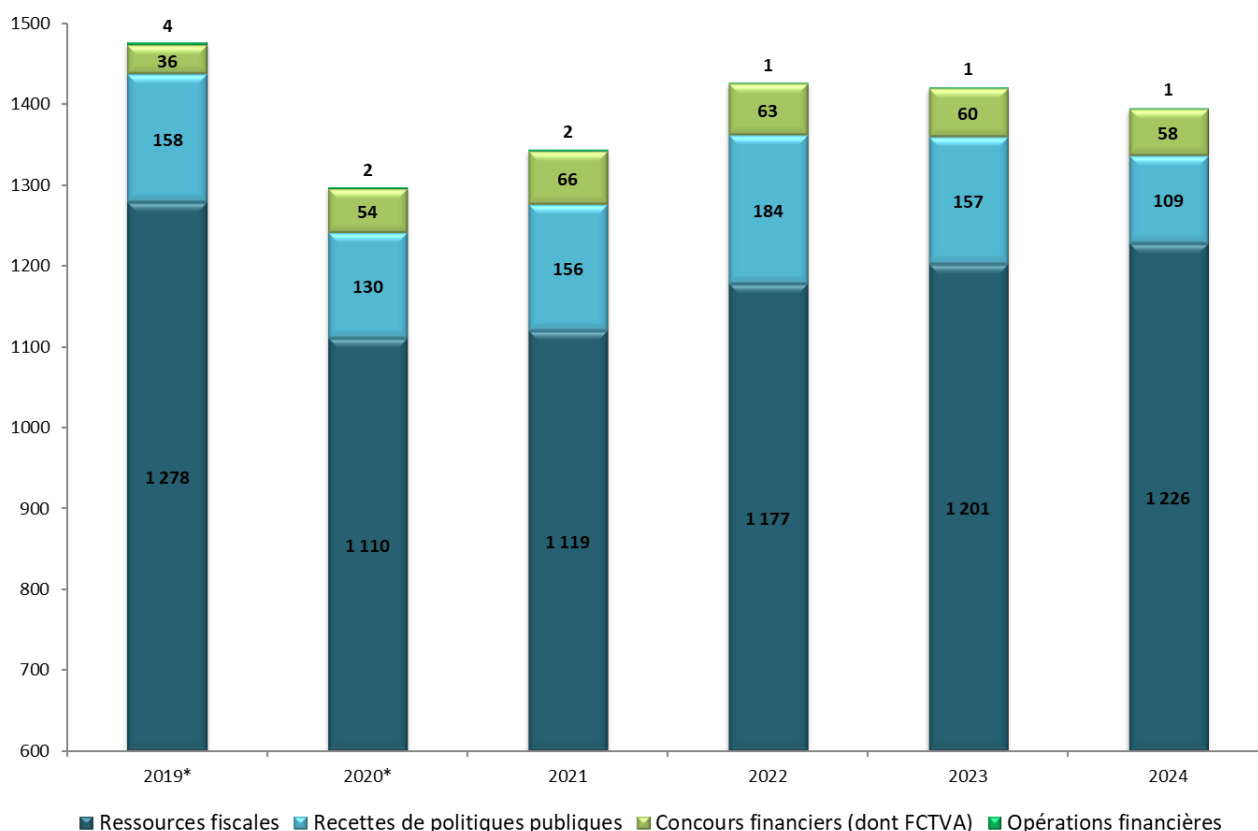
L'évolution prévisionnelle des recettes de fonctionnement est présentée ci-dessous : le premier graphique dresse une présentation globale de l'évolution des ressources régionales et le second détail l'évolution par type de recettes. Le détail des prévisions de recettes est présenté en annexe du présent rapport.

Evolution prévisionnelle des recettes réelles de fonctionnement (en CA anticipé)



* Exercices clos et définitifs

Evolution prévisionnelle des recettes réelles de fonctionnement



* Exercices clos et définitifs

Le graphique ci-dessus montre la dynamique prévisionnelle des recettes fiscales, principalement sous l'effet de la TVA. Ainsi, entre 2022 et 2024, les recettes fiscales sont attendues en hausse moyenne annuelle de + 25 M€. Trois principales recettes constituent le panier de recettes fiscales de la Région :

- **La Taxe sur la valeur ajoutée des entreprises (TVA)** qui représente environ 64 % des recettes fiscales régionales. Afin de prendre en compte la vigueur de la reprise économique, la Région projette une hypothèse de dynamisme de TVA de 5,5 % pour 2022, conformément aux hypothèses du Gouvernement dans le projet de loi de finances, soit un produit prévisionnel 2022 estimé à 750 M€. A compter de 2023, cette hypothèse est ramenée à 3 %.
- **La Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)** est une taxe assise sur les consommations de carburant. Cette taxe représente environ 17 % des recettes fiscales régionales et se caractérise par son atonie. Cette recette se compose de deux parts :
 - ✓ Une part fraction destinée à compenser financièrement les transferts de compétences issus de la Loi relative aux Libertés et Responsabilités Locales du 13 août 2004. Il s'agit d'une quasi-dotation figée à 156 M€. Il est donc proposé de reconduire ce montant sur la période 2022-2024.
 - ✓ Une part modulation assise sur les consommations de carburants. Pour 2022 la Région anticipe un dynamisme prévisionnel de +1 %, soit un produit attendu à 40 M€. A moyen terme, la

Région anticipe une érosion de la consommation de carburants en lien avec les objectifs de la loi énergie-climat, la montée en puissance des énergies propres et le développement des modes de déplacements alternatifs. Aussi, la Région projette une baisse annuelle de cette part modulation de - 2 % soit une baisse annuelle de l'ordre de 0,8 M€.

- **La Taxe sur les cartes grises est une taxe assise sur les immatriculations.** Cette taxe représente environ 12 % des recettes fiscales régionales. Sur la période 2022-2024, la Région projette une hypothèse de dynamisme de + 1 % chaque année.

La baisse des recettes constatée entre 2023 et 2024 ne serait donc pas due aux recettes fiscales mais aux recettes de politiques publiques dont le montant prévisionnel est attendu à 184,0 M€ en 2022 puis 157 M€ en 2023 et 109 M€ en 2024. Ces fluctuations sont liées à deux types de recettes dont les évolutions répondent à une logique ascendante puis descendante : les recettes du Plan d'investissement dans les compétences d'une part, et les recettes liées aux fonds européens, d'autre part.

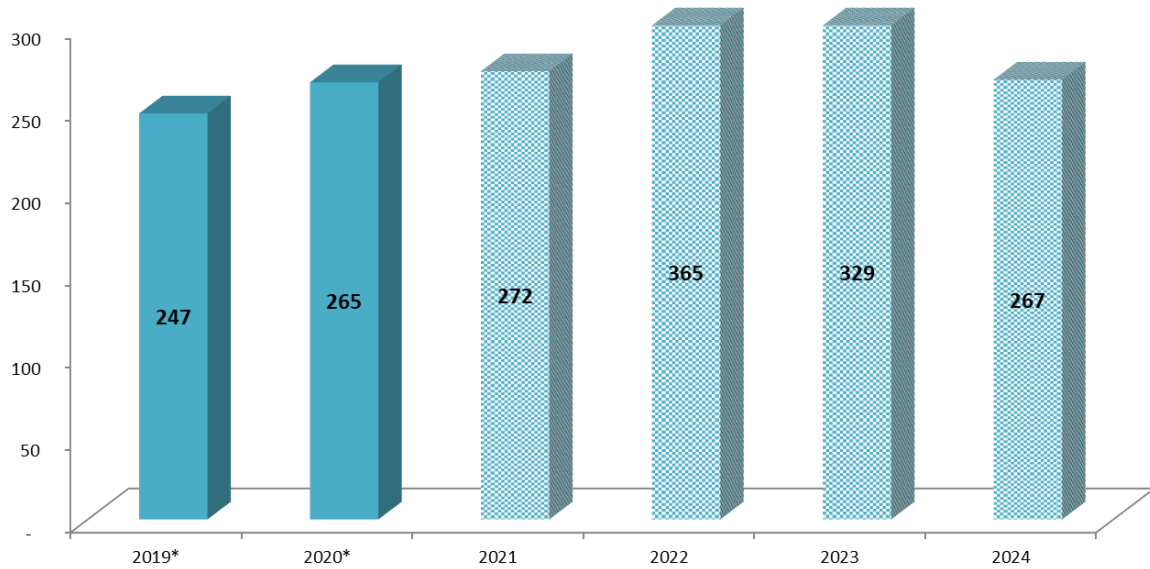
- **Les recettes du Plan d'investissement dans les compétences :** pour rappel, ce plan Etat/Région décliné entre 2019 et 2025 a vocation à déployer sur le long terme un plan de formation répondant à un triple enjeu : la transformation rapide du marché du travail et des métiers ; l'insertion professionnelle des personnes les moins qualifiées qui restent en marge de la reprise de l'emploi ; une meilleure identification des besoins et une transformation de l'appareil de formation. Après une montée en puissance sur les années 2019-2021, la mise en œuvre du plan d'investissement dans les compétences devrait atteindre un pic d'exécution en 2022, permettant ainsi de générer une recette estimée à 73,5 M€. A compter de 2023, le rythme d'exécution de ce plan entrera dans une phase descendante avec des recettes estimées à 38 M€ en 2023 puis 7 M€ en 2024.
- **Les recettes liées aux fonds européens :** les recettes liées aux fonds européens devraient connaître une forte augmentation en 2022 puis un ralentissement, à compter de 2023 et une baisse en 2024. Ce mouvement s'explique par la clôture de la programmation 2014-2020 et du plan de relance REACT EU. Ainsi, alors que les recettes 2022 accuseront une hausse de 11 M€ par rapport à 2021 soit une cible de 46 M€, cette dynamique perdra de la vigueur après 2023. En 2024, les recettes de fonds européens seront attendues aux alentours de 25 M€.

De manière plus marginale, il convient également d'anticiper une baisse des concours financiers de l'Etat. En effet, depuis 2017, l'Etat procède à des baisses de dotations versées aux collectivités locales en tant que « variables d'ajustement ». Ces baisses sont opérées sur la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle ainsi que sur les allocations compensatrices.

b) Les recettes de la section d'investissement

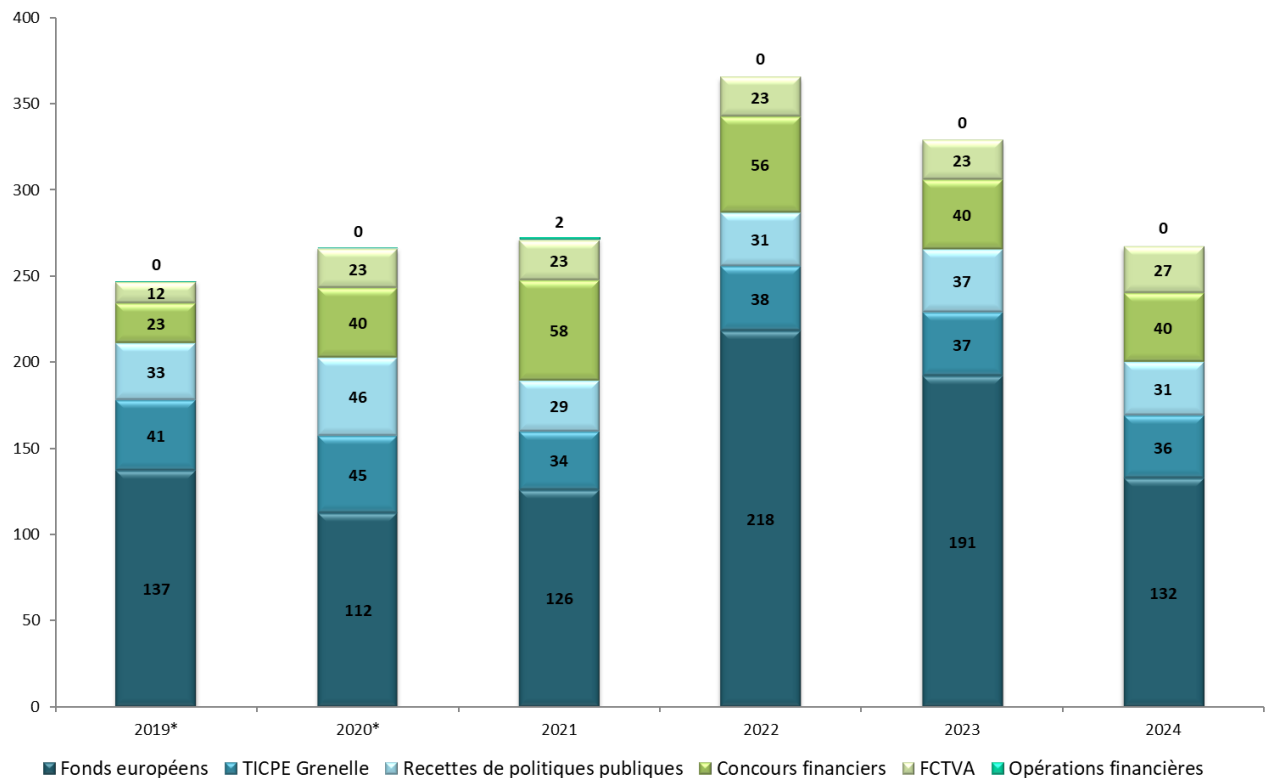
L'évolution prévisionnelle des recettes d'investissement est présentée ci-dessous. Le détail des prévisions de recettes d'investissement est présenté en annexe du présent rapport.

Evolution prévisionnelle des recettes réelles d'investissement
(en CA anticipé)



* Exercices clos et définitifs

Evolution prévisionnelle des recettes réelles d'investissement (hors emprunt)



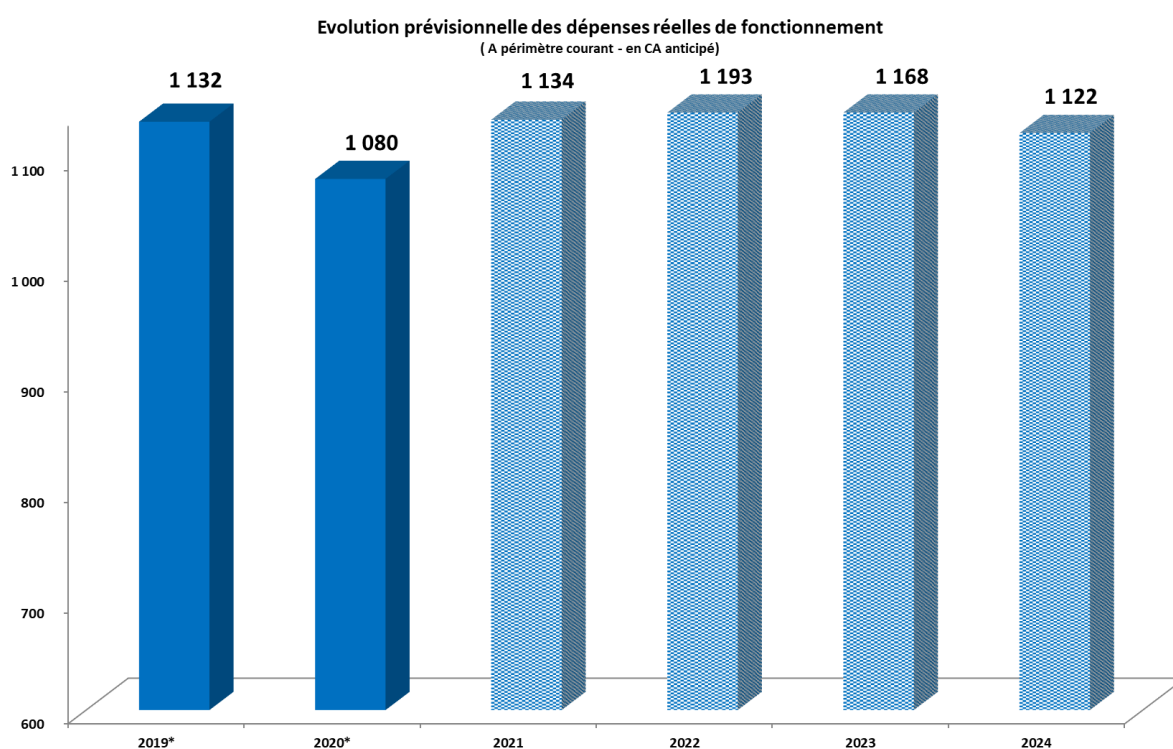
* Exercices clos et définitifs

Comme le montre le graphique ci-dessus, l'évolution des recettes d'investissement est largement influencée par les fonds européens. Ainsi, à l'instar de la section de fonctionnement, les recettes fonds européens de la section d'investissement devraient connaître une forte augmentation en 2022 puis un ralentissement, à compter de 2023 et une baisse en 2024. Ce mouvement s'explique par la clôture de la programmation 2014-2020 et du plan de relance REACT EU

B. Les hypothèses d'évolution des dépenses

a) Les dépenses réelles de fonctionnement

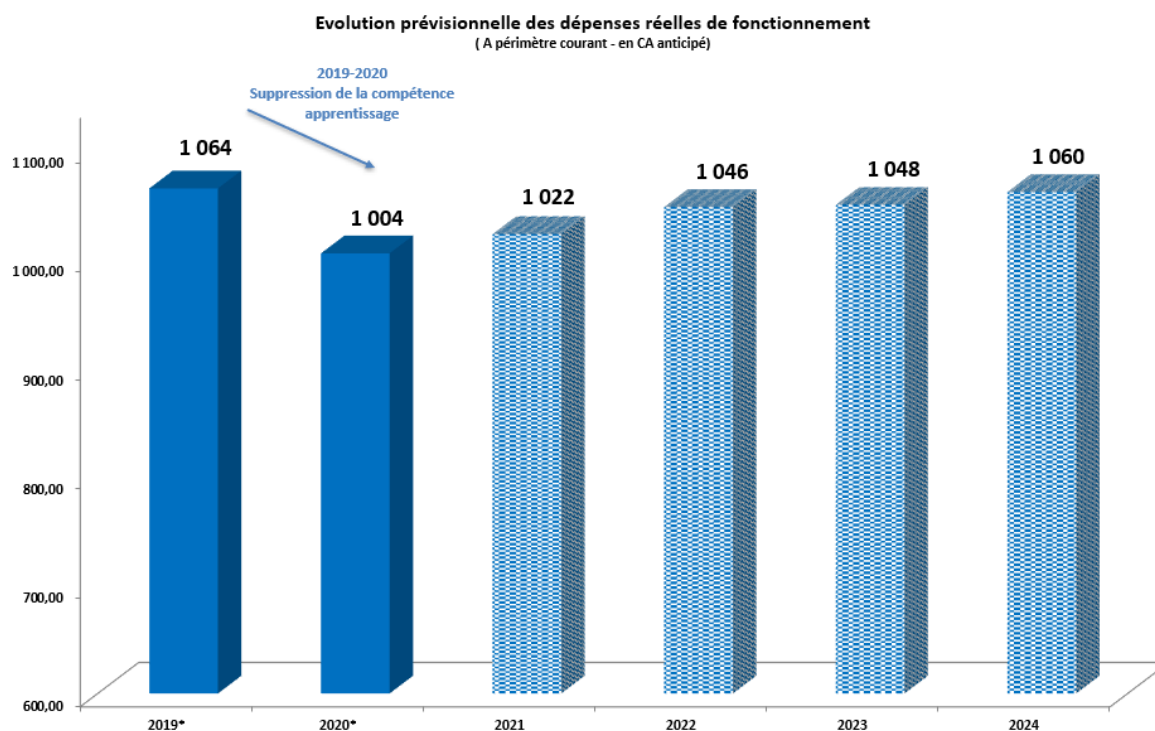
L'évolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement (à périmètre courant) est présentée dans le graphique ci-dessous



* Exercices clos et définitifs

Toutefois, cette présentation, à périmètre courant, ne permet pas d'appréhender, de manière comparable, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2019. En outre, certaines dépenses génèrent, d'une année sur l'autre, d'importantes fluctuations qui complexifient l'analyse et perturbent la lecture du graphique. Aussi, pour une lecture plus aisée et une analyse à périmètre constant, il est proposé d'opérer les retraitements suivants :

- Le plan d'investissement dans les compétences** : depuis 2019, le plan d'investissement dans les compétences connaît une montée en puissance qui devrait atteindre un pic en 2022 aux alentours de 75 M€ pour ensuite entamer une phase de décélération et se limiter à 4 M€ à horizon 2024. Il est à noter que le plan d'investissement dans les compétences génère des recettes évoluant à un rythme similaire que les dépenses, permettant ainsi de limiter l'exposition de la Région à ces fluctuations.
- Les fonds européens** : jusqu'en 2020, les fonds européens étaient essentiellement traités en section d'investissement. Seul le Fonds social européen (FSE) figurait en section de fonctionnement soit une tendance annuelle de dépenses de fonctionnement de l'ordre de 5 M€. La participation de la Région à l'expérimentation à la certification des comptes et son engagement en faveur de la qualité comptable l'ont amenée à se réinterroger sur ses pratiques financières et à les faire évoluer vers plus d'exemplarité. Ainsi, une réflexion a été menée sur l'imputation comptable de certaines dépenses régionales. Les échanges menés avec le payeur régional et la chambre régionale des comptes ont permis à la Région d'identifier certaines dépenses autrefois inscrites en section d'investissement qui nécessiteraient de faire l'objet d'un transfert en section de fonctionnement, compte tenu de leur destination. C'est le cas notamment de certaines dépenses du FEDER. Aussi, à compter de 2020, est constatée une montée en puissance des dépenses de fonctionnement dédiées aux fonds européens, mouvement qui sera amplifié, en 2021, avec le plan de relance REACT EU et en 2022 avec le lancement de la nouvelle programmation des fonds européens. Ainsi, en 2023, les dépenses de fonctionnement dédiées aux fonds européens devraient atteindre 49 M€ et décélérer progressivement pour atteindre un volume prévisionnel de 24 M€ en 2024. A l'instar du Plan d'investissement dans les compétences, les dépenses dédiées aux fonds européens génèrent des recettes qui évoluent à un rythme similaire.



* Exercices clos et définitifs

Focus sur les dépenses dédiées à la politique de gestion des ressources humaine

Le dernier bilan social fait état, au 31 décembre 2020, de 3394 agents sur emplois permanents et de 725 contractuels de courte durée payée en décembre 2020 (en renfort ou en remplacement d'agents absents) dont 79 apprentis (ils étaient au nombre de 41 en décembre 2015). Parmi les collaborateurs sur emplois permanents, 30,5 % exercent leurs fonctions au siège (3,3% en catégorie A+, 41,7% en catégorie A, 28,2 % en catégorie B et 22,9% en catégorie C et 3,3% hors catégorie) et 69,5 % dans les lycées (0,8% en catégorie B et 99,2% en catégorie C).

Pour 2021, la masse salariale devrait être de l'ordre de 177 M€, soit un niveau supérieur à celui envisagé lors du vote du budget primitif, en raison principalement de l'impact de la crise sanitaire au siège (avec la mise en place des dispositifs résilience et numéro vert qui ont conduit à des recrutements complémentaires) et dans les lycées (afin de répondre aux exigences des protocoles sanitaires et de pallier les autorisations spéciales d'absence accordée à une partie du personnel dit « à risque »). Le surcoût pour la collectivité en raison de la crise sanitaire peut être évalué à 3,4 M€.

Pour 2022, malgré un contexte particulièrement complexe, l'évolution du budget consacré aux ressources humaines sera contenue à une hausse de 1 %, passant ainsi d'une exécution prévisionnelle estimée à 177 M€ -pour l'année 2021 (hors chèque déjeuner) à un budget de 178,5 M€ en 2022 (toujours hors chèque déjeuner).

Pour l'essentiel, l'augmentation du budget résultent de mesures contraintes suivantes :

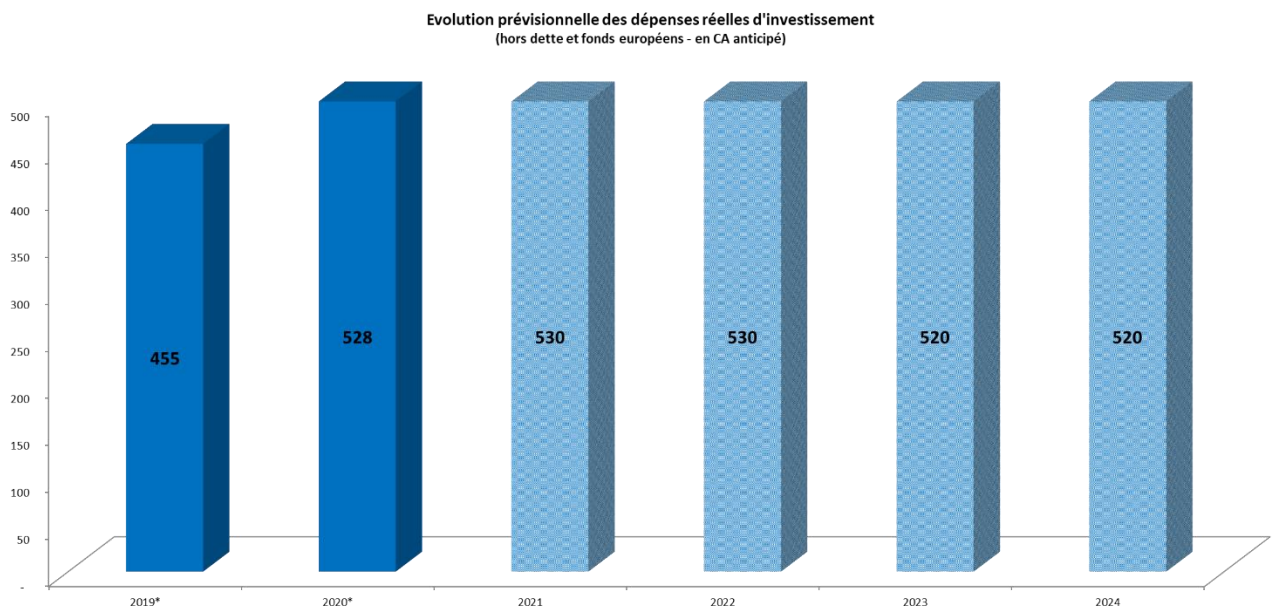
- Le glissement vieillesse technicité et la hausse des charges patronales : 1, 65 M€ ;
- La revalorisation d'une partie des agents de catégorie C à la suite des annonces gouvernementales et à l'augmentation du SMIC : 0,9 M€ ;
- L'anticipation du transfert de compétences de l'Etat dans le cadre du FEADER qui nécessite des créations de postes et des recrutements dès 2022 : 350 000 €.

D'autre, part, cette évolution procède également de décisions illustrant le volontarisme de la majorité régionale en ce début de mandature, notamment en renforçant les effectifs au siège et dans les lycées (+2M€).

Pour 2023, la hausse de la masse salariale devrait être limitée et, pour l'essentiel, consacrée aux mesures contraintes ainsi qu'aux effets en année pleine des décisions régionales mise en œuvre en 2022. Il peut ainsi être envisagé une hausse de 5 M€ du budget de la direction des ressources humaines. Le maintien d'une trajectoire budgétaire rigoureuse, devrait permettre de maintenir ce niveau de hausse pour les autres années du mandat (sous réserve de nouveaux transferts de compétences).

b) Les dépenses réelles d'investissement

Entre 2017 et 2019, les dépenses réelles d'investissement de la Région sur le territoire se sont élevées à 450 M€ par an en moyenne. Pour accompagner la relance, l'investissement a atteint, en 2020, 528 M€. A compter de 2022, la Région fait le choix de maintenir un niveau d'investissement ambitieux entre 520 et 530 M€.

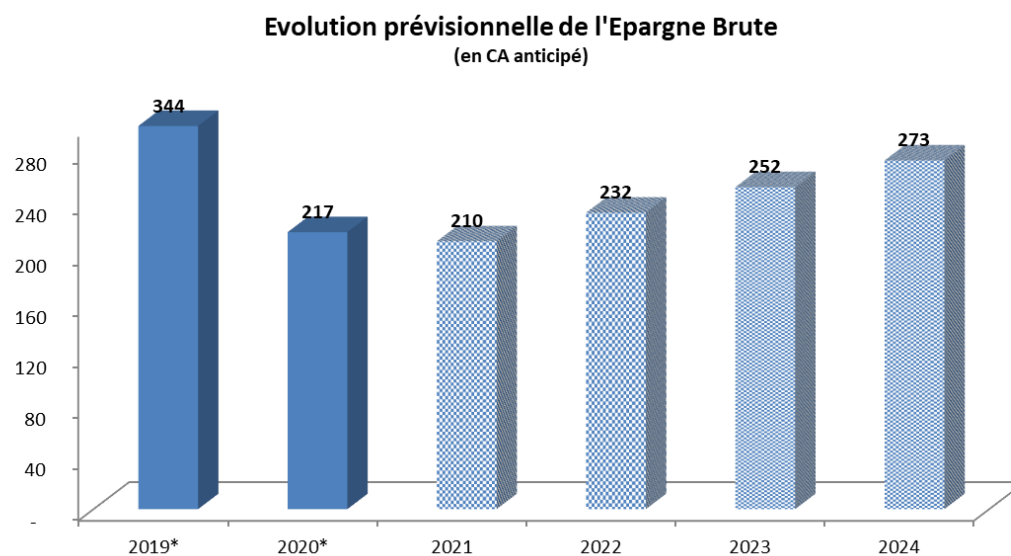


* Exercices clos et définitifs

3. Synthèse de la nouvelle trajectoire financière

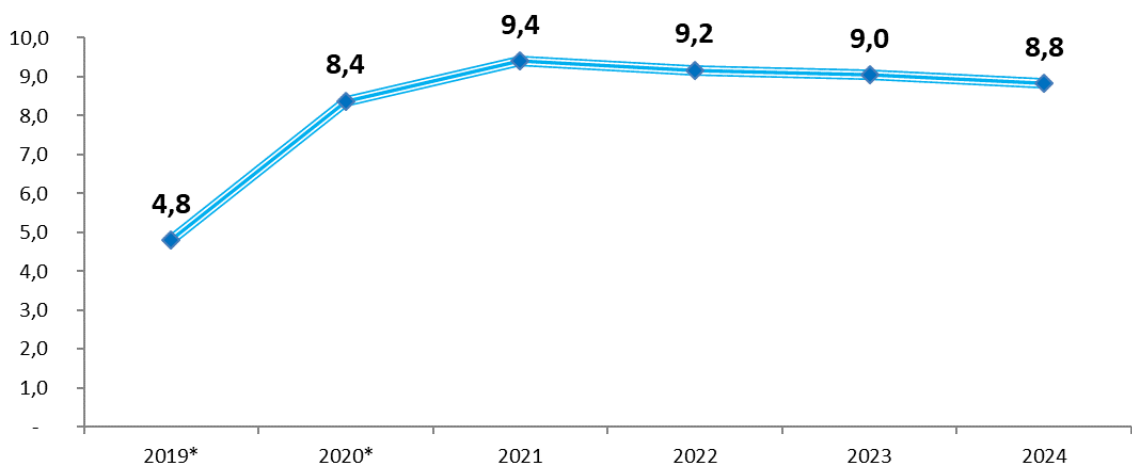
A. L'impact de ces hypothèses sur les principaux ratios financiers

L'impact de ces prévisions sur les principaux ratios financiers est présenté dans les graphiques ci-dessous. Le premier graphique présente l'évolution prévisionnelle de l'épargne brute. Le second représente l'évolution de la capacité de désendettement.



* Exercices clos et définitifs

Evolution prévisionnelle de la capacité de désendettement (en CA anticipé)



* Exercices clos et définitifs

B. Présentation consolidée de la nouvelle trajectoire financière

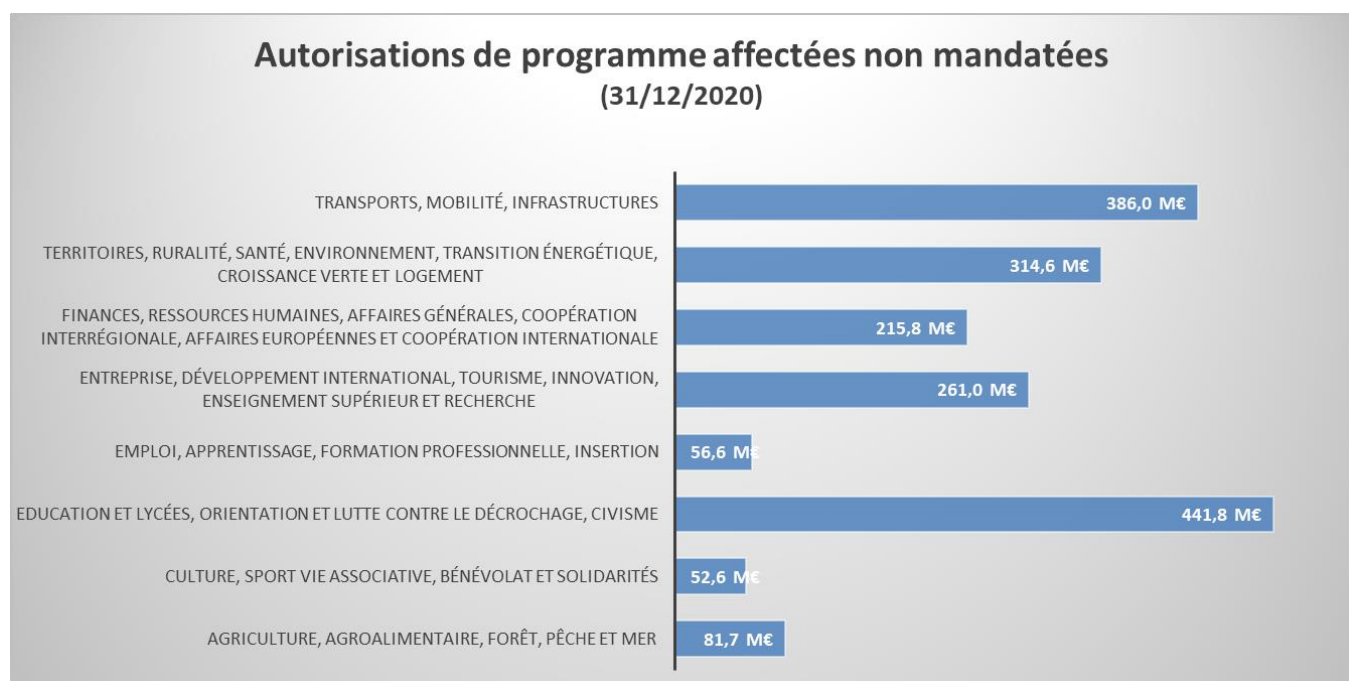
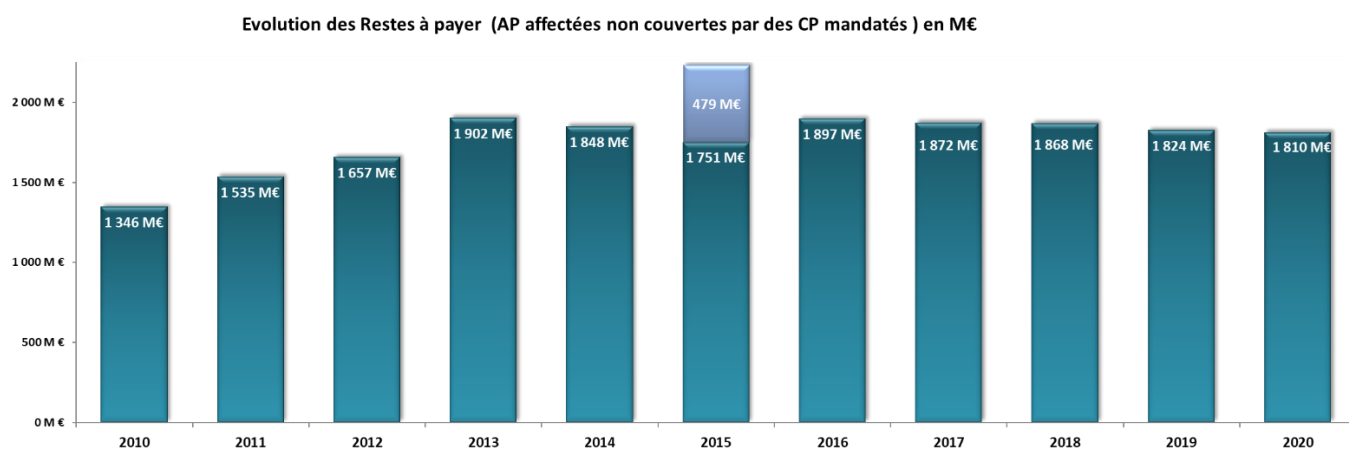
Les hypothèses de construction de la trajectoire financière présentées ci-dessus sont consolidées et synthétisées dans le tableau suivant. Comme tout exercice de prospective, cette trajectoire sera ajustée chaque année en fonction de l'actualisation des différentes informations en possession de la collectivité et des décisions gouvernementales.

	2019*	2020*	2021	2022	2023	2024
FONCTIONNEMENT						
Recettes	1 475	1 297	1 343	1 425	1 420	1 395
Dépenses (à périmètre courant)	1 132	1 080	1 134	1 193	1 168	1 122
Frais financiers	28	28	29	29	31	34
Fonds européens	5	5	13	42	49	24
Politiques régionales (hors dette et FE)	1 099	1 047	1 092	1 122	1 088	1 064
EPARGNE BRUTE	344	217	210	232	252	273
INVESTISSEMENT						
Dépenses	716	743	767	882	842	787
Amortissement de la dette	127	106	113	125	121	124
Politiques régionales	589	637	654	757	721	663
Dont politiques publiques (hors fonds européens)	455	528	530	530	520	520
Dont fonds européens			124	227	202	143
Recettes	463	376	369	472	460	416
Epargne (nette)	216	111	97	107	132	149
Recettes diverses	247	265	272	365	329	267
Emprunt d'équilibre	125	275	268	284	261	247
Stock de dette	1 647	1 816	1 971	2 131	2 271	2 395
CAPACITE DE DESENETTEMENT	4,8	8,4	9,4	9,2	9,0	8,8

* Exercices clos et définitifs

C. Les engagements pluriannuels

Les efforts visant à infléchir le stock de restes à payer se sont poursuivis en 2020. À la fin de l'exercice, le volume des autorisations de programme affectées et non mandatées s'élevait à 1 810 M€



Partie 2 - Investir pour l'emploi, la jeunesse et l'écologie

I. Se battre pour l'emploi et pour donner les meilleures chances à notre jeunesse

En mars 2018, le Conseil Régional a adopté le Plan de bataille pour l'emploi 2018-2022, hissant ainsi au rang de sa plus haute priorité l'action en faveur de l'emploi. Cette stratégie s'articule autour de cinq priorités :

- Encourager l'expérimentation des solutions innovantes pour le recrutement et la gestion des ressources humaines par les entreprises ;
- Enrichir l'offre de formations proposées aux actifs ligériens et, en particulier, aux demandeurs d'emploi ;
- Favoriser la connaissance réciproque et faciliter la rencontre entre les entreprises et leurs futurs salariés ;
- Lever les freins périphériques à l'emploi ;
- Créer les conditions d'une coopération durable entre les acteurs institutionnels pour assurer le lien entre emploi, formation et orientation au plus près des territoires.

Le taux de chômage en Pays de la Loire a diminué continuellement de 2016 à début 2020, avant de connaître un pic durant la crise sanitaire. Il atteint 6,9% au 1^{er} trimestre 2021 ce qui place la région au 4^e rang des régions françaises soit à un niveau bien inférieur au taux de chômage moyen qui prévaut en France métropolitaine (7,8%). Durant les années à venir, la Région entend maintenir son ambition en faveur de l'emploi et de la croissance des entreprises ligériennes.

1. Nos emplois et nos entreprises, la 1^{ère} des batailles

En décembre 2016, la Région avait adopté pour la première fois le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). A la suite du renouvellement du conseil régional en juillet dernier, elle entamera prochainement la révision de sa stratégie économique. L'année 2022 sera donc marquée par l'adoption des nouveaux schémas : stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, et stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire. La phase de concertation et d'élaboration permettra d'actualiser et d'enrichir les axes d'intervention de la Région auprès des entreprises, notamment sur les thématiques de la digitalisation et de la transition énergétique.

A. Soutenir la croissance des entreprises ligériennes en mettant l'accent sur les TPE et PME

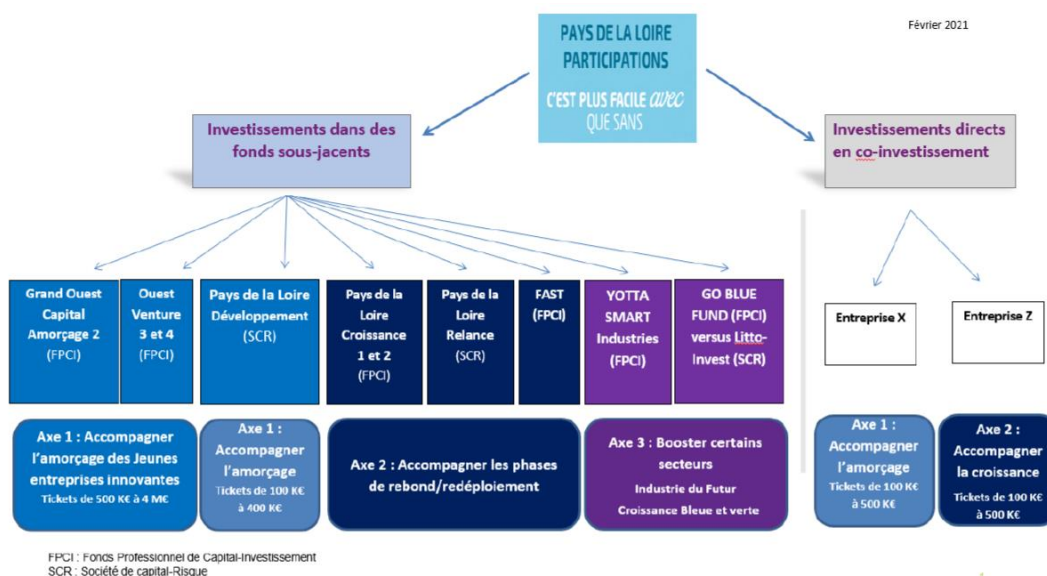
En 2021, la Région a poursuivi le déploiement du plan de relance adopté en juillet 2020. Elle a étendu ses outils d'intervention économique et d'accompagnement afin de soutenir les entreprises en situation financière fragilisée, et afin d'accélérer la réalisation de nouveaux projets d'investissement. En 2022 la Région aidera les entreprises à rebondir.

Que ce soit dans une approche défensive post-covid19 ou offensive pour préparer l'avenir, la Région réaffirme tout d'abord son ambition pour l'industrie, consacrée dans le Plan régional pour l'Industrie du Futur adopté le 17 mars 2017. En effet, les Pays de la Loire sont une terre d'industrie. Avec près

de 266 000 emplois dans ce secteur, la région représente 8,1 % des emplois industriels de France métropolitaine, soit deux points supplémentaires par rapport au poids de la région tous secteurs confondus (5,9 % de l'emploi national). Cela témoigne donc du poids de l'industrie dans la région. De plus, les Pays de la Loire se classent au premier rang des régions françaises pour le poids de l'emploi industriel dans l'emploi total : 16,2 %, soit plus de 4 points de plus que la moyenne nationale. La Région souhaite donc préserver, pérenniser et renforcer cet atout à travers le soutien à l'excellence du *manufacturing*¹ ligérien. En pratique, cela se traduit notamment par la mise en œuvre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Industrie du Futur qui permet aux Petites et moyennes entreprises (PME) et petites et moyennes industries (PMI) de s'engager dans une démarche de modernisation de leur outil de production en bénéficiant d'une étude de faisabilité, d'une intégration et test, ou d'une aide au déploiement opérationnel. De plus, la Région prolongera l'accompagnement de la démarche *French Fab*² en lien avec la *French Tech*³ et le soutien à la relocalisation industrielle à travers le lobbying ou encore la bonification des aides aux entreprises qui relocalisent.

La Région sera particulièrement attentive en 2022 à l'accélération des investissements et les opérations de refinancement des entreprises. Dans ce contexte, l'enjeu pour la Région est de faciliter ses opérations de refinancement avec les outils de dette long terme grâce à Pays de la Loire Redéploiement, mais également en s'appuyant sur les leviers d'intervention en fonds propres. Ces derniers ont en effet été renforcés en juillet et décembre 2020 à hauteur de 25 millions d'euros, ce qui a permis la création de trois nouveaux fonds d'investissement : Pays de la Loire Croissance 2 qui vise à accompagner les PME/PMI dans le secteur de l'industrie et des services de l'industrie, Pays de la Loire relance qui cible les PME de taille plus petite, et le fonds d'Aide pour le Soutien au Tourisme (FAST) porté par BPI France.

Répartition de l'activité de la Société par Actions Simplifiées (SAS) Pays de la Loire Participation dont le capital est détenu à 100% par la Région



¹ *Manufacturing* signifie « fabrication » en anglais ; le terme désigne ici le secteur de l'industrie, ou de la production, par opposition au secteur tertiaire.

² La *French Fab* est un label développé en 2017 par la Banque Publique d'Investissement (BPI) pour promouvoir l'industrie française et fédérer les acteurs en son sein.

³ La *French Tech* est également un label créé en 2013, accordé par le gouvernement français aux communes et métropoles en reconnaissance pour reconnaître la vitalité de leur écosystème de startups et favoriser l'échange entre elles.

Pour les années à venir, la Région envisage de développer encore davantage son offre de service vis-à-vis des TPE et PME. Elle entend poursuivre son effort de simplification et de lisibilité dans ses relations avec les entreprises, et souhaite développer plus fortement des services d'accompagnement en proximité.

B. Investir dans les compétences pour garantir à chaque Ligérien un emploi

Depuis plusieurs années, la Région met en œuvre une politique volontariste dans le champ de l'orientation, de la formation et de l'emploi, qui s'est traduite ces dernières années par l'adoption de plusieurs stratégies structurantes.

Ainsi, la **stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) 2018-2022** a été élaborée conjointement par l'Etat, la Région et les partenaires sociaux en 2017. Elle détaille les politiques à conduire en faveur des jeunes, des demandeurs d'emploi, des entreprises et des salariés, et propose une organisation permettant d'articuler les réponses et de coordonner les acteurs en matière d'orientation, de formation et d'emploi, au plus près des territoires. Dans le prolongement de ce cadre stratégique quadripartite et à la suite d'une large concertation, le Conseil régional a adopté, **en mars 2018, un plan de bataille pour l'emploi (2018-2022)** qui portait une ambition de territorialisation de l'action régionale en matière de soutien à l'emploi, et qui avait déjà identifié les difficultés de recrutement de certaines entreprises comme une opportunité pour permettre à chaque ligérien d'avoir un emploi. Le plan a permis de participer aux bons résultats obtenus avant la crise et de s'adapter progressivement à cette dernière avec pragmatisme et humilité.

Dans le cadre de ces stratégies, des solutions innovantes ont été élaborées pour le recrutement et la gestion des ressources humaines par les entreprises. L'offre de formation à destination des demandeurs d'emploi a été enrichie et adaptée au contexte économique. La connaissance réciproque et la rencontre entre les entreprises et leurs futurs salariés ont été facilitées, et les plateformes de mobilité soutenues par la Région ont permis d'accompagner de nombreux demandeurs d'emploi confrontés à des problèmes de mobilité, dans toute la région.

De plus, **18 conseils locaux emploi, formation et orientation professionnelles**, co-présidés par l'Etat et la Région et mobilisant l'ensemble des partenaires du territoire ont permis de mettre en place une dynamique territoriale de collaboration entre les acteurs et de réaliser près de 130 actions au service de l'accompagnement des entreprises et des publics. Ces plans d'actions ont été réorientés à l'automne 2020 pour s'adapter au nouveau contexte économique et social résultant de la crise sanitaire.

En juin 2019, la Région a également adopté un **plan régional pour l'orientation tout au long de la vie**, afin d'ouvrir les possibilités de choix des collégiens, lycéens, apprentis et étudiants, en mettant en valeur l'ensemble des métiers et des secteurs professionnels.

Pleinement effective depuis 2018, la nouvelle offre de formation professionnelle continue concentre les moyens de la Région vers les formations les plus efficaces pour un retour rapide vers l'emploi. La politique de formation professionnelle continue est désormais structurée en trois programmes (PREPA, VISA et ACCES) formant le « continuum » d'un parcours réussi vers l'emploi. Elle maintient un niveau élevé de formation d'adaptation à l'emploi, en apportant son cofinancement à Pôle emploi et

aux Opérateurs de Compétences. De même, par un forfait « accompagnement performance », elle incite les organismes à travailler le placement des stagiaires en emploi à l'issue de leur formation. Par ailleurs, la mise en œuvre du Plan de bataille pour l'emploi a été accélérée grâce au concours du Plan d'Investissement dans les Compétences. Pour illustration, afin de faire face immédiatement à la hausse de la demande d'emploi de catégorie A (70 000 demandeurs d'emploi inscrits fin avril) au second semestre, il aura permis la création de 5 500 places supplémentaires, soit 20% de plus que prévu.

Néanmoins, le regain de croissance constaté en cette période de sortie de crise accroît les tensions en matière de recrutement. Pour cette raison, l'emploi demeure l'une des priorités régionales.

Le nouvel exécutif entend en effet investir dans la formation et l'accès aux emplois prometteurs pour faciliter le rebond économique. De plus, la Région **souhaite renforcer encore ses actions en faveur de la levée des freins périphériques à l'emploi et la formation.** En effet, au-delà des freins à l'emploi liés aux pénurie de compétence dans certains domaines, il existe également des freins liés à d'autres facteurs, comme la pénibilité du travail, l'image du métier, ou encore la mobilité et le logement. En mobilisant la formation, le dialogue avec les entreprises en proximité et son nouveau service public de l'orientation, la Région entend agir pour valoriser ces métiers porteurs. Sur ces deux thématiques, des premières mesures seront prises dès le mois d'octobre 2021, puis seront enrichies et déclinées ces prochaines années

De plus, la Région a encore amplifié en 2021 son offre de formation, en augmentant de 14 000 places l'offre de formation professionnelle continue pour les demandeurs d'emploi, en facilitant les modalités d'entrée en formation et en encourageant l'innovation pédagogique. Elle a **renforcé également le dialogue avec les réseaux valideurs** (pôle emploi, Cap emploi, Missions locales, départements) afin d'améliorer le suivi quantitatif et qualitatif des entrées en formation. Afin que les places de formation ouvertes soient pourvues par les demandeurs d'emploi dans les métiers en tension, la Région a sensiblement amélioré les conditions de vie des apprenants par l'expérimentation de la rémunération renforcée des stagiaires (850 euros/mois), lancée en 2020 dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences. Elle a poursuivi le déploiement du plan de relance en **renforçant notamment l'offre de formation sanitaire et sociale** par l'augmentation du nombre de places de formation d'aide-soignant et d'infirmière, mais également en valorisant le métier d'aide-soignant, en lien avec l'Agence Régionale de Santé, et en améliorant les conditions de vie des apprenants de la filière sanitaire et sociale. **A l'avenir, la Région maintiendra cet effort en faveur des formations sanitaires et sociales.**

De même, en 2022, la Région poursuivra son partenariat avec la Caisse des Dépôts, né à l'occasion du Plan de relance, et qui permet d'abonder les comptes personnels de formation de demandeurs d'emploi en recherche de promotion sociale et de hausse de qualification (à titre d'exemple, les formations offertes par le CNAM, le CESI et l'Institut Meslay sont tout particulièrement concernées). Elle **prolongera également son action visant à abonder les comptes personnels de formation des salariés des TPE et PME qui connaissent des mutations économiques importantes.** Elle pourra également aider les entreprises, via leurs opérateurs de compétences, à financer les formations professionnelles des salariés en reconversion ou en cellule de reclassement.

La région poursuivra également la signature des onze nouveaux contrats d'objectifs sectoriels régionaux emploi, formation et orientations professionnelles (2020-2022). Ces contrats sont en effet le cadre de dialogue entre la Région, les fédérations professionnelles et leur OPCO ainsi que l'Etat pour :

- Ajuster en continu l'offre régionale de formation professionnelle continue aux besoins en compétences des entreprises comme des Ligériens,
- Arrêter la carte des formations professionnelles initiales avec les autorités académiques et décider des financements des plateaux techniques de formation afférents,
- Convenir des actions d'orientation pour informer le grand public sur les métiers et les formations

Elle prolongera aussi son soutien aux initiatives des partenaires (entreprises, EPCI, partenaires institutionnels) **dans les 18 territoires de solution en matière d'emploi de formation et d'orientation professionnelle dans le cadre de la Stratégie Régionale Emploi Formation et Orientation Professionnelle.**

2. Œuvrer en faveur de la compétitivité de l'économie régionale

La Région entend prendre un temps d'avance en soutenant fortement l'enseignement supérieur, la recherche et le développement pour en faire un levier de développement de l'économie régionale, dans le cadre de sa nouvelle stratégie Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation.

De plus, le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation adopté fin 2016 porte l'ambition de faire des Pays de la Loire une région phare de l'industrie du futur en s'appuyant sur la diversité des activités et en soutenant le développement et la structuration différenciée des filières d'excellence régionales.

A. Soutenir l'innovation et la compétitivité de l'économie régionale

La Région met en œuvre une politique en faveur de l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (ESRI) dans le cadre d'une nouvelle stratégie ESRI 2021-2027. Cette stratégie s'articule autour de trois ambitions :

Ambition I/ Investir dans un plan campus régional pour doter les territoires de notre région de campus attractifs, ouverts sur la société et connecté avec le monde ;

Ambition II/ Accompagner les trajectoires des Ligériens pour révéler les talents et faire rayonner le territoire régional ;

Ambition III/ Mobiliser le potentiel académique pour anticiper et réussir les transitions économiques et sociétales ;

I/Le Plan Campus régional : accélérer l'adaptation du patrimoine, la transition énergétique et numérique et investir dans des infrastructures de recherche discriminante.

En cohérence avec cette nouvelle stratégie, la Région a signé en 2021 le protocole d'accord Etat-Région du futur CPER et organisé, conjointement avec l'Etat, les négociations avec l'ensemble des

13 co-financeurs du territoire sur le volet immobilier universitaire, numérique et équipements de recherche du CPER 2021-2027 pour un montant de projets estimé à 300 millions d’euros. L’année 2022 devrait être marquée par le lancement effectif du nouveau CPER.

Les investissements du Plan campus régional vont se déployer sur 2022 avec le soutien à la réhabilitation du patrimoine universitaire public, l’accueil et le développement de nouveaux projets d’établissements d’enseignement supérieur privé. L’accompagnement des projets d’infrastructures numériques mutualisés des établissements et le soutien aux équipements scientifiques de pointe sera amplifié. A titre d’exemple, la Région a soutenu des projets et infrastructures de recherche qui contribuent à la transition énergétique du territoire, dans le cadre du Plan Hydrogène.

Par ailleurs, la Région renouvellera également son dispositif de contrats d’objectifs auprès des universités pour accompagner au mieux leur stratégie de développement.

Le plan de relance régional a également permis d’accélérer la rénovation thermique des bâtiments universitaires à Nantes, Angers, Le Mans. Afin de soutenir la dynamique d’investissements des acteurs régionaux, et en anticipation de la signature du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, de premières contractualisations d’opérations ont été lancées. La Région a notamment confirmé son soutien engagé dans le précédent Contrat de Plan Etat-Région, à l’opération de réhabilitation et d’extension de Polytech, école d’ingénieur de l’Université d’Angers, dont la Région portera la maîtrise d’ouvrage.

La Région a voté son soutien à **deux projets majeurs du contrat d’avenir pour le territoire** que sont le regroupement du Campus d’Heinlex à Saint-Nazaire d’une part, et d’autre part, le financement à l’Institut Régional de Santé 2020, dernier ensemble des instituts de recherche en Santé sur Nantes, après les IRS 1 et IRS 2 financés lors des précédents Contrat de Plan Etat-Région. Elle s’est aussi engagée dans le projet de faculté de santé du quartier hospitalo-universitaire (QGU) de l’Ile de Nantes, pour un montant prévisionnel évalué à 200 millions d’euros, inscrits aux Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 pour la partie études et au Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 s’agissant des travaux.

II/Révéler les talents et faire rayonner le territoire régional en offrant une formation supérieure de qualité, attractif et propice à la réussite, et en accompagnant les ambitions individuelles et collectives.

Dans le cadre du nouveau Comité des territoires académiques, la Région coordonnera le travail des pouvoirs publics en faveur du logement étudiant et poursuivra le déploiement et la promotion de son dispositif de campus connectés auprès des collectivités qui souhaiteraient déployer une offre d’enseignement supérieur distancielle de 1^{er} cycle, sur leur territoire.

La Région renouvellera son soutien aux associations étudiantes qui œuvrent pour améliorer l’insertion professionnelle. La Région prévoit également d’amplifier ses contributions aux initiatives en faveur de l’entrepreneuriat étudiant. En mai 2021 a été lancée la nouvelle “Trajectoire Europe”, dispositif régional pour améliorer l’insertion des acteurs académiques ligériens dans l’espace européen de l’enseignement supérieur et de la recherche. Elle entend poursuivre à l’avenir cette dynamique.

Dans le cadre de sa lutte contre les effets de la crise sanitaire, elle a également poursuivi son soutien aux universités et grandes écoles publiques et privées, aussi bien dans leur lutte contre la fracture numérique que dans leur processus de transformation des enseignements vers davantage de formations hybrides. La Région a également poursuivi la mise en œuvre de son dispositif d’aide à la mobilité internationale des étudiants adapté au contexte sanitaire, pour permettre notamment la

prise en compte des mobilités hybrides des étudiants et les retours anticipés en cas de mesures de confinement sur place.

III/ Mobiliser le potentiel académique pour anticiper et réussir les transitions en promouvant les collaborations publics privés et en faisant des Pays de la Loire un territoire d'expérimentation.

En 2022, la Région amplifiera les premières mesures votées en 2018, dans le Plan « ensemble pour innover » et ses actions visant à promouvoir le développement de collaborations public-privé. Des dispositifs seront déployés pour accompagner les projets à chaque étape, depuis les démarches de réseau d'innovateurs, jusqu'au développement de démonstrateurs pré-industriels en passant par le soutien aux projets collaboratifs de ressourcement scientifique et à la structuration pérenne de chaires d'application.

La Région accompagne également le dialogue entre la Science et la société, à travers le soutien à la Culture scientifique, technique et industrielle. En 2022, la Région soutiendra des initiatives collectives de valorisation des connaissances pour relever les défis du territoire (énergétique, démographique, écologique, numérique...) et amplifier son rayonnement par le biais d'organisations de manifestations scientifiques de grandes envergures.

Du point de vue institutionnel, l'année 2022 enregistrera les travaux de renouvellement du Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique (CCRRDT) et la construction d'une nouvelle stratégie de Culture Scientifique, technique et industrielle.

Par ailleurs, la Région accompagne fortement les entreprises dans leurs projets d'innovation.

L'ambition régionale est d'accroître le nombre de projets d'innovation dans les entreprises pour améliorer leur compétitivité en organisant une offre d'accompagnement des entreprises à l'innovation, accessible et lisible. Dans ce cadre, elle soutient par exemple le Printemps de l'innovation, les référents "Crédit Impôt Recherche" dans les technopoles, ou encore l'Innovation Tour.

Elle déploie également plusieurs dispositifs d'aide en faveur du soutien aux projets d'innovation et de Recherche & Développement des entreprises, à l'image de l'appel à projets Recherche & Développement collaboratives. Les différents dispositifs existants visent à accompagner l'innovation à chaque phase de maturité du projet. Pays de la Loire Initiative Innovation permet ainsi de valider la faisabilité d'un projet innovant, tandis que le dispositif Pays de la Loire Accès innovation permet de soutenir la réalisation du projet.

La Région peut aussi se prévaloir de disposer d'un réseau de Technocampus : Composites, Océan (navale et énergie marine), Smart Factory (réalité virtuelle), Alimentation, Electronique & IoT (Internet des objets), et Robotique et cobotique. Plusieurs Technocampus sont en projet, dont un concernant l'acoustique, situé au Mans (offre de services en cours d'élaboration). Chaque Technocampus propose une offre de service dans son domaine de prédilection : production d'études industrielles, recherche et développement, formation et animation. Véritable plateforme technologique, le Technocampus fédère les acteurs académiques et industriels (entreprises et centres techniques), et mutualise des équipements et expertise d'excellence. **La Région poursuivra en 2022 la montée en gamme du réseau Technocampus, par le développement de collaborations avec les différents secteurs économiques**

ainsi qu'avec les acteurs du *private equity*⁴ et par l'introduction de thématiques transversales autour de la cybersécurité ou de l'intelligence artificielle.

B. Accélérer l'accompagnement des grandes mutations et transitions

La Région souhaite accélérer la transition digitale des PME, en utilisant à la fois les outils de soutien financier comme Pays de la Loire investissement numérique, et en connectant, autour des technocampus, les ressources expertes en digital avec les filières traditionnelles. Forte du succès de l'Appel à projet Recherche & Développement collaborative, la Région continuera de sourcer, par ce moyen, les projets positionnés sur des thématiques émergentes comme les hautes technologies ou les systèmes innovants en matière de production ou de stockage d'énergie renouvelable. De plus, la Région souhaite développer ces prochaines années une offre de service à l'attention des entreprises et des particuliers en matière de cybersécurité.

La Région porte aussi l'ambition de soutenir l'internationalisation des entreprises et favoriser l'export. L'enjeu principal en 2022 sera de tendre vers le niveau d'export établi avant la pandémie et de mettre en place les conditions de sa pérennisation.

En conséquence, la Région interviendra en priorité sur la mobilisation des primo-exportateurs et le renforcement des fondamentaux des entreprises exportatrices, dans le cadre de la *Team France Export*⁵. A cet égard, la Région intensifiera ses moyens sur la sensibilisation des très petites, petites et moyennes entreprises (TPE/PME) primo-exportatrices, en renforçant la communication à leur égard notamment à travers la mise en place d'un Pays de la Loire Export Tour, et en poursuivant son soutien à l'*International Week*. Le partenariat engagé en 2020 avec les opérateurs privés de l'accompagnement à l'export (les OSCI) permettra d'accroître l'impact de la sensibilisation à l'échelle régionale. La Région mobilisera également ses partenaires de la *Team France Export* afin de renforcer l'accompagnement aux entreprises exportatrices en matière de stratégie export et proposera de soutenir, à travers ses dispositifs, les entreprises engagées dans des démarches d'accélération.

La prospection demeure une étape incontournable de l'export qui a connu d'importantes contraintes et évolutions avec la pandémie. La Région consolidera son soutien individuel aux entreprises en simplifiant ses dispositifs d'aides afin qu'ils puissent être mobilisés beaucoup plus efficacement par les entreprises.

Les actions collectives seront quant à elles encouragées pour accroître le nombre d'entreprises bénéficiaires en favorisant une approche par filière et en s'appuyant sur une démarche hybride, qui allie les usages numériques aux déplacements sur zone. Le réseau des envoyés spéciaux, qui couvre désormais cinq zones dans le monde (Europe du Nord, Afrique de l'Ouest, Amérique du Nord, Asie du Nord-Est et Asie du Sud-Est – Océanie), sera pleinement mobilisé aux côtés de la *Team France Export* pour mettre en œuvre les actions à plus forte valeur ajoutée pour les filières stratégiques ligériennes.

⁴ Le *Private equity* (ou Capital Investissement) est une forme d'investissement par laquelle une personne achète des titres d'une société (PME-ETI) qui recherche des fonds propres. Autrement dit, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital social. Généralement l'investisseur recherche à dégager une plus-value grâce à la cession de la vente d'une partie de ces participations dans le futur, en misant sur la croissance de la valeur de l'entreprise.

⁵ La *Team France Export* est un dispositif public d'accompagnement des entreprises à l'international structuré autour de Business France, des régions, des Chambres de Commerce et d'Industrie et de Bpifrance (<https://www.teamfrance-export.fr/>).

Enfin, la pérennité du développement à l'export des entreprises dépend de leur capacité à mobiliser des financements et à structurer leurs ressources humaines. En matière de financement, si l'offre publique, notamment de la Banque Publique d'Investissement BPI France, et privée couvrent une grande majorité des besoins, les entreprises qui ont des projets d'export dans les pays en développement peinent souvent à les faire financer. La Région étudiera donc en 2022 la mise en place de soutiens financiers spécifiques pour ces projets. Sur le plan des ressources humaines, les dispositifs Emploi Export et de Volontariat International en Entreprises (VIE) Pays de la Loire répondent aux besoins de structuration individuelle des entreprises. De nouvelles formes de collaboration ayant émergé avec la pandémie, la Région étudiera la mise en place de soutiens dédiés aux ressources humaines mutualisées entre plusieurs entreprises.

En matière de transition environnementale de notre économie, l'année 2021 a été marquée par un fort accroissement des projets soutenus par la Région : notamment en matière de nouveaux systèmes énergétiques et d'usages innovants. La Région poursuivra en 2022 le soutien aux projets initiés à partir des démarches d'animation régionale ou des appels à projets régionaux et européens.

La Région mettra particulièrement l'accent en 2022 sur l'économie sociale et solidaire (ESS). Grâce à une collaboration renforcée avec les réseaux départementaux et intercommunaux de l'ESS, la Région poursuivra l'acculturation des acteurs du développement économique pour faire connaître aux porteurs de projet concernés les dispositifs d'accompagnement et de financement auxquels ils sont pleinement éligibles. L'accompagnement des porteurs sera développé par la mission confiée à ces réseaux sur le champ de l'innovation sociale, qui constitue pour les territoires un relais de croissance essentiel qui tient compte des enjeux démographiques et environnementaux. La Région souhaite également renforcer, en étroite collaboration avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRSS) et les réseaux locaux de l'ESS, l'accompagnement des porteurs de projet en proximité sur l'ensemble du territoire et l'ambition régionale en termes de nouvelles initiatives d'innovation sociale.

3. Soutenir l'économie locale et les filières emblématiques du territoire

La Région Pays de la Loire peut se prévaloir d'une économie particulièrement diversifiée avec une place importante pour l'industrie et notamment l'agroalimentaire, mais également une filière agricole qui se déploie à la fois dans les milieux ruraux et sur le littoral. De plus, la Région compte une filière touristique particulièrement dynamique, et de nombreux commerçants et artisans qui contribuent fortement à la vitalité des territoires. Pour pérenniser la vitalité de l'économie de proximité et, la Région finance le fonds régional de transmission des entreprises, « Pays de la Loire Transmission - Reprise ». A l'avenir, elle souhaite encore davantage s'investir en faveur de la transmission des entreprises et le maintien des exploitations agricoles, des commerces et artisanats de proximité.

A. Poursuivre le soutien à la filière agroalimentaire, l'agriculture locale et la pêche

Le caractère inédit du choc d'activité lié à la crise de la COVID a invité la Région à accentuer son soutien aux secteurs de l'alimentation. Dans ce contexte, comme pour les autres secteurs économiques, que ce soit dans une approche défensive post-covid19 ou offensive pour préparer l'avenir, la Région a

affirmé son ambition pour ces secteurs de l'alimentation, qui se matérialise à travers un panel de dispositifs.

La Région poursuivra à l'avenir son effort en faveur de la relocalisation de l'alimentation. En effet, en 2021, la Région a déployé, en lien avec l'Etat, **les mesures de relance et de relocalisation** votées dans le cadre du plan de relance. Au cours de la crise, les orientations de la **Stratégie Agro-Alimentaire 2016-2020** ont plutôt été confortées. Fin 2020, les enjeux de l'installation et de la transmission ont fait l'objet d'un rapport stratégique en soulignant l'importance de l'innovation et de la subsidiarité auprès de territoires.

Le maintien de l'élevage Bovin en région a aussi fait l'objet d'une forte concertation et d'un vote en fin d'année. L'année a permis d'en décliner les premières mesures (innovation, bas carbone, ...).

En lien avec l'impact de la crise sur les pratiques de consommation, un appel à projet spécifique à la relocalisation alimentaire a été lancé courant 2021 en lien avec l'ADEME et l'Etat. Cette démarche sera accentuée sur 2022. La Région s'est appuyée sur les pôles de compétitivité Valorial et Végépolys Valley afin d'accompagner les initiatives, et notamment celles qui émergeront du travail piloté par les cellules précompétitives afin d'appréhender d'ores et déjà le monde de demain (projet CLIMATVEG sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique, ...). Ces travaux seront particulièrement suivis en 2022.

Par ailleurs, la Région poursuivra dans les années à venir sa politique d'approvisionnement local des restaurations scolaires. Depuis janvier 2021, la généralisation de la dotation à l'ensemble des lycées d'un logiciel de restauration dénommé Easilys a pour objectif d'optimiser les achats, de faciliter l'approvisionnement local et de contribuer ainsi au soutien aux filières agricoles et de pêche ligérienne, de favoriser la relocalisation alimentaire ainsi que la qualité de la restauration. Il a été constaté après neuf mois d'accompagnement un taux d'utilisation de l'outil par les établissements de 100 %. Depuis le 8 septembre dernier, le logiciel Easilys est désormais interfacé avec la plate-forme d'achat APPROLOCAL dans l'objectif de favoriser l'alimentation locale de qualité, notamment concernant les produits entrant dans la loi EGAlim (agriculture biologique, signes officiels de qualité, Haute Valeur Environnementale, produits fermiers, etc.).

Premier secteur industriel de la région, l'agroalimentaire sera fortement accompagné. Il s'agit en effet d'une filière stratégique, en raison de son poids économique, de sa fonction structurante de l'activité agricole, de sa répartition homogène sur le territoire régional avec la présence de PME et de grandes entreprises et des possibilités de développement de sa valeur ajoutée sur le territoire. Dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le développement rural (FEADER) 2014-2020, 140 projets d'investissement ont été aidés, impliquant plus de 300 millions d'euros d'investissement sur le territoire et plus de 70 millions d'euros d'aides (38 millions d'euros de la Région, 31 millions d'euros apporté par le FEADER et 1 million d'euros autres collectivités). Ces projets ont permis la création de plus de 1 100 emplois directs, principalement en zones rurales. En 2022, La Région poursuivra son accompagnement aux projets régionaux structurants, notamment en milieu rural.

Pour 2022, la Région développera son effort pour moderniser les exploitations agricoles. Les filières de l'élevage et du végétal connaissent des mutations profondes liées aux évolutions des marchés mondiaux, aux politiques publiques européennes, aux attentes sociétales (qualité, environnement, santé, bien-être) et aux risques naturels. Dans le cadre de l'élaboration du Plan Stratégique National, la Région se concertera avec les socio- professionnels pour acter les modalités d'accompagnement à

la modernisation des outils de production visant la performance économique, la montée en qualité des processus et des produits, la réduction des intrants, l'autonomie alimentaire, la transition énergétique pour les bâtiments et l'amélioration des conditions de travail.

La Région accompagne toutes les agricultures dont l'agriculture biologique. Sur 2022, et pour la seconde année, la Région accompagnera, en complément de tous les dispositifs spécifiques, la mise en œuvre de la mesure de reconnaissance environnementale de l'agriculture biologique.

La Région accompagnera les secteurs de la Pêche et de l'Aquaculture dans le cadre de la mise en œuvre de la première année du Fonds Européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Dans la continuité de l'ancienne programmation, il s'agira de soutenir le développement durable de la pêche, de l'aquaculture, la commercialisation et la transformation des produits halieutiques. La Région a clôturé la dernière année du FEAMP avec un taux de consommation de ce fonds européen très élevé, ceci au profit des professionnels ligériens.

Enfin, au regard des enjeux associés à la transition écologique sur lesquels la Région est par ailleurs pleinement engagée et de l'importance économique de la filière bois, la Région déclinera sa feuille de route stratégique au travers du **Plan régional de soutien à la filière forêt – bois**, pour valoriser les atouts de la filière régionale et renforcer sa dynamique au service des entreprises et des territoires.

B. Investir dans l'économie de proximité

Sur le secteur touristique, la Région renouvellera le soutien apporté aux différentes filières par des financements apportés aux projets à fort impact sur l'emploi et l'équilibre territorial. La Région mobilisera ses outils tels que **Pays de la Loire Investissement touristique**, le **fonds d'intervention en capital FAST** et la **Société foncière régionale**. Elle initiera de nouveaux appels à projets thématiques.

Par ailleurs, la Région poursuivra en 2022 son ambition en matière d'accompagnement des commerçants et artisans. Avec les mesures Commerce du futur et notamment l'Appel à manifestation d'intérêt Commerce du futur, la Région mobilisera des moyens importants sur les enjeux spécifiques du commerce : digitalisation et adaptation de l'offre aux évolutions de la demande.

4. Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne

La nouvelle architecture politique et institutionnelle définie par l'assemblée régionale à l'occasion de la sessions des 2 et 23 juillet derniers a conduit à renouveler les périmètres des commissions sectorielles. Ainsi, une nouvelle commission Jeunesse, emploi, formations, lycées et orientation a vu le jour, rassemblant désormais les principales thématiques liées à la politique régionale en faveur de la Jeunesse, et en particulier les thématiques afférentes à la gestion des lycées et celles qui concernent l'orientation, la formation et l'emploi. Cette nouvelle organisation, qui s'est traduite également dans l'organisation des services régionaux, procède d'une volonté d'embrasser l'ensemble des composantes de la vie des jeunes pour déployer une politique transverse de la jeunesse qui accompagne les jeunes à chaque étape de leurs parcours, depuis la formation initiale jusqu'à l'insertion socio-professionnelle, en passant par l'accès à la culture, au sport et à la santé. Par ailleurs, la Région entend offrir aux jeunes les moyens leur permettant d'exprimer pleinement leur talent en poursuivant le déploiement d'une politique éducative particulièrement ambitieuse sur le plan numérique.

A. Investir dans les lycées et la formation des jeunes

En matière d'éducation, la Région des Pays de la Loire demeure très attentive aux évolutions démographiques qui impactent les besoins de nos politiques régionales. Après la poussée démographique sans précédent entre 2011 et 2017 (+15 300 jeunes en voies d'enseignement général et technologique), la stabilisation de 2018 à 2020, l'évolution démographique repart à la hausse à partir de la rentrée 2021. Le 2^{ème} lycée neuf public construit par la Région à Saint-Gilles-Croix-de-Vie vient d'accueillir ses premiers élèves à la rentrée de septembre 2021 (après le lycée Caroline Aigle à Nort-sur-Erdre en 2020). L'année prochaine sera marquée par l'ouverture du 3^{ème} lycée neuf en trois ans, à Aizenay. Dans les années suivantes, ouvriront également les lycée de Pontchâteau, de Saint-Philbert-de-Grand Lieu et enfin de Vertou. En parallèle, pour conforter les sites existants, la Région poursuivra ses investissements massifs avec notamment le lancement des études concernant les extensions des lycées Jean Perrin à Rezé (44) et Luçon Pétré (85), le démarrage des travaux des opérations de restructurations des internats des lycées Fernand Renaudeau à Cholet (49) et Estournelles de Constant à la Flèche (72). Ce sont environ 300 opérations d'investissement que la Région portera en 2022 pour la modernisation des lycées.

Cette mobilisation s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'investissement dans les lycées publics (SIL), votée par la Région en 2017 pour répondre aux priorités suivantes : l'urgence démographique, la maintenance du patrimoine existant, la performance énergétique, la sécurité et l'environnement de travail des agents régionaux dans les lycées. Chaque année, un plan d'action est présenté lors du budget primitif, identifiant les opérations nouvelles à lancer, au regard des résultats des études capacitaires et démographiques, et des informations recueillies lors des revues de gestion immobilière qui permettent un réel dialogue de gestion opérationnel.

Dans le cadre du lycée 4.0 et de son volet numérique, la Région poursuivra sa concertation sur les enjeux du numérique éducatif et les évolutions des référentiels techniques avec nos partenaires éducatifs (Rectorat, DRAAF, représentants de l'enseignement privé, établissements...), afin de mieux accompagner les évolutions pédagogiques (mobilité, wifi, réalité virtuelle...) et ce, en parallèle de la mise à niveau continue des infrastructures système et réseau. **L'année 2022 sera également marquée par la poursuite du dispositif #MonOrdiAuLycée et l'accélération du virage numérique au service de la jeunesse,** en dotant chaque élève de seconde et 1^{ère} année de CAP d'un ordinateur portable dans les lycées publics et privés. En parallèle, la Région continuera de financer les investissements du socle numérique dans les lycées (infrastructures, wifi, ...) déjà engagé pour plus de 16 millions d'euros en 2021. La Région maintiendra son action en faveur du numérique éducatif à travers l'ENT e-lyco qui a garanti la continuité pédagogique de l'établissement pendant la crise sanitaire.

La Région poursuivra le plan de modernisation des équipements. Ainsi, tout en veillant à l'amélioration des conditions de vie et de formation des lycéens, la Région apportera une attention particulière à l'adaptation des équipements aux besoins des formations, notamment professionnelles, sur le territoire régional eu égard des évolution des référentiels pédagogiques Il s'agira aussi de poursuivre la mise à disposition d'équipement favorisant l'amélioration des conditions de travail des agents régionaux des lycées en favorisant une optimisation de leurs tâches, dans le cadre de la prévention, santé et qualité de vie au travail. Enfin, l'action de la Région sera marquée en 2022 par la mise à disposition des équipements dans le nouveau lycée d'Aizenay.

Concernant le fonctionnement de l'enseignement public, l'année 2022 verra la dernière année de mise en œuvre de la réforme **de la dotation annuelle des crédits de fonctionnement (DACF)** adoptée en 2019 pour les établissements relevant de l'Education nationale et en 2020 pour les établissements relevant de l'Agriculture. Conformément à la trajectoire d'abondement actée, l'enveloppe budgétaire consacrée à la DACF s'élèvera en 2022 à 34 806 569 euros, soit une augmentation de 1 265 130 euros par rapport à 2021.

Pour le fonctionnement de l'enseignement privé, l'année 2022 sera marquée par la mise en œuvre de la 5^{ème} année des engagements pris dans le cadre des nouvelles conventions cadres signées avec l'URADEL, l'AREPLAE et la FR-MFR. La poursuite de l'équité entre enseignements public et privé a conduit à proposer, dès 2018, une revalorisation des forfaits d'externat des lycées privés sous contrat d'association et une prise en compte de la réalité des effectifs chaque année. S'agissant de l'investissement, la Région poursuivra son accompagnement aux projets des établissements privés sous contrat.

Les différents dispositifs d'aides sociales visant à l'allègement du budget « rentrée » des familles sont reconduits pour l'année scolaire 2021-2022 et devraient se poursuivre dans les années à venir (fonds social lycéen régional, dotation de crédits d'équipement professionnel, bourse au mérite, etc.). Le renouvellement des collections de manuels scolaires induits par la réforme nationale du lycée s'est traduit par un financement important de la collectivité. Les lycées ont achevé l'essentiel du renouvellement en 2021. Pour l'année 2022, il est prévu de répondre à des besoins d'ajustement ponctuels (ouverture de nouveaux lycées, évolution des effectifs, ...). Par ailleurs, la Région souhaite accompagner davantage les lycéens modestes, par exemple pour financer le coût des examens d'entrée vers les études supérieures, et réfléchit ainsi à la mise en place d'un nouveau dispositif dédié.

Le Pacte éducatif régional, adopté en 2017, a pour ambition d'accompagner les jeunes lycéens ou apprentis ligériens dans la réussite et l'insertion professionnelle en soutenant les projets portés par les établissements publics ou privés. Le dispositif des Actions éducatives ligériennes (AEL) rencontre un véritable succès. L'intérêt grandissant des communautés éducatives des établissements inscrits prouve l'intérêt porté aux thématiques régionales. En 2022-2023, deux AEL seront enrichies :

- « Renforcer l'estime de soi, lutter contre les addictions, sensibiliser et accompagner aux usages du numérique » sera renforcée afin de prévenir les risques liés aux usages numériques
- et « Histoires d'ici » qui vise à faire connaître et valoriser le patrimoine ligérien, et qui sera complétée avec une nouvelle proposition de découverte de l'Abbaye Royale de Fontevraud et de son nouveau Musée d'art moderne ouvert cet été 2021.

Le dispositif des **Ambassadeurs du Civisme** est également reconduit et prévoit le recrutement de 30 jeunes en service civique. Des **Trophées de l'engagement éducatif** sont également prévus en 2022. La Région initie par ailleurs une réflexion en vue de renforcer la transmission des valeurs de la république au sein des établissements.

B. Garantir à tous une orientation et des voies de formation de qualité

La Région souhaite soutenir la formation de tous les jeunes quelle que soit leur appétence, en prévoyant des services d'orientation de qualité et en offrant des voies de formation diversifiées.

Dotée d'une nouvelle compétence en matière d'orientation depuis 2018, la Région renforcera à l'avenir les dispositifs d'information sur les métiers et les formations. Elle s'appuie déjà sur :

- **5 Orientibus** qui se sont déployés dans l'ensemble de la Région depuis janvier 2021. Ils ont pour objet de faire découvrir, notamment par des outils de réalité virtuelle immersifs ou multimédias sur tablettes numériques, des environnements métiers, les différentes voies de formation (scolaire, par apprentissage ou en formation continue), des tests de positionnement, des ressources variées sur l'orientation. C'est un outil à destination de tous les publics : scolaires – collégiens / lycéens / étudiants, apprentis, familles, demandeurs d'emploi ou adultes en reconversion.
- **Choisir mon stage et choisir mon apprentissage** : 2 interfaces destinées à mettre en relation les élèves de différents niveaux (collégiens, lycéens, étudiants, apprentis) avec les entreprises.
- **Des guides d'information** « Après la 3^{ème} » et « Après le bac », et une collection de Pockets Choisir mon métier... Ces guides régionaux seront enrichis à la suite de l'analyse des retours utilisateurs – plus de 7 000 réponses à un questionnaire - des élèves, enseignants et famille, à l'appui de 5 journées de consultation en établissement scolaire.
- Un **espace Orientation** a été intégré sur l'ensemble des PC portables mis à disposition des élèves de Seconde et 1^{ère} année de CAP du public et du privé à la rentrée scolaire, interface destinée à accompagner l'élève en autonomie dans son parcours d'orientation. Des ressources Orientation doivent être mises en visibilité sur un espace à construire sur l'ENT e-lyco.
- **Soutien à des actions innovantes** en matière d'orientation par le biais d'appel à projets, un premier lancé fin 2020 ayant permis de soutenir 10 projets à destination des publics scolaires et mission locale notamment.

Un **stand Orientation Pays de la Loire** est en construction qui permettra de compléter l'offre de service de l'orientibus dans les salons de rayonnement régionaux ou départementaux. Le stand sera construit autour de deux voire trois espaces en fonction de l'activité permettant de présenter « Choisirmonmétier » et « Rencontre un pro », Choisir mon stage et choisir mon apprentissage et d'organiser des temps de rencontre en tête à tête ou en petit groupe.

Au-delà de l'orientation, la Région souhaite soutenir des voies de formation adaptées à tous et diversifiées.

La Région s'engage ainsi auprès des personnes en situation de handicap en facilitant leur parcours de formation. La région des Pays de la Loire est la première en termes d'accueil d'apprentis en situation de handicap. Elle souhaite poursuivre son action auprès de l'ensemble des apprenants. En effet, elle finance cinq postes de coordinateurs handicap. Ces coordinateurs ont pour mission de développer et formaliser les partenariats avec les structures sur lesquelles repose la démarche d'accès de droit commun aux apprenants en situation de handicap. Ils animent également le réseau des référents handicap des organismes de formation.

Par ailleurs, la Région entend poursuivre son effort en matière de lutte contre le décrochage scolaire en soutenant les acteurs de proximité. Le soutien renforcé aux missions locales sera ainsi maintenu, dans le cadre de conventions axées notamment sur l'entrée en formation des jeunes. En effet, la formation apparaît comme un facteur majeur de remobilisation et d'intégration des jeunes les plus vulnérables. Cela permet de sécuriser leur parcours.

La Région entend également poursuivre son soutien aux écoles de production. Les Ecoles de production ont été renforcées dans le cadre du Plan régional de relance pour permettre à terme la création de 300 places et l'implantation d'au moins une école par département. Une nouvelle Ecole de production ouvre en novembre 2021 à Château-Gontier autour des métiers de la métallerie. plusieurs autres projets sont en cours d'élaboration avec des ouvertures envisagées dès la rentrée 2022 (Sarthe Le Mans, Mayenne – pas sûr...). L'ambition de l'exécutif régional est de doubler le nombre de ces écoles innovantes, centrées sur le « faire ».

Dans un cadre d'exercice désormais resserré, la Région fait preuve de sa pleine mobilisation pour l'apprentissage. Elle a adopté un fonds d'aide aux CFA impactés par la crise sanitaire et économique, puis, un cadre de soutien élargi au fonctionnement des CFA, comprenant le financement d'un fonds social apprenti et de la mobilité nationale et internationale de groupes-classes. Les enveloppes de ressources versées par France Compétences ont été très largement employées en 2020 : pour cet exercice, la Région totalise un montant de dépenses exécutées de 17,6 millions d'euros en fonctionnement et de 17,3 millions d'euros en investissement. Par ailleurs, les Pays de la Loire ont été la 1^{ère} Région à instaurer une garantie de poursuite d'année de formation pour les jeunes sans contrat en CFA, en proposant à l'Etat, dès la rentrée 2020, d'utiliser les fonds du PACTE à cet effet.

La période qui s'ouvre sera marquée par le lancement d'un nouvel appel à projet pour le financement des travaux et des équipements des CFA, sur la base d'un règlement d'intervention élaboré en concertation avec les acteurs régionaux de l'apprentissage, et par la redéfinition des contours de la garantie de poursuite de formation, dans un contexte de rentrée où des tensions de recrutement sont observées dans de nombreux secteurs.

Par ailleurs, au regard des effets probables de la crise sur l'emploi des jeunes ainsi que ses nouvelles responsabilités en matière d'orientation et de lutte contre le décrochage scolaire, la Région a décidé d'ouvrir toutes ses formations professionnelles continues dès 16 ans. Elle a également décidé de permettre à tout jeune sortant de formation initiale (par voie scolaire ou par apprentissage) d'accéder directement à l'ensemble de l'offre régionale de formation professionnelle continue, sans délai de carence de 6 mois. Ainsi un jeune en échec scolaire pourra entrer en Ecole de la 2^{ème} Chance (Programme PREPA Rebond) dès sa sortie de lycée comme de collègue, sans dérogation ni délai de carence. De même, un jeune qui verrait son contrat d'apprentissage rompu par l'employeur par exemple en raison de difficultés économiques, pourra entrer sur une formation du Programme VISA Métiers afin d'achever son cursus, sans dérogation ni délai de carence.

C. Favoriser l'accès des jeunes à la culture, au sport et à la santé

Pour encourager la pratique culturelle et sportive et répondre aux attentes des jeunes Ligériens, la Région des Pays de la Loire propose depuis trois ans un pass culture sport entièrement dématérialisé. Très simple à utiliser, accessible depuis un site web ou une application mobile, cet e. pass fonctionne comme un portefeuille numérique. Pour renforcer le pouvoir d'achat des jeunes et soutenir les structures culturelles et sportives lourdement impactées par la crise sanitaire, il a été proposé dans le cadre du plan de relance, d'élargir le dispositif aux jeunes inscrits dans un établissement ou une formation d'enseignement supérieur en Pays de la Loire. Le e.pass culture sport est désormais accessible à tous les jeunes Ligériens âgés entre 15 et 19 ans ou sans condition d'âge pour les jeunes inscrits dans un lycée, un CFA, une MFR, un IME ou un établissement d'enseignement supérieur en

Pays de la Loire. La valeur de certains coupons a de plus, exceptionnellement, été doublée. Pour seulement huit euros, les jeunes bénéficient avec leur e.pass culture sport 2021/2022 de plus de 200 euros d'avantages (cinéma, livre, licence sportive...) et toujours une entrée gratuite à un festival et jusqu'à quatre entrées gratuites dans le cadre des sorties scolaires organisées par leur lycée, CFA, MFR ou IME.

En 2021, le déploiement du Plan régional de prévention et d'éducation à la santé des jeunes, adopté en juin 2017, s'est poursuivi afin de contribuer à l'éducation à la santé de ce public prioritaire pour la Région. Il concerne en premier lieu les lycéens et les apprentis en développant des actions de prévention et d'éducation à la santé efficaces, mises en œuvre par des acteurs qualifiés et reconnus, tant par la Région que par l'Agence régionale de santé.

Par ailleurs, lancé à l'automne 2018, le **e.pass santé** permet aux jeunes Ligériens de rencontrer des professionnels de santé de façon anonyme et gratuite afin d'obtenir des conseils sur toutes questions de santé afin d'inciter les jeunes à adopter un comportement favorable à leur santé et la prévention des addictions (tabac, alcool, alimentation, stress, dépistage, contraception...). 1300 partenaires ont intégré le dispositif. Sur la saison 2020/2021, plus de 8 800 e.pass ont été demandés, 2 600 activés. A ce jour, près de 800 000 euros ont été mobilisés pour ces actions de prévention.

II. Promouvoir une écologie positive et préserver l'équilibre de nos territoires

La Région s'est dotée en 2020 d'une stratégie territoriale de développement durable. Depuis le printemps 2017, la Région des Pays de la Loire avait en effet entamé un large processus de concertation pour élaborer son nouveau Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), qui comporte un caractère intégrateur de schémas sectoriels et un caractère prescriptif sur trois grands domaines consacrant le chef de file de la Région : aménagement du territoire, environnement et transports. Le projet de schéma a été arrêté par le Conseil régional en décembre 2020. Ce nouveau schéma régional d'aménagement pose une stratégie renforçant l'équilibre des territoires et leur transition écologique afin de répondre aux trois grands défis identifiés de nature environnementale, démographique et technologique et aux enjeux afférents. Cette stratégie se décline en trente objectifs portant une philosophie d'action publique privilégiant la mobilisation des acteurs à la contrainte dans un contexte réglementaire d'ores et déjà très balisé. Par ailleurs cette stratégie entend concilier attractivité et équilibre des territoires. C'est dans cet esprit que le nouvel exécutif entend s'engager en faveur de l'écologie, des territoires et de la qualité de vie des ligériens.

1. Accélérer la transition écologique et énergétique

A. Promouvoir l'écologie positive

La Feuille de route régionale sur la transition énergétique (FRTE) adoptée en décembre 2016 et notamment ses cinq piliers thématiques (mobilité durable, rénovation énergétique, énergie renouvelable, réseaux énergétiques intelligents, stockage énergie et H2) constituent les priorités d'actions régionales. Parmi les actions phares de 2021, figurent le déploiement de plateformes de rénovation énergétique dans les territoires pour accompagner les particuliers à la rénovation de leurs

logements, le soutien de projets innovants d'énergie renouvelables intégrant le stockage, l'accompagnement d'écosystèmes Hydrogène, le soutien au déploiement de la mobilité BioGNV, le lancement de l'appel à projets qualité de l'air ou encore la mise en œuvre de la feuille 2021-2024 de l'association SMILE sur les réseaux énergétiques intelligents.

La poursuite de la **rénovation du patrimoine bâti**, avec une amélioration de la performance énergétique sera un axe fort, dans la continuité du travail engagé en 2021. Ainsi, en tant que porteur associé du dispositif de l'Etat nommé **Service d'Accompagnement de la Rénovation Énergétique (SARE)**, la Région a contractualisé en 2020 avec l'Etat, l'ADEME et les obligés du programme, pour piloter le déploiement et la mise en œuvre des actions du Programme au niveau régional. Ainsi, grâce à ce dispositif de certificat d'économie d'énergie et au dispositif complémentaire adopté par la Région, les Etablissement Publics de Coopération Intercommunales peuvent être accompagnés à 75% pour le déploiement de leur plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE). Les quinze premières plateformes soutenues en début d'année 2021, permettent à près de 50% de la population de la région, et aux petites entreprises qui possèdent des locaux tertiaires, de bénéficier d'un accompagnement à la rénovation énergétique de leurs logements et locaux. La couverture du territoire par les plateformes va se poursuivre en 2022, pour qu'un maximum de ligériens puisse en bénéficier.

La Région a adopté en juillet 2020 une feuille de route régionale sur l'hydrogène, pour amplifier le déploiement des projets et la dynamique mise en place par la Trajectoire hydrogène. En 2022, la Région poursuivra son soutien aux écosystèmes territoriaux tels H2 Loire Valley, en lien avec le grand port maritime Nantes Saint Nazaire, et H2 Ouest. Au-delà de ces projets territoriaux, la Région va poursuivre son accompagnement de projets de démonstrateurs technologiques : TITAN 5, QAIROS, HYMOOV.

B. Agir avec volontarisme pour valoriser et protéger le patrimoine naturel régional

Sujet de préoccupation majeur, la **qualité de l'eau en Pays de la Loire** est dégradée, avec seulement 11 % de nos cours d'eau en bon état écologique. Dès 2017, la Région a souhaité s'impliquer sur ce sujet majeur dont les enjeux dépassent les questions de salubrité et de santé, pour concerner aussi des questions de développement économique. Renforcée dans son engagement avec la prise de compétence animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, obtenue fin 2020, la Région a poursuivi en 2021, la mise en œuvre du plan d'action en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau avec l'Etat, adopté en décembre 2019. Elle a notamment co-construit, au côté de l'Etat et de manière partagée avec les acteurs concernés, une stratégie de protection des captages prioritaires.

Le déploiement de contrats territoriaux uniques pour l'eau (CT Eau), outil commun de contractualisation de la reconquête de la qualité de l'eau, entre les territoires, la Région, l'Agence de l'eau et les Départements, s'est poursuivi en 2021 avec 21 CTeau qui seront validés fin 2021, soit une couverture de 60% de la Région. La Région poursuivra son engagement en 2022 avec l'objectif de couvrir près de 80% du territoire.

En ce qui concerne la Loire, **la Région va poursuivre son engagement au travers du nouveau contrat Loire et ses annexes 2021-2023**. En 2021, elle a soutenu les études et les premiers travaux de rééquilibrage du lit de la Loire qui ont débuté cet automne. La Région soutiendra la poursuite des travaux en 2022.

Enfin, le programme **LIFE intégré sur l'eau (REVERS'EAU)**, élaboré avec les nombreux partenaires de l'eau, a été accepté par l'Union européenne en septembre 2020. Ce projet majeur piloté par la Région, doté d'un budget de 14,5 millions d'euros va permettre de mener à bien 32 actions dont un certain nombre d'opérations pilotes destinées à restaurer la qualité de l'eau jusqu'à la fin 2027. Financé à 47% par l'Europe, il implique 14 partenaires, dont l'agence de l'eau Loire Bretagne, mais également la Région qui porte en propre 13 actions.

De plus, la Région souhaite ces prochaines années s'investir davantage dans la lutte contre les déchets plastiques en mer.

La Région a par ailleurs vu ses compétences s'élargir de manière significative dans le domaine environnemental, notamment à la suite de la loi NOTRe. Ainsi, après avoir **élaboré un plan régional de prévention et de gestion des déchets, contenant un plan d'action en faveur de l'économie circulaire**, la Région est passée dans une phase opérationnelle dès 2019. Elle se matérialise notamment par un appel à projet annuel avec l'ADEME et l'Etat, qui sera renouvelé en 2022. En complément, le suivi du plan peut désormais s'appuyer sur l'observatoire TEO dont les missions ont été élargies aux déchets en 2021. Enfin, la mise en place d'un livret d'épargne populaire pour soutenir la croissance verte va devenir effective avec une collaboration avec trois banques sélectionnées en 2021.

Également, en tant que chef de file, la Région est dotée depuis 2018 d'une stratégie régionale de biodiversité. 2021 a notamment vu le déploiement du programme « Ligerbocage et Agroforesterie » qui permet d'accompagner la plantation de haie et sa gestion durable, ainsi que la poursuite du déploiement du dispositif « territoires engagés pour la nature » (TEN). En 2022, quatre nouveaux TEN pourraient aboutir, ainsi que le déploiement du dispositif « entreprises engagées pour la nature ». La feuille de route « éviter, réduire, compenser » entrera en phase opérationnelle. L'idée est de faire de la biodiversité un enjeu positif à travers plusieurs de ses aspects : tourisme lié à notre patrimoine naturel, agriculture, emplois créés pour la restauration de la biodiversité, innovation liée au végétal... Dans cette perspective, la Région initiera dès l'an prochain des réflexions concernant de nouvelles mesures visant à mieux valoriser le patrimoine naturel et sensibiliser les Ligériens à sa protection. En parallèle, l'année 2022 sera importante pour les parcs naturels régionaux Normandie-Maine et Loire-Anjou-Tourisme qui feront approuver leur nouvelle charte en vue d'être de nouveau labellisés pour les quinze prochaines années.

Par ailleurs, le **groupe interdisciplinaire d'experts régionaux** sur le changement climatique, installé en 2020 et composé de vingt scientifiques, va poursuivre ses travaux et devrait rendre ses préconisations au premier trimestre 2022.

2. Investir dans les territoires en soutenant la ruralité et en accompagnant les dynamiques métropolitaines

A. Préserver l'équilibre des territoires

Rénovée, simplifiée et mutualisée, adaptée aux situations de chaque territoire, la politique contractuelle structurée à l'échelle des EPCI s'est déployée jusqu'au 30 septembre 2021 avec la totalité des contrats adoptés en 2019 pour 180 millions d'euros affectés :

- 60 Contrats Territoires-Région (CTR) 2020 représentant 68 intercommunalités et une commune ;
- 3 Contrats de Développement Métropolitain (CDM) avec la métropole nantaise et les deux communautés urbaines d'Angers et le Mans.

Au 1^{er} septembre 2021, ce sont 1013 projets qui ont été engagés pour une aide totale de 153,5 millions d'euros dont 300 projets au titre de la transition énergétique soit plus de 32,8 millions d'euros. Après la tenue de la Commission permanente du 23 septembre 2021, la totalité des crédits seront engagés grâce à la prolongation de la validité des CTR 2020 / CDM jusqu'au 30 septembre 2021 (soit dépôt des dossiers au 1^{er} juin 2021) adoptée lors du vote de son Plan de relance les 9 et 10 juillet 2020. Cette mesure a permis aux exécutifs locaux nouvellement élus de bâtir leurs projets sereinement.

Par ailleurs, toujours dans le cadre du Plan de relance, un nouveau fonds « Pays de la Loire relance Investissement intercommunal » doté d'une enveloppe de 45 millions d'euros, a permis d'accompagner dès septembre 2020 les projets des intercommunalités ou de leurs Communes membres jusqu'à fin juin 2021. Parallèlement, la Région a créé un Fonds exceptionnel doté d'une enveloppe de 2 millions d'euros : « Pays de la Loire relance investissement communal ». Ce fonds, complété en 2021 d'une enveloppe complémentaire de 6 millions d'euros, a soutenu 162 projets pour 8 millions d'euros. Il est également clos depuis le 30 juin 2021.

Enfin, le soutien aux projets des Communes rurales se poursuit grâce au Fonds Régional de Développement des Communes (FRDC) doté annuellement de 5 millions d'euros. Ainsi, depuis mi 2016, 997 communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre du FRDC et du fonds école pour un budget de 43 millions d'euros soit près de 72 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants. Ces deux soutiens régionaux majeurs de la précédente mandature se sont achevés au 30 juin 2021.

Cette année 2021 a également permis de déployer les différents fonds à destination des territoires votés lors du Plan de relance régional des 9 et 10 juillet 2020 et ce afin de les accompagner dans leur diversité. Plusieurs fonds seront reconduits en 2022.

- **Fonds régional territoires d'industrie** : il s'agit d'accompagner ces territoires dans leurs différentes initiatives.
- **Fonds de soutien au développement des « tiers lieux »** : il s'agit de soutenir le développement ou la création de tiers lieux comme levier de la revitalisation, d'attractivité et d'animation des territoires.
- **Fonds régional de reconquête des centres villes des villes moyennes et des centres-bourgs** : ce fonds a pour objectifs de conforter le maillage territorial de notre région en intégrant de nouvelles communes éligibles, notamment des villes moyennes jouant un rôle de centralité.
- **Fonds régional de soutien aux démarches Action cœur de Ville et Contrat de Ville** : il s'agit à travers ce fonds de soutenir les projets en investissement et en fonctionnement (animation, études) des Villes et Communes labélisées Action cœur de ville (8 en Pays de la Loire) et celles bénéficiaires d'un Contrat de Ville (19 villes et 4 intercommunalités).
- **Appel à Manifestation d'Intérêt « Solutions Innovantes pour les mobilités dans les territoires »** : il s'agit à travers cet Appel à Manifestation d'Intérêt clos depuis le 30 juin 2021, de soutenir les projets des territoires (intercommunalités, Communes, associations, etc.) en investissement et /ou en fonctionnement permettant la réduction de la dépendance à la

voiture individuelle, du volume de déplacements réalisés et le développement de l'usage des mobilités actives, partagées et collectives.

L'année 2022 verra la poursuite de certains dispositifs du Plan de relance ainsi que la mise en place de la nouvelle politique territoriale portée par la Région avec un double objectif de proximité et de simplification. Il s'agira également de mettre en place un véritable Pacte avec les territoires afin de les accompagner au mieux dans leurs projets stratégiques et du quotidien en lien avec les objectifs prioritaires fixés par la Région.

Enfin, en ce qui concerne l'aménagement numérique du territoire, la Région poursuit son soutien au déploiement de la fibre optique sur les cinq départements de son territoire. Sur les 93 millions d'euros d'engagés, 57 millions d'euros de subventions ont déjà été versés aux Réseaux d'initiative. La Région poursuit également le soutien au syndicat mixte Gigalis pour poursuivre les actions permettant d'obtenir une information fiable sur la qualité des réseaux de téléphonie mobile (collecte de données et cartographie).

B. Permettre un accès facilité aux services de santé dans tous les territoires

En 2021 et dans les années à venir, le **Plan régional d'accès à la santé, renforcé par le plan de relance régional adopté en 2020**, poursuit son déploiement visant à renforcer l'offre de santé en Pays de la Loire afin de préparer l'avenir et répondre à la crise sanitaire.

Ainsi, les principales mesures du plan de relance ont permis d'accompagner :

- Deux projets de Service médical de proximité dans le cadre du Fonds régional d'accompagnement à l'innovation en santé – FRAIS ;
- Deux projets de maisons de santé pluriprofessionnelles, dans le cadre du Fonds de soutien aux maisons de santé pluriprofessionnelles ;
- Six projets portant sur la création, la rénovation ou la structuration de cabinets médicaux ou de centres de santé, dans le cadre du Fonds d'urgence pour le maintien des professionnels de santé de centre de santé ;
- un projet de déploiement territorial de la télémédecine au sein des EHPAD du Maine-et-Loire et de Mayenne, dans le cadre du fonds dédié pour le soutien au déploiement de la télémédecine et les équipements numériques en santé créé en 2020 ;
- 24 projets portés par les Centres hospitaliers et hôpitaux de proximité dans le cadre du Fonds régional de soutien aux équipements hospitaliers créé en 2020 ;

Par ailleurs, la Région continue d'accompagner les territoires au travers un Fonds d'aide à l'ingénierie des projets de santé : deux collectivités territoriales ont été soutenues financièrement pour l'élaboration d'un diagnostic santé et le financement d'un poste de coordinateur d'un contrat local de santé avec, par ailleurs, le soutien à l'Association des pôles et maisons de santé des Pays de la Loire, permettant de structurer une meilleure organisation de l'offre locale de soins de premiers recours.

Également, la Région accompagne le projet expérimental de « Pôle fédératif de soins primaires » piloté par l'Université de Nantes et le CHU de Nantes permettant de mieux former les futurs professionnels de santé aux nouveaux modes d'exercice en équipe pluriprofessionnelle de soins primaires.

Globalement, ces mesures représentent près de 2,5 millions d'euros mobilisés jusqu'ici.

Également, dans le cadre du Plan santé, la Région continue à soutenir l'association Gérontopôle, organisme expert sur la question du vieillissement et qui accompagne des territoires dans la transition démographique, notamment sur les problématiques habitat (maintien à domicile, Ehpad). Deux observatoires régionaux en santé sont par ailleurs soutenus : l'Observatoire régional en santé des Pays de la Loire et l'EPIC PL (registre des cancers) qui apportent notamment leurs expertises sur les données de santé par territoire, l'évolution des filières professionnelles (médecins, infirmiers) et sur des sujets comme l'alimentation et la santé, ou bien, sur la crise COVID et ses impacts.

Enfin, la Région reste mobilisée contre la COVID-19 et a souhaité apporter son soutien aux collectivités locales impliquées dans la mise en place et la gestion d'un centre de vaccination sur leur territoire en votant début 2021 une aide d'urgence d'un montant maximum de 10 000 euros aux collectivités locales qui le demandent. A ce jour, 22 collectivités ont été soutenues mobilisant une enveloppe de crédits de 220 000 euros.

La Région poursuivra son action en 2022 dans le secteur de la santé. Elle veillera à répondre aux différents besoins des territoires dans ce secteur fortement impacté par la crise sanitaire. De nouveaux dispositifs pourront être expérimentés, en particulier pour répondre à la problématique des déserts médicaux. En particulier, la Région souhaite déployer ces prochaines années des « doctobus » pour assurer des consultations médicales itinérantes dans les territoires connaissant un déficit en matière d'offre de soin.

C. Mobiliser les fonds européens au service des territoires

La Région devra également garantir un bon démarrage des programmes 2021-2027 pour compenser le retard lié à l'adoption tardive des règlements européens et pouvoir ainsi favoriser le soutien dès 2022 des projets ligériens par l'Europe. Pour cela, elle s'appuiera sur sa stratégie européenne qui sera actualisée en 2022 pour mieux « Informer, orienter, accompagner et communiquer » afin de rendre l'action européenne en Pays de la Loire lisible, claire et proche des Ligériens. Cette stratégie comprend deux volets distincts : une **action européenne régionale** (1) d'une part, et la **mise en œuvre des programmes de la politique européenne de cohésion** confiés à la Région au titre des programmes européens 2014-2020 et 2021-2027, d'autre part (2).

1/ L'action européenne de la Région revêt trois dimensions complémentaires. Elle se décline d'abord dans une **stratégie d'influence auprès des institutions de l'Union européenne** avec une attention particulière pour les enjeux maritimes et les coopérations entre les régions et les collectivités côtières de la façade atlantique. Ensuite, elle se traduit par une **action de promotion et de valorisation de l'action européenne** au plus près des citoyens. Enfin, elle conduit à adopter une **démarche proactive de recherche de financements européens** pour la réalisation de projets de coopération concourant à la compétitivité et à l'équilibre des territoires ligériens.

Les moyens alloués (crédits régionaux) à ces thématiques se répartissent ainsi :

- 54,5% des montants proposés concourent à la stratégie d'influence de la Région et de ses partenaires, au travers du financement de l'activité du bureau de représentation à Bruxelles ;
- 38,6 % des montants proposés visent à la promotion et à la valorisation de l'action européenne, au travers de financements apportés aux acteurs à vocation européenne,

notamment les Maisons de l'Europe, d'actions de communication, permettant de renforcer l'accès à l'information sur les institutions européennes (action « Jeunes Ligériens, citoyens en Europe ») et du dispositif Cap Europe permettant la subvention d'actions d'information européenne ;

- 6,9 % des montants proposés visent à renforcer l'accès à l'information des opérateurs ligériens et à favoriser le montage de projets de coopération dans le cadre des programmes de coopération territoriale européenne ou des programmes sectoriels de l'Union européenne, soit dans le cadre du dispositif d'aide à l'émergence et au montage de projets ACE 2020.

Il s'y ajoute un **projet FABAS** dédié à la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire relevant du programme ERSAMUS+ dont la Région assure le portage pour le compte d'un partenariat européen. Ce projet d'une durée de 2 ans fait l'objet d'un financement sur crédits européens à hauteur de 100 % des dépenses éligibles.

2/ Dans le cadre de la politique européenne de cohésion 2014-2020, la Région est l'autorité de gestion du programme opérationnel régional FEDER-FSE (Fonds européen de développement régional et Fonds social européen), du programme de développement rural régional FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) et organisme intermédiaire en charge des mesures régionalisées du programme national FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche). Elle est responsable dans ce contexte de la mise en œuvre de près de 90 % des **Fonds européens structurels d'investissement alloués aux Pays de la Loire pour la période 2014-2023**. Il lui revient d'assurer la pleine consommation des dotations disponibles, soit un **montant global de 1 200 millions d'euros** ainsi réparti :

- 368,9 millions d'euros pour le Fonds européen de développement régional (FEDER) intégrant le volet relance REACT-EU pour soutenir l'innovation, les petites et moyennes entreprises (PME), la transition énergétique, l'intermodalité...
- 98,5 millions d'euros pour le Fonds social européen (FSE) intégrant le volet relance REACT-EU dans le but d'améliorer le taux d'emploi notamment en soutenant l'orientation, la formation, l'apprentissage...
- 694,6 millions d'euros pour le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) intégrant le volet relance et la transition en faveur de l'évolution des pratiques agricoles et de la filière agroalimentaire.
- 16,2 millions d'euros pour les mesures régionalisées (FEAMP), en faveur de la transformation de la pêche et du développement de l'aquaculture.
- 108 millions d'euros, soit 63 millions d'euros de FEDER (les investissements territoriaux intégrés) et 58 millions d'euros de FEADER (la mesure LEADER), sont consacrés directement à l'approche territoriale pour la mise en œuvre de stratégies locales, au plus proche du terrain.

Dans le cadre de la politique européenne de cohésion 2021-2027, la Région reste autorité de gestion du FEDER et du FSE+ et aura également en responsabilité la gestion du Fonds de transition juste (FTJ), fonds spécifique issu du Pacte vert européen (« Green deal »), dont l'action sera concentrée sur le territoire du pacte de Cordemais (sous réserve de la validation par la Commission européenne de ce territoire). La Région restera également organisme intermédiaire en charge des mesures régionalisées du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA). Elle deviendra

autorité de gestion déléguée pour le FEADER dans le cadre d'un plan stratégique national (PSN) à compter de 2023.

L'année 2022 devrait donc marquer le lancement effectif du programme régional FEDER-FSE+-FTJ et des mesures régionales du programme national Fond européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) dont les enveloppes sont :

- 301,2 millions d'euros pour le FEDER pour soutenir la recherche et l'innovation, la numérisation, les petites et moyennes entreprises (PME), la transition énergétique, la mobilité durable urbaine, l'environnement, le développement territorial...
- 64,53 millions d'euros pour le FSE+ pour soutenir la création d'entreprise par les demandeurs d'emploi, l'orientation tout au long de la vie et la lutte contre le décrochage scolaire, la formation notamment des demandeurs d'emploi et la santé
- 48 millions d'euros pour le FTJ pour compenser les impacts de la transition vers la neutralité carbone du territoire du pacte de Cordemais
- 17,4 millions d'euros pour le FEAMPA en faveur de la transformation de la pêche et du développement de l'aquaculture.

3. Garantir des services de transports régionaux sur l'ensemble du territoire régional

La Région a voté en mars 2021 sa Stratégie régionale des mobilités (SRM), qui sera le fil conducteur sur cette politique publique ces prochaines années. Elle donne un cap, en fixant des objectifs ambitieux, à la fois pour le développement de l'offre, la modernisation des infrastructures, et la qualité du réseau.

A. La Région poursuit le développement de l'offre de transport ferroviaire, routière et maritime

Pour ce qui concerne les transports ferroviaires régionaux, la Région et SNCF ont conclu un protocole d'accord en vue d'une nouvelle convention d'une durée de 10 ans (2022 – 2031) dont le périmètre se réduira au fur et à mesure du calendrier de l'ouverture à la concurrence. Ce protocole a permis de définir de nouveaux dispositifs financiers favorables à la Région. Sur les années 2021, 2022 et 2023, il est prévu une augmentation d'offre de 11 % répartie sur l'ensemble de la région avec dans le même temps une baisse de la contribution financière prévisionnelle de la Région en 2020 (172,3 millions d'euros en 2021, 169,5 millions d'euros en 2022 et 169,7 millions d'euros en 2023). Cela permet de répondre à des besoins exprimés en comité de lignes notamment, et d'offrir aux Ligériens des nouvelles possibilités de déplacements.

Par ailleurs, un travail fin devra s'engager avec l'exploitant ferroviaire pour mesurer les impacts de la crise sanitaire et des nouveaux comportements éventuels des usagers, abonnés et occasionnels, dans les mois qui viennent, ce qui permettra d'estimer les conséquences en matière de recettes. Il faut en effet disposer d'un peu de recul et de temps pour apprécier la situation et l'éventuel écart en matière de fréquentation par rapport à la situation de référence qui demeure l'année 2019, soit celle précédant le début de la pandémie.

Des opérations importantes seront aussi engagées ou poursuivies sur le parc de matériel roulant ferroviaire tel que le financement d'un programme sur trois ans portant sur le renouvellement des organes majeurs de plusieurs séries de matériel ou encore la continuation des opérations de rénovation mi-vie des automotrices concernées.

En ce qui concerne l'offre des lignes régulières autocar, la SRM fixe un objectif de développement de l'offre des lignes régulières structurantes d'ici 2030.

L'année 2022 sera marquée par la mise en service de la voie réservée aux véhicules de transport en commun sur l'autoroute A83 au Sud de Nantes qui permettra de fiabiliser les temps de parcours pour les lignes d'autocar empruntant cet axe.

En septembre 2022, de nouvelles délégations de service public entreront en vigueur sur les départements de la Mayenne, du Maine-et-Loire et de la Vendée.

Ces renouvellements permettront également de voir l'arrivée de véhicules GNV sur les lignes régulières.

La marque Aléop est désormais présente sur plus de 90% des cars et le nouveau mobilier (poteau et abribus) a commencé à être déployé.

Côté transport à la demande (TAD), 2021 a vu la reconduction du transport à la demande en Loire-Atlantique et la création de nouveaux bassins de TAD en Maine-et-Loire. Dans le prolongement du plan de relance, la couverture territoriale par un service de transport à la demande régional se poursuivra progressivement en 2022 et 2023, avec la reconduction des marchés en Mayenne, l'ouverture de nouveaux bassins en Vendée, une redéfinition des services en Sarthe et l'expérimentation du TAD dynamique sur un nouveau bassin en Maine-et-Loire.

En ce qui concerne les transports scolaires, la Région a renouvelé environ la moitié des contrats en 2021 avec la mise en circulation de près de 120 véhicules GNV d'ici la fin 2021. La sécurité des transports scolaires demeurera bien sûr une priorité tout comme sur l'ensemble du réseau régional Aléop.

La qualité de service constituera un enjeu particulier de l'année 2022, avec le lancement de 2 consultations en parallèle : l'une pour le suivi de la qualité sur le réseau ferroviaire et l'autre pour le suivi de la qualité sur le réseau routier.

Sur le transport maritime, la procédure de remplacement du navire Insula Oya II s'est poursuivie. Le marché a été notifié en décembre 2020. Le nouveau navire Insula Oya III doit être livré fin août 2022. Il s'agit d'un navire mixte cargo / passagers, dont les capacités ont été accrues pour répondre aux besoins futurs de déplacement entre l'île d'Yeu et le continent. Il s'accompagnera de l'installation du cold-ironing (alimentation électrique à quai du navire) et de l'aménagement des passerelles d'accès pour les passagers qui seront réalisés en 2022.

B. Plusieurs chantiers d'envergure sont en cours pour améliorer l'offre de services aux usagers

Courant 2022, la Région travaillera à la refonte du site internet Aléop, en lien avec une nouvelle réflexion sur les réseaux sociaux. Cette démarche doit permettre d'offrir un accès facilité aux services Aléop (calcul d'itinéraire, recherche horaires, recherche cartographique, inscriptions scolaires, ...). L'accessibilité du site sera intégralement auditée. Le nouveau site ouvrira début 2023.

Côté tarification, une réflexion est également en cours en vue de renforcer encore davantage l'attractivité des transports en commun régionaux. Dans la perspective de cette nouvelle gamme tarifaire et de l'ouverture à la concurrence ferroviaire, une étude sur la stratégie de distribution a été engagée en 2021.

Par ailleurs, la Région poursuivra dans les années à venir l'ouverture à la concurrence sur le réseau régional ferroviaire. L'assemblée régionale a approuvé le projet d'allotissement du réseau lors de sa séance des 9 et 10 juillet 2020. Un avis de pré-information au Journal officiel de l'Union européenne a été publié le 21 juillet 2020 pour les ensembles Tram-train et Sud Loire.

L'année 2021 a été une année de travail d'élaboration des dossiers de consultation des entreprises, avec l'appui d'un groupement d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'ordre technique, administratif, juridique et financier. En 2021, la Région a également collecté et consolidé des données auprès des sociétés SNCF, fournisseuses d'informations (indicateurs techniques, administratifs et financiers relatifs aux contrats en cours, mais également aux éléments documentaires relatifs aux biens (matériel roulant, unités de maintenance) susceptibles d'être repris par la Région.

La procédure d'appel à candidature sur le lot Tram-train Sud Loire sera lancée à l'automne 2021 : la Région transmettra ensuite en début de l'année 2022 aux entreprises candidates les dossiers de consultation afin que ces dernières puissent élaborer et remettre leurs offres courant 2022. Des négociations s'engageront, en vue d'une attribution du contrat sur ce premier lot mi 2023 et un début d'exploitation au service annuel 2025 (décembre 2024).

C. La Région poursuivra également en 2022 les travaux programmés concernant les infrastructures ferroviaires et routières

En ce qui concerne les infrastructures ferroviaires, des opérations vont se poursuivre et être engagées, notamment pour mettre en œuvre le contrat d'avenir signé début 2019. Plusieurs d'entre elles traduisent la volonté de la Région de moderniser les lignes existantes afin de maintenir leur pérennité et leurs performances. Peuvent notamment être citées :

- **L'opération de contournement ferroviaire de la raffinerie de Donges se poursuit pour une livraison prévisionnelle en octobre 2022.** Il s'agit d'une opération majeure pour assurer le développement de l'activité de la raffinerie, vitale pour l'économie de la basse Loire et le trafic du Grand Port Maritime de Nantes – Saint-Nazaire.
- **L'opération Massy – Valenton a été relancée après plusieurs années de suspension** à la suite d'un incendie sur des installations électriques qui ont conduit à stopper l'avancement du chantier. Les travaux côté Est se poursuivent pour une livraison effective d'ici fin 2021. Les discussions sont en cours pour finaliser le financement des études et travaux de la partie Ouest en 2022.
- **Les études pour la création d'une halte ferroviaire à proximité de l'aéroport sont prévues pour l'année 2022** et seront financées dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région.
- **L'année 2022 verra aussi se poursuivre les études entre Cholet – Les Herbiers et porteront sur le volet infrastructures de la ligne,** suite à la première étude de détermination du potentiel de trafic de voyageurs et de définition d'un scénario d'offre qui s'est achevée au printemps 2021.

- **L'étude globale visant à identifier les leviers sur lesquels agir pour redynamiser le recours au transport** de marchandises par le rail, initiée en juillet 2021, se poursuivra pour livrer ses conclusions en 2022.

En ce qui concerne les infrastructures routières, la Région devrait achever la mise en œuvre du plan routier arrêté en 2016. Sur les 37 opérations inscrites dans les 5 protocoles conclues avec les Départements, 34 opérations ont déjà fait l'objet d'un cofinancement régional. Les dernières devraient être financées sur 2022 (études franchissement de la Loire à Ancenis avec les Départements Loire-Atlantique et Maine et Loire, créneaux de dépassement sur la RD 771 en Loire-Atlantique, et A831 études pour un itinéraire de substitution en Vendée).

D. Intensifier les efforts en faveur de la mobilité durable en s'appuyant sur une gouvernance renouvelée

La Région souhaite intensifier ses efforts en faveur des mobilités durables, de l'intermodalité et de la mise en accessibilité. Pour les investissements dans les gares et l'intermodalité, 2021 a été marquée par la poursuite des travaux de la nouvelle gare du Mans Hôpital qui devrait être livrée en septembre 2023 et de ceux des espaces publics au sud de la nouvelle gare de Nantes. Le financement des travaux du PEM de Clisson a aussi été finalisé en 2021. D'autres PEM sont envisagés d'être financés sur 2022 : Saint-Gilles Croix de Vie, Angers, Les Sables d'Olonne.

La poursuite de la mise en accessibilité du réseau Aléop (gares, points d'arrêt routiers) pour les personnes handicapées et à mobilité réduite sera bien évidemment prolongée en 2022 et même accélérée grâce au plan de relance de juillet 2020.

Enfin, l'année 2022 va permettre la poursuite de la mise en œuvre des actions en faveur du vélo défendues dans le cadre du plan de relance de juillet 2020 : aides aux vélos pliants et vélos à assistance électrique, augmentation du financement des itinéraires cyclables en rabattement sur les gares et points d'arrêt Aléop, développement des abris sécurisés autour des gares et points d'arrêt routiers du réseau Aléop ainsi qu'autour des points générateurs de flux de déplacement. Un dispositif d'aide à l'achat de vélo pour les lycéens et les étudiants sera initié.

La Région a conforté son soutien au covoiturage : après son adhésion à Ouest Go en 2018, la Région a voté fin 2020 une aide aux collectivités de moins de 150 000 habitants pour la création de lignes de covoiturage spontané et l'animation de communautés de covoitureurs au niveau des zones d'activités. Début 2021, la Région a signé des conventions avec des opérateurs de covoiturage pour apporter une contribution pour la rémunération du conducteur sur les trajets de courtes distances. Le développement du covoiturage comme solution alternative pour les déplacements domicile-travail présente un potentiel qui donnera lieu en 2022 à un accompagnement régional en lien avec les nouvelles AOM.

La Région structure la gouvernance des mobilités à travers la nouvelle conférence ligérienne des Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM). Tout en accompagnant la prise de compétence des AOM, la Région a souhaité conforter son rôle de chef de file des mobilités tout en restant à l'écoute des EPCI pour adapter son offre à leurs besoins.

Ainsi, l'année à venir sera déterminante pour la structuration d'une nouvelle relation entre Région et autorités organisatrices des mobilités (AOM) locales, pour une meilleure articulation des services de transport, au service des usagers.

L'année 2022 verra la signature des premiers contrats opérationnels de mobilité (COM), à l'échelle des 16 bassins de mobilités dessinés en 2020. Les COM permettront d'articuler les services de mobilités, de donner une lisibilité sur les projets d'infrastructures à l'échelle de chaque bassin et de mettre en évidence les liens avec les territoires voisins. Les travaux techniques ont été engagés à l'automne 2021 pour recenser les services en cours, identifier les projets et organiser le partage de données. Un comité de pilotage se réunira par bassin, présidé par un élu régional référent. Les COM seront opérationnels : ils seront conclus à l'échelle du bassin mais les contrats de financement ou conventions seront passés avec les AOM. Les actions inscrites dans les COM devront pouvoir être réalisées dans la durée du contrat, c'est-à-dire 5 ans.

4. Offrir un haut niveau de qualité de vie aux Ligériens

Le Conseil régional a réaffirmé son engagement en faveur de la sécurité de tous les Ligériens en adoptant en mars 2021 le Pacte de sécurité. En effet, face à l'augmentation des incivilités et des actes de délinquance, la sécurité est une composante essentielle de la qualité de vie. Par ailleurs, la pandémie de virus COVID-19 a fortement touché les secteurs culturels et sportifs, ainsi que le monde associatif. Or, ces derniers sont vecteurs de lien social et d'épanouissement, participant à la qualité de vie en Pays de la Loire. En réponse à la crise, le Conseil régional a mis en place des actions concrètes et concertées afin de répondre aux besoins identifiés par les acteurs ligériens. De même, la Région des Pays de la Loire s'est attachée à soutenir les associations œuvrant auprès des plus démunis dont les conditions de vie se sont dégradées dans ce contexte de crise.

A. Le Pacte de Sécurité

Le 31 mars dernier, la Région approuvait le Pacte régional pour la sécurité. A travers ce Pacte, la Région réaffirme son soutien sans faille auprès des élus locaux en première ligne dans le domaine de la lutte contre la délinquance. Deux dispositifs ont ainsi été mis en place, dotés de 3 millions d'euros globalement : une aide en faveur des équipements à la vidéoprotection et une aide aux équipements des polices municipales. Au 30 septembre 2021, 52 Communes ont été accompagnées dans leurs projets à hauteur de 1,9 million d'euros.

Comme mentionné au sein de ce Pacte, la Région souhaite également s'appuyer sur la région de gendarmerie des Pays de la Loire et ainsi mettre en place une coopération renforcée dans les domaines suivants, dans la zone de compétence de la gendarmerie nationale. Il s'agit en particulier de la sécurité des mobilités et réseaux de transport, de la sécurité économique et de la protection des entreprises, de la cybersécurité au bénéfice notamment des entreprises et collectivités territoriale, la sécurité des lycées, et l'accompagnement des collectivités locales dans leur diagnostic de sécurité.

Dans ces cinq domaines, la région et la gendarmerie entendent renforcer leur coopération, à travers une convention de partenariat, en renforçant les échanges d'information, montant des opérations

communes, et en apportant une réponse adéquate aux acteurs de terrain. **D'autres mesures d'accompagnement seront envisagées pour l'année 2022.**

B. La politique régionale en faveur de l'accès à la culture

La Région poursuit son action volontariste en faveur de la culture selon différents axes :

Conforter les interventions à travers les dispositifs régionaux, en initiant une logique de projets avec les lieux et les acteurs dans leur grande diversité. En complément du soutien aux grands opérateurs structurants (l'ONPL, Angers Nantes Opéra, Les Arts florissants, Centre national de la danse contemporaine, etc.), le Conseil régional veut également soutenir les équipes artistiques ligériennes afin qu'elles rayonnent partout dans les territoires et développer une coopération interrégionale avec la Bretagne et la Normandie.

La Région entend concilier transmission et culture du XXI^e siècle. Elle veut en particulier encourager l'accès des jeunes générations à l'enseignement supérieur dans la filière culturelle et faire en sorte qu'ils se familiarisent avec la diversité de la création actuelle. L'évènement **Culture au futur** par exemple, se veut une véritable vitrine des actions croisées entre le monde économique, culturel et enseignement supérieur. Après le succès de la première édition, l'évènement sera renouvelé en 2022. La Région veut aussi favoriser la connaissance des hommes et des femmes qui ont fortement contribué à l'histoire de la Région et c'est pourquoi elle réfléchit à la mise en place d'un nouveau programme à cet effet. La Région confirme également son action en faveur de la création dans les arts plastiques avec le renouvellement de la résidence d'artistes émergents à l'Abbaye de Fontevraud. Cette opération, initiée dans le Plan de relance, fait écho au **Musée d'art moderne de Fontevraud – collections nationales Martine et Léon Cligman** désormais abrité dans le site ligérien. Enfin, **Le FRAC** des Pays de la Loire, co-financé par la Région et l'Etat bénéficie depuis mai 2021 d'un second site, au sein du Quartier de la création à Nantes, qui confirme la place et le rayonnement de cet acteur majeur de l'art contemporain, tant auprès des publics que des artistes.

Soutenir l'investissement : la Région veut préparer l'avenir culturel des Pays de la Loire, en lien avec les autres collectivités. L'accompagnement des associations et collectivités pour les ateliers d'artistes, l'aménagement de lieux de travail, l'acquisition de matériels et les équipements culturels seront poursuivis. Ces lieux de créations et de diffusion constituent des outils indispensables pour garantir le développement culturel sur le territoire régional, d'autant plus depuis la crise sanitaire. Les équipes artistiques ont ainsi mis à profit cette période de confinement pour créer mais ont désormais besoin de lieux pour partager leur travail avec le public ligérien. Les Pays de la Loire abritent d'ailleurs plusieurs projets ambitieux comme en témoignent l'Espace Mayenne, la Libre Usine de Nantes.

Poursuivre l'accompagnement culturel des territoires à travers la restauration du patrimoine protégé ou non au titre des monuments historiques, les appels à projets patrimoine, le maillage des expositions, des conférences et des publications de l'inventaire du patrimoine sur tout le territoire régional. Cette volonté se traduit également par l'existence du Fonds de développement culturel territorial, le financement de l'ingénierie nécessaire à l'écriture des projets culturels de territoire et la mise en œuvre du volet culturel de l'ambition maritime régionale avec notamment l'organisation du **Festival Loire et Océan** qui vise à faire de l'atout de notre littoral un véritable levier de développement. S'ajoutent l'édition d'ouvrages de synthèse et abondamment illustrés comme **Histoire maritime et**

fluviale des Pays de la Loire, et l'élaboration de deux **parcours culturels** dédiés l'un aux **Plantagenêts** et l'autre aux **jardins remarquables** des Pays de la Loire qui entrent en résonance avec l'évènement « Jardins en Pays de la Loire » créé par la Région des Pays de la Loire.

Faire rayonner le territoire des Pays de la Loire au travers d'une politique amplifiée en faveur de l'accueil de tournages de productions cinématographiques d'une part, afin d'affirmer notre région comme une « Terre de cinéma ». D'autre part, le Conseil régional pourrait programmer de nouvelles opérations valorisant le patrimoine historique des Pays de la Loire au travers de grandes figures, issues de différentes périodes, départements et dans différents domaines. Ce projet pourrait s'articuler autour d'une nouvelle manifestation qui consisterait à promouvoir la bande dessinée historique, témoignant de l'attention portée par la Région au secteur du livre et de la lecture ainsi qu'à la transmission de notre patrimoine.

C. Un projet sportif territorial pour prioriser les actions et relancer le sport

Si la crise sanitaire du COVID 19 a frappé massivement le secteur du sport, contraignant la plupart des structures à cesser leurs activités, elle a cependant mis la santé, le bien-être et la qualité de vie au cœur des préoccupations des citoyens et des politiques publiques.

L'installation de la Conférence régionale du sport (CRdS) en Pays de la Loire début 2021, permet désormais le rapprochement des acteurs de l'Etat, des collectivités territoriales, du mouvement sportif et du monde économique. Cette instance a pour premier objectif de définir la stratégie sportive régionale des cinq prochaines années dans le cadre d'un projet sportif territorial réalisé sur la base d'un diagnostic partagé.

Le champ sportif est de plus en plus ouvert à de nouveaux publics et de nouveaux enjeux et les transformations en cours ont inévitablement un impact sur la politique sportive régionale. A travers le soutien aux ligues et comités régionaux, la Région **accompagne les évolutions des pratiques sportives** telles que le sport-santé, le sport en entreprise, la pratique des personnes en situation de handicap et celle émanant des publics prioritaires : seniors retraités, personnes atteintes d'affection de longue durée, etc... La collectivité intègre aussi la dimension sportive comme vecteur de développement économique et social durable, notamment en termes d'attractivité territoriale et touristique par le soutien aux grands événements à la renommée internationale, tels que le **Vendée Globe, le Solitaire du Figaro, les 24H du Mans, le Jumping de la Baule, ou encore le Mondial du Lion**, mais aussi par le soutien à de multiples manifestations sportives, toutes disciplines confondues : concours hippiques, courses cyclistes, marathons, tournois de tennis, compétitions de sport de combat, courses à la voile, concours de pétanques, meetings d'athlétisme, meetings aériens etc. La Région souhaite également développer durant les prochaines un évènement sportif régional autour du cyclisme.

En matière de sport de haut niveau la Région soutient les structures d'entraînement fédérales et les clubs tout en accompagnant les athlètes, à titre individuel, vers l'excellence. Cette action s'inscrit dans le cadre de mission haut niveau que l'Etat a transférée au CREPS, notamment par la mise en place du Guichet Unique du Sportif.

Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024, c'est **un projet ambitieux que la Région met en place à travers le label national « Terre de Jeux 2024 »**, pour apporter un

bénéfice et un impact positif de cet évènement sur le territoire et pour tous les Ligériens. **L'ouverture du nouveau Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS)** dans la métropole nantaise, s'inscrit aussi dans l'objectif d'en faire un centre de préparation aux Jeux. Au-delà, la Région travaille, avec la direction du CREPS, à un positionnement innovant de cet établissement pour affirmer sa différence et orienter son futur développement.

Enfin, pour la Région, le sport est important comme élément de structuration et de développement des territoires. Ainsi elle accompagne la création ou la rénovation d'équipements sportifs structurants sur l'ensemble du territoire régional.

D. Faire du bénévolat et de la solidarité des priorités régionales

La Région a revu ses politiques de façon à **renforcer son soutien aux porteurs de projets, à diversifier les bénéficiaires, à permettre aux associations les plus éloignées des centres de décision de présenter des dossiers** en réponse aux appels à projets liés à la jeunesse, aux solidarités, à l'égalité et à la lutte contre les violences faites aux femmes.

La Région porte une attention toute particulière à l'animation de la vie associative. Pour promouvoir le bénévolat et soutenir les activités bénévoles, la **fondation régionale du bénévolat en Pays de la Loire**, avec l'apport de la Région, a pu mettre en place une Opération « 1 bénévole = 1 masque » dans le but de protéger les bénévoles du territoire dans le cadre de la crise sanitaire de 2020.

La Région a également la volonté de continuer à se mobiliser pour ses bénévoles en valorisant leur engagement notamment lors de grands événements sportifs ou culturels. Elle souhaite en particulier renforcer son action visant à encourager le bénévolat auprès des jeunes.

Elle maintient son soutien aux actions d'envergure régionales portées par des associations reconnues pour la qualité de leur travail et leur capacité à développer des partenariats structurants (le Mouvement associatif, l'URIOPSS, la FRCIDFF, l'URSF, la FAS...).

Pour faire face à la situation difficile que connaissent les personnes les plus précaires, les associations du territoire ont dû rapidement s'adapter au contexte de crise sanitaire et faire monter en puissance leurs actions. Pour les aider, la Région des Pays de la Loire a décidé, dès avril 2020, d'apporter son soutien aux associations luttant contre la précarité. Un fonds « Pays de la Loire Urgence Précarité » d'un montant global d'un million d'euros a permis d'aider les associations dont les activités s'effectuaient sur le territoire de la Région des Pays de la Loire et dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, prioritairement dans les secteurs de l'aide alimentaire, l'hébergement d'urgence et la lutte contre les violences intrafamiliales et les exclusions. Une chaîne alimentaire a aussi permis de fournir les grands réseaux du territoire en denrées alimentaires.

Ces actions ayant pris fin en juillet 2020, la Région a décidé de lancer un nouveau fonds « Lutte contre la grande précarité » pour maintenir et faire perdurer cette aide nécessaire aux associations dont les actions sont si précieuses pour les plus démunis. Un budget de 2 millions d'euros permettra de continuer à soutenir dans les mois à venir les associations agissant dans les secteurs de la solidarité et de la lutte contre la précarité, notamment sur les thématiques de l'aide alimentaire, de l'aide sanitaire, de lutte contre les exclusions et l'isolement, etc.

Afin de ne pas laisser de côté les associations œuvrant dans d'autres secteurs d'activité, la Région poursuit le travail de concertation afin d'instaurer une **conférence régionale consultative de la vie associative**.

Le **fonds égalité / solidarités** adopté en 2017, permet également à la Région de réaffirmer son soutien aux projets ciblant le **développement des solidarités** et **l'aide d'urgence** ainsi que la promotion de l'égalité femmes-hommes. Après une montée en puissance importante du dispositif, afin de répondre aux besoins des associations dans ce domaine, il est proposé de maintenir une enveloppe importante pour poursuivre la structuration des actions en faveur de l'égalité et de la lutte contre la grande précarité sur l'ensemble du territoire régional.

De manière spécifique, la Région contribue chaque année au développement et à l'animation d'un **observatoire régional des violences faites aux femmes** portées par l'Union régionale solidarité femme avec l'aide financière de la Région. Elle se démarque également en soutenant des projets très innovants, tels ceux de Résonantes, La Cloche, Logement fraternité ou bien l'initiative de maillage territorial au sein de deux territoires ruraux en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes. Ces différentes actions se poursuivront en 2022 et seront même renforcées.

III. Simplicité, efficacité, proximité : les maîtres-mots de l'action régionale

Composé de près de 3400 agents, les services régionaux sont répartis entre le siège, les antennes territorialisées de la Région et les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement. Depuis 2018, les services se sont dotés d'un projet d'administration qui vise à rassembler les agents autour d'objectifs et valeurs communs. Il est construit autour de plusieurs piliers : « Ma Région une équipe », « Ma Région innovante », « Ma Région numérique » et « Ma Région responsable ». Ces quatre axes déclinent l'ambition régionale en matière de projet managérial, d'innovation publique et de créativité, de transformation numérique de la collectivité, mais également d'exemplarité dans son fonctionnement au quotidien, tant en termes de responsabilité sociétale que de transparence financière.

1. Poursuivre la transformation de l'action publique en modernisant et en simplifiant les relations avec les usagers

A. La transformation numérique de la région

En 2016, la Région s'est dotée d'un Schéma Directeur Numérique (SDN) portant une centaine de projet de déploiement des outils numériques dans les services publics régionaux ou au sein même de l'administration. L'exécution de ce schéma directeur a conduit à consacrer de 2017 à 2021 plus de 35,1 millions d'euros au bénéfice de la transformation numérique de la collectivité, dont 10,5 millions d'euros d'investissement. Par ailleurs, pour soutenir la volonté régionale d'accélérer la transition

numérique de la Région, les moyens de la Direction de la Transformation Numérique (DTN) ont été renforcés.

En 2018, le projet d'administration est venu renforcer cette dynamique en réaffirmant trois objectifs :

- Sécuriser les outils et les pratiques numériques
- Faciliter le travail des agents et la vie des usagers
- Davantage fiabiliser et mieux exploiter les données

La continuité d'activité sans faille de la Région dans cette crise sanitaire actuelle illustre la transformation numérique engagée au sein de la Région et les apports et bénéfices des projets qui ont été réalisés en particulier en matière de dématérialisation et de travail en mobilité. Nombreux et variés, les projets réalisés ont permis à la Région de gagner en fluidité en interne et avec les partenaires en particulier à l'heure de la crise sanitaire où le numérique permet aux agents de s'adapter, d'agir en autonomie et de disposer d'outils de communication.

A travers les projets du SDN, la Région a amélioré son offre de services à destination des Ligériens pour une offre de services plus intuitive, plus ergonomique et en accord avec l'environnement numérique actuel. De nombreux interlocuteurs ont également mis en avant les bénéfices relatifs à l'image véhiculée par la Région à travers ces projets. La Région a également pu se mettre en conformité sur certains volets légaux et en préparer d'autres (certification des comptes par exemple).

Ces quatre dernières années ont été marquées par la transformation de l'administration et le développement d'un réflexe numérique dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques. Durant les prochaines années, l'enjeu est de poursuivre cette dynamique de modernisation de l'administration, au service du développement du numérique dans la conception et la mise en œuvre de l'action publique.

D'autre part, il est aujourd'hui primordial de consolider encore davantage l'architecture et la cohérence d'ensemble des systèmes d'information régionaux tout en sécurisant les outils et les données. Enfin, la Région est amenée à jouer un rôle croissant en matière d'animation, de coordination et de promotion des outils et usages numériques sur le territoire ligérien.

B. Le chantier de simplification des relations entre administration publique et usagers

Au-delà de la poursuite de la transformation numérique de l'administration et des services publics régionaux, la Région souhaite également accompagner les collectivités du territoire dans le développement de l'e-administration afin de faciliter la vie de tous les Ligériens.

Afin de développer l'e-administration sur l'ensemble du territoire, la Région a souhaité s'appuyer sur les structures et offres déjà existantes sur le territoire ligérien, les fédérer et optimiser les offres de services. L'objectif est de proposer sur tout le territoire régional, une offre d'outils d'e-administration à destination de l'ensemble des petites et moyennes collectivités locales, poursuivant ainsi le double objectif d'assurer un fonctionnement efficient en interne et d'améliorer les relations avec les usagers. ICP et le syndicat mixte "e-Collectivités" ont décidé de fusionner leurs deux entités, les activités et clients d'ICP étant repris par le syndicat mixte « e-Collectivités » dès le 1^{er} janvier 2021.

Ainsi, l'étude préalable d'impact et de faisabilité a conduit à l'approbation d'une convention de soutien avec e-collectivité, qui prévoit l'évolution de la plateforme d'administration électronique proposée par e-Collectivités, la promotion et communication du dispositif ainsi qu'une stratégie de déploiement de l'offre de services.

La Région va continuer à affirmer son positionnement de « Région Plate-forme » pour l'ensemble du territoire ligérien en poursuivant, sous son contrôle, l'effort engagé de mise à disposition des acteurs publics et privés du territoire, de ressources et d'infrastructures numériques tout en leur laissant la liberté de les exploiter et de les utiliser pour leur propre usage ou pour proposer de nouveaux services. Au-delà de son rôle premier de financeur de l'aménagement numérique du territoire, la Région contribue à la transformation numérique des collectivités régionales grâce à des solutions de e-administration mises à leur disposition.

En parallèle, la Région investit en tant que **tiers de confiance et d'intermédiation**, dans la mise en réseau des acteurs locaux. Ainsi, la Région pourrait à l'avenir renouveler la création de plateforme numérique visant à mettre en relation l'offre et la demande locale, à l'image du Marché virtuel créé pour le domaine de l'alimentaire. Elle pourrait également initier la création d'une plateforme support d'un groupement d'achat régional afin de favoriser le renforcement de la solidarité intra-territoriale.

Outre la dimension numérique, l'exécutif régional souhaite initier en ce début de mandat une dynamique de simplification administrative et le renforcement de l'action régionale en proximité des territoires. S'agissant des dispositifs d'aide, une revue des dispositifs a ainsi été initiée. Dans l'esprit du « dites-le nous une fois » et en vue de simplifier les démarches administratives nécessaires pour bénéficier d'une aide régionale, les services régionaux entament ainsi une réflexion pour identifier des leviers de simplification.

2. Une administration responsable et dynamique

A. Assurer une plus grande efficacité de l'action régionale à travers des efforts de sobriété et de transparence financière

La Région vise la sobriété et l'éco-responsabilité dans le fonctionnement de ses services

Ainsi, au sein de la cafétéria du personnel tout comme au sein du restaurant régional, un approvisionnement local est privilégié. Un travail important a également été réalisé pour limiter le gaspillage alimentaire et mieux gérer les déchets produits par les services régionaux, à travers notamment la mise en place d'un système de tri des déchets (cinq flux sont différenciés).

D'autre part, la Région a déployé un inventaire physique de l'ensemble des biens situés sur le campus régional ; celui-ci doit permettre de mieux gérer le patrimoine mobilier et constitue un outil privilégié pour optimiser le remplacement des matériels.

Par ailleurs, la Région encourage la mobilité durable au sein de ses services, avec la mise en place du forfait mobilités durable qui consiste à verser un forfait annuel aux agents régionaux qui utilisent quotidiennement le vélo ou le covoiturage pour leur trajet domicile-travail. De plus, la Région a acquis récemment trois nouveaux véhicules électriques pour son parc d'automobiles.

La stratégie d'achat régional est également pleinement mobilisée pour favoriser des achats socialement et écologiquement responsable. La Région est donc particulièrement vigilante lors de ses achats à développer l'utilisation ou l'achat de produits éco-conçus, recyclés ou répondant à des labels environnementaux, à privilégier des solutions contribuant à l'allongement de la durée d'utilisation des biens, à réduire sa production de déchets. Ainsi, le papier acheté par la Région est recyclé et labellisé PCF et bénéficie d'un écolabel. Aussi, l'ensemble des imprimeurs répondant aux marchés publics de la Région justifient du label Imprim'vert. Le coton entrant dans la composition des vêtements de travail des agents des lycées et EREA justifie du certificat de conformité FLO-CERT. Par ailleurs, la Région limite l'usage du plastique dans ses achats (traiteur, fleuriste, fournitures et petits matériels de bureau, mobilier et petit équipement d'intérieur et d'extérieur, objet promotionnel, matériel pour des prestations événementielles, etc.). Dans la trajectoire de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, une réflexion autour des fontaines à eau a été amorcée depuis quelques années. Les gobelets en plastique des fontaines ont ainsi été remplacés par un matériau à base d'amidon et les fontaines sont branchées directement sur le réseau d'eau potable afin d'éliminer les bombonnes en plastique. Les distributeurs de boissons chaudes proposent un tarif préférentiel pour les consommateurs utilisant leur propre tasse plutôt qu'un gobelet. Lors des sessions, le format des bouteilles d'eau mises à disposition des élus a été modifié. En matière de construction et de rénovation d'envergure, les opérations de travaux s'appuient systématiquement sur un référentiel Haute Qualité Environnementale (HQE) afin de construire des bâtiments non énergivores et sur une charte « chantier vert » afin de limiter les nuisances dues au chantier. En effet, toute opération immobilière structurante s'accompagne d'une démarche HQE®. Parmi les cibles du profil environnemental, la cible 3 (« chantier à faibles nuisances ») est systématiquement appliqué à un niveau escompté « très performant ».

Enfin, il faut remarquer que la Région dispose désormais d'un emprunt vert durable et responsable. Récemment évalué par l'agence de notation extra-financière afin de déterminer la réalité et la crédibilité des projets régionaux en faveur du développement durable, l'emprunt a été qualifié comme contribuant favorablement au développement durable et à la transition écologique. Selon l'agence, « les avantages environnementaux et sociaux attendus sont clairs et considérés comme pertinents et mesurables »

La démarche de responsabilité et d'exemplarité dans le fonctionnement des services régionaux se décline également à travers l'action régionale en faveur de la transparence financière

Depuis 2016, la Région est en effet engagée volontairement dans la démarche d'expérimentation de la certification de ses comptes. Après trois ans de préparation, elle a connu en 2020 pour la première fois un audit de ses comptes par un commissaire aux comptes. Le résultat de cet audit qui est présenté à l'occasion de cette session est particulièrement encourageant. En effet, en 2020, le Commissaire aux Comptes a jugé que les comptes régionaux étaient sincères, fiables et réguliers, compte tenue de plusieurs réserves. **La Région est ainsi la première collectivité française à disposer de comptes certifiés en 2020.**

Durant leurs audits, les juridictions financières et les professionnels du chiffre ont identifié des marges de progression, ce qui les ont conduits à formuler des questions et parfois des recommandations. En prenant en compte ces observations et en répondant aux exigences de la certification, la Région :

- **Renforce sa transparence financière et favorise le contrôle démocratique**, la présentation des états financiers visant *in fine* à rendre compte de l'utilisation des deniers publics ;
- Donne un **signal fort de crédibilité et de professionnalisme** vis-à-vis de l'extérieur : citoyens, financeurs ;
- **Améliore son organisation interne et la qualité de sa gestion comptable et financière**, en particulier via le renforcement des mesures de contrôle interne. La démarche amène la Région à renforcer largement sa qualité comptable et plus largement la fiabilité de ses processus de gestion des ressources, en matière financière, mais également dans les domaines des ressources humaines et des systèmes d'information.

B. Mettre en œuvre une politique d'accompagnement des ressources humaines ambitieuse

L'année 2022 s'inscrit dans la continuité de la politique des ressources humaines impulsée depuis le début de la mandature précédente afin de pérenniser l'ensemble des mesures mises en place par la majorité régionale avec des efforts sans précédent qu'il convient de rappeler brièvement.

Ces efforts se sont d'abord inscrits dans le cadre de la mise en œuvre du volet Ressources Humaine du projet d'administration qui a permis l'accélération d'un certain nombre des projets :

- **Mieux accompagner l'intégration des nouveaux collaborateurs** (accompagnement de la prise de poste des encadrants au siège et dans les lycées, mise en place d'un dispositif de parrainage...);
- **Construire un contrat de confiance avec les directions dans le cadre d'un dialogue de gestion renforcé** (partage d'indicateurs RH pour les encadrants et, plus généralement, soutien au management de la collectivité avec : la construction d'un cycle de formation des managers ou la mise en place d'outil de partage de la fonction RH – « RDV du manager » - et de partage des bonnes pratiques – Partage entre Pairs) ;
- **Mettre à jour et partager un répertoire des métiers assorti de référentiels de compétences** (afin notamment de favoriser la mobilité des agents, facilitée déjà avec les RDV de la mobilité qui concerne les agents du siège et ceux des lycées) ;
- **Renforcer le conseil en évolution professionnelle** (mise en place d'une équipe dédiée à cet accompagnement...);
- **Faciliter l'évaluation et la valorisation des compétences** (Académie et construction de réseaux métiers, adoption d'un plan de formation...);
- **Développer les actions de prévention et d'accompagnement à la conduite du changement** (mise en place d'une offre interne de conseil en organisation et d'accompagnement au changement actuellement en cours de finalisation, mise en place d'un process en matière de harcèlement, renforcement du réseau des assistants de prévention, généralisation des échauffements en début de journée...);
- **Constituer une équipe pluridisciplinaire Santé au travail.**

Par ailleurs, diverses mesures ont permis de renforcer le pouvoir d'achat des agents régionaux. La mise en place du Régime Indemnitare Fonction des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel a permis une valorisation sensible de la rémunération des agents (1 million d'euros de plus pour les agents du siège et 2,4 millions d'euros supplémentaires pour les agents des lycées en année pleine). De plus, à la faveur du renouvellement du marché des titres-restaurant, la valeur faciale de ces derniers a été portée de 8,30 à 9 euros sans que la part agent ne soit augmentée. A deux

reprises, la participation de la collectivité au titre de la prévoyance a également été revalorisée. La politique de déroulement de carrière des agents a été rendu encore plus favorable : taux de promotion élevés, absence de critère fonctionnel, ce qui permet désormais à l'ensemble des agents des lycées d'accéder au grade des adjoints techniques.

Pour la période à venir, plusieurs projets vont être engagés ou ont déjà été initiés. Il en va ainsi de l'adoption d'un **nouveau protocole télétravail**. Son objectif est d'étendre le nombre de bénéficiaires et d'augmenter le volume possible de jours de télétravail pour chacun, dans un contexte où l'environnement de travail doit continuer à évoluer suite aux enseignements de la crise sanitaire du Covid19.

Annexe 1 Présentation détaillée des recettes régionales

I. Section de fonctionnement

La fiscalité directe, sur laquelle la Région ne dispose d'aucun pouvoir de taux

Les IFR (Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau)

Depuis 2010, les trois niveaux de collectivités bénéficient de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en contrepartie de la suppression de la taxe professionnelle. Ce dispositif n'étant pas suffisant pour couvrir les recettes issues de l'ancienne taxe, le législateur a instauré les IFR afin que les grandes entreprises de réseau (ferroviaires, téléphoniques...) continuent de contribuer à la solidarité nationale, à un niveau similaire à celui constaté antérieurement.

Dans ce cadre, les Régions bénéficient de deux parts d'IFER, dont le montant total prévu pour les Pays de la Loire en 2021 est de 36,5 M€. Il est envisagé une progression de la part IFR ferroviaire de + 5,5% en 2022, du fait de la reprise de l'activité économique et de l'inflation prévu en 2022.

S'agissant du montant de l'IFER télécom perçu par la Région, compte tenu de la raréfaction des éléments constitutifs de l'assiette fiscale (les répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre, concurrencés par la fibre optique), il est proposé d'anticiper réduction de cette recette de - 0,8 % par an jusqu'en 2024 (soit la perte de dynamisme constatée sur la période 2016 / 2019).

Le produit prévisionnel total attendu sur la recette d'IFER s'établit pour 2022 à 37 M€, en progression de + 1,6 % par rapport à 2021.

Les recettes aux titres des IFR devraient croître sur la période 2023-2024 en moyenne de 2% par an, résultant de la variation de chacune des deux parts.

Le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle de ressources)

Conformément aux dispositions de la Loi de finances initiale pour 2010, la Région perçoit depuis 2011 deux dotations permettant d'assurer le respect de la clause de garantie individuelle de ressources dans le cadre de la réforme fiscale.

En complément de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), inscrite au titre des dotations de l'État et présentée ci-dessous avec les autres dotations, la Région reçoit un reversement (FNGIR), inscrit au même titre que les produits de la fiscalité directe locale. Il s'agit d'un reversement des Régions qui, contrairement aux Pays de la Loire, ont été bénéficiaires de la réforme. Ce reversement n'étant pas indexé, il est par conséquent reconduit à un montant identique de 15,9 M€.

Cette reconduction devrait se poursuivre sur la période 2023-2024, aucun dynamisme n'est envisagé.

La fiscalité indirecte sans pouvoir de taux

La Taxe sur la Valeur Ajoutée, substitution de la contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

Conformément à la volonté du gouvernement de réduire les impôts de production, la loi de finances initiale pour 2021 a supprimé la part régionale de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et lui substitue une fraction du produit net de la taxe sur la valeur ajoutée.

Pour 2022, la relance de la consommation permet d'anticiper une recette de TVA en hausse de + 5,5 % par rapport à la cible 2021. Cette hypothèse de dynamisme est conforme aux prévisions budgétaires du gouvernement formulées dans le projet de loi de finances pour 2022.

Le produit prévisionnel attendu au titre de cette recette pour l'exercice 2022 s'établit alors à 528,4 M€, soit un montant supérieur à la recette de CVAE de 2020 d'un montant de 500,9 M€ qui a servi de point de référence pour les recettes de TVA compensatrice en 2021. Les projections économiques laissent présager un dynamisme de 3% par an sur la période 2023-2024.

Cette réforme fiscale implique une révision du dispositif de péréquation au titre de la CVAE. Pour rappel, le dispositif en place jusqu'en 2020 au titre de la CVAE était critiqué car inéquitable. En effet la Région des Pays de la Loire était l'un des plus gros contributeurs au fond de péréquation alors même que ses recettes réelles de fonctionnement par habitant étaient parmi les plus faibles de l'ensemble des Régions métropolitaines.

L'assiette de cette nouvelle fraction de TVA étant nationale et non pas régionalisée comme l'était la CVAE, le gouvernement a demandé aux Régions de définir un nouveau système de répartition égalitaire sous l'égide de l'Association Région de France. A la date de rédaction de ce rapport, la négociation de ce nouveau système est toujours en discussion.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée, substitution de la Dotation Globale Forfaitaire (DGF)

Les Régions disposent depuis 2018 d'une fraction de TVA transférée par l'État, en substitution de la dotation globale et forfaitaire. La part transmise aux Régions représente près de 2,45% du produit total de TVA (avant prélèvement pour la Sécurité Sociale).

Pour 2022, la relance de la consommation permet d'anticiper une recette de TVA en hausse de + 5,5 % par rapport à la cible 2021.

Le produit prévisionnel attendu au titre de cette recette pour l'exercice 2022 s'établit alors à 222 M€, soit au-delà de la recette 2019 qui s'élevait à 198,5 M€.

Les projections économiques laissent présager un dynamisme de 3% par an sur la période 2023-2024.

La TICPE forfaitaire

Le financement des transferts de compétences issus de la loi « Libertés et responsabilités locales » (LRL) de 2004 s'est effectué via l'octroi d'une fraction unique de tarif de TICPE portant sur le gazole et le supercarburant sans plomb.

Il s'agit d'une part forfaitaire qui évolue au gré des transferts de compétences. Ainsi cette recette est restée atone sur la période 2010-2014 en raison de l'absence de nouveaux transferts de compétences. A contrario, ce montant forfaitaire a été revalorisé de 8,6 M€ en 2015 pour intégrer le financement de la formation professionnelle.

Pour la période 2021-2023, la Région des Pays de la Loire n'anticipant pas de nouveaux transferts de compétences ouvrant droit à compensation de TICPE, il est proposé de rebaser le montant de cette recette sur le montant de droit à compensation notifié dans l'instruction de la DGCL du 6 février 2020.

Le montant prévisionnel de la TICPE forfaitaire pour le budget primitif 2022 s'établit ainsi à 153 M€.

S'agissant de la part nationale de la TICPE forfaitaire destinée à compenser le transfert des agents du CREPS, des agents chargés de la gestion des fonds européens, du dispositif NACRE, de la prise en charge de la formation professionnelle au sein de la Maison d'arrêt du Mans, et à compter de 2020 du transfert des DRONISEP, celle-ci s'élève à un montant de 3 M€, conformément à notre droit à compensation.

Cette recette atone ne devrait pas connaître d'évolution durant la période 2023-2024.

La TICPE dite « modulation »

Le montant de cette recette est fonction des tarifs applicables par type de carburant et de la consommation régionale de carburant. L'article 89 de la loi de finances rectificative de 2016 a figé de façon pérenne le montant de ces tarifs au maximum des plafonds précédemment autorisés lorsque les Régions disposaient encore d'un pouvoir de modulation, soit 1,77 €/hl pour les supercarburants et 1,15 €/hl pour le gazole.

La loi de finance pour 2020 a modifié l'assiette de la TICPE, jusque-là régionale. Elle est ainsi devenue nationale depuis le 1^{er} janvier 2020.

La crise liée à la pandémie du covid-19 laisse anticiper une perte de recette sur la part modulation de la TICPE de - 4,1 % en 2021.

Pour 2022, la Région anticipe une tendance à la hausse, + 1 % par rapport à la cible de 2021 qui ne permet cependant pas de retrouver le niveau de 2019 de 43 M€.

Le produit prévisionnel attendu au titre de cette recette pour l'exercice 2022 est de 40,4 M€. La modification de l'assiette de cette taxe conduit la Région à anticiper une baisse de 2% par an sur la période 2023-2024.

Les recettes de la formation professionnelle

Cette recette comprend les deux composantes suivantes :

- Une part de TICPE dont l'assiette est nationale et figée depuis 2012 et dont la quote-part de la Région est inchangée depuis 2014. Par conséquent, il est proposé de reconduire son montant de 14,0 M€ sur la période 2022-2024.
- Les frais de gestion perçus par l'État au titre de la taxe d'habitation et de la Cotisation économique territoriale. La suppression de la taxe d'habitation a transformé les frais de gestion relative à cette dernière en une dotation figée. Cette recette d'un montant de 19,7 M€ en 2021 devrait évoluer de +2% par an et atteindre 20,1 M€ en 2022. Il est à noter cependant que le projet de loi de finances pour 2022 prévoit une baisse de 31% de ces frais de gestions à l'échelle nationale. Des négociations sont en cours entre l'Etat et les Régions quant à la compensation de cette perte de recette.

Si sur la période 2023-2024 la part de TICPE ne devrait pas connaître d'évolution, la part de frais de gestion devrait croître annuellement de 2%. Toutefois la réforme à son sujet pourrait remettre en cause cette prévision.

La fiscalité indirecte avec pouvoir de taux

En section de fonctionnement, la fiscalité indirecte sur laquelle les Régions disposent encore d'un pouvoir de taux se limite à la taxe sur les cartes grises.

La taxe sur les cartes grises

La taxe sur les certificats d'immatriculation est assise sur le nombre d'immatriculations issu de la vente de véhicules constatés sur le territoire ligérien. Le montant de cette taxe est corrélé à la puissance fiscale du véhicule.

Conformément à l'engagement de stabilité fiscale, le tarif applicable restera fixé à 48 euros par cheval fiscal. Par conséquent le dynamisme de cette recette reposera sur l'augmentation du nombre d'immatriculations en lien avec les ventes de véhicules.

Les ventes de véhicules ont fortement été impactées par la pandémie. Après une perte de 11,3 % de cette recette en 2020, la reprise économique en 2021 permet d'anticiper une hausse de celle-ci pour un montant cible de 142 M€ contre 140,9 M€ en 2019.

Pour 2022, les recettes liées aux cartes grises devraient retrouver son faible dynamisme d'avant crise, de plus l'augmentation du nombre d'immatriculation de véhicules propres exonérés de cette taxe nécessite d'envisager son évolution avec prudence. Aussi, pour 2022, il est proposé limiter le dynamisme à 1 %.

Le produit prévisionnel attendu au titre de cette recette pour l'exercice 2022 est de 143 M€.

Le faible dynamisme historique de cette taxe ne saurait connaître de modification, ainsi sur la période 2023-2024, la Région anticipe une évolution de +1% annuellement sur cette recette.

Les concours financiers de l'État

La Dotation globale de décentralisation (DGD)

Cette recette vise à compenser le coût des transferts de compétences. La Région des Pays de la Loire s'est vu notifier en avril le montant de DGD 2021 qui lui est attribué, soit 19,1 M€.

La Région n'anticipant pas d'ajustement de cette recette, il est proposé de figer ce montant annuel pour la période 2022-2024.

La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

Comme c'est le cas chaque année, les concours financiers de l'État financent des mesures nouvelles qui ont pour conséquence de réduire le montant de la DCRTP puisque celle-ci constitue une variable d'ajustement de l'enveloppe financière délivrée par l'Etat aux collectivités locales.

Depuis 2018, il convient de constater une accélération de la baisse de la DCRTP qui a diminué de – 6,3 % en 2018, puis – 13,6% en 2019 et – 26,7 % en 2020.

Pour 2022, la prévision se fonde sur une hypothèse de baisse de – 25,0%, la DCRTP s'élèverait pour cet exercice à 5,6 M€.

La volonté de l'Etat de réduire cette dotation laisse anticiper à la Région une baisse croissante de cette enveloppe aboutissant à sa potentielle disparition des recettes régionales au cours des prochaines années.

Les allocations compensatrices

Depuis 1996, les relations financières entre l'État et les collectivités sont caractérisées par l'existence d'une « enveloppe normée ». Cette enveloppe regroupe les principaux concours financiers de l'État aux collectivités territoriales.

Les allocations compensatrices servent de variables d'ajustement à cette enveloppe et permettent de neutraliser l'évolution des autres concours financiers qui y sont intégrés (les majorations de la DGF liées à la progression des dotations de péréquation par exemple).

Il est anticipé une extinction progressive de cette recette à horizon 2025.

Ainsi, pour 2022 il est envisagé une baisse de – 25 % par rapport à 2021, ce qui porte la recette attendue à 3,2 M€ en 2022.

Les recettes liées au financement de l'apprentissage

La réforme du financement de l'apprentissage initiée par la loi du 5 septembre 2018 modifie en profondeur les ressources d'apprentissage perçues par les Régions.

Depuis 2020, les composantes du panier des ressources régionales d'apprentissage, en section de fonctionnement, sont les suivantes :

- Le fonds de soutien aux CFA : les Régions conservent un rôle de péréquation territoriale destiné à garantir le développement économique et l'aménagement équilibré des territoires. Afin d'exercer

leurs missions, les Régions disposent d'une enveloppe nationale de 138 M€ soit une recette de 11,0 M€ à compter de 2020 pour la Région des Pays de la Loire.

- Afin d'assurer la neutralité budgétaire de la réforme de l'apprentissage, une compensation complémentaire est octroyée à la Région depuis 2020. Pour la région des Pays de la Loire cette recette s'élève à 11,1 M€.

Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Le FCTVA compense de manière forfaitaire la TVA acquittée sur certaines dépenses et qui ne peut être récupérée par voie fiscale. Cette dotation est calculée sur une partie des dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien des bâtiments, réalisée l'année précédente. Au regard de l'objectif de réalisation des dépenses de fonctionnement 2021, une compensation de TVA à hauteur de 0,4 M€ peut être envisagée en 2022.

Les Recettes de politiques régionales

Fonds européens

En 2022 il y aura à la fois la fin de programmation 2014-2020, la programmation 2021-2027 et le plan de relance REACT EU. Cela conduira à atteindre un niveau de 45,9 M€ de fonds européens en section de fonctionnement pour l'année 2022.

La fin d'éligibilité des dépenses pour les opérations intégrées à la programmation 2014-2020 est fixée au 31 décembre 2023. Des recettes sont donc attendues pour le FSE et FEDER à hauteur de 5 M€ pour le FSE et 19,95 M€ pour le FEDER. Pour la gestion de ces fonds structurels, l'Union Européenne compense financièrement la collectivité. Un montant de 0,98 M€ est attendu en 2022. La future programmation 2021-2027 permet d'envisager des fonds FEDER de 6,53 M€ et des fonds FSE de 2,85 M€ en 2022. Enfin, dans le cadre du plan de relance européen, un montant estimé à 10,6 M€ de fonds REACT EU (FSE et FEDER) a été prévu pour 2022.

Participations

Le produit des participations est attendu à hauteur de 83,01 M€ en 2022, principalement au titre du Plan d'investissement dans les compétences et du SEGUR de la Santé. La Région a augmenté dès 2020, dans le cadre du plan de relance régional, les places de formations en soins infirmiers, d'aide-soignant et d'accompagnant éducatif et social. Dans le cadre du Ségur de la Santé et du plan de relance de l'Etat, ce dernier a souhaité accompagner les régions dans la hausse de nouvelles places pour les années 2021 et 2022, puis 2023 et 2024. Ainsi, l'Etat allouera une subvention à la région au regard de ces nouvelles places créées. Le montant attendu en 2022 s'élève à 2,56 M€. Concernant le plan d'investissement dans les compétences fixé pour la période 2019-2022, les modalités d'application sont négociées chaque année dans le cadre de convention annuelle. Elles donnent lieu au versement par l'Etat d'une avance de 45% environ de la subvention et d'acomptes selon les réalisations justifiées. Les subventions attendues s'élèvent à 73,5 M€ pour 2022.

Quelques participations récurrentes sont attendues en 2022 au titre du fonctionnement de la crèche régionale, mais aussi dans le domaine culturel puisque la Région conventionne chaque année avec le

Centre National du Cinéma. La mise en œuvre du programme SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) permet d'envisager 3,3 M€ de recettes.

Recettes de gestion

Les recettes de gestion sont attendues à 14 M€ pour 2022. Elles concernent majoritairement le FARPI (fonds académique de rémunération des personnels d'internats) perçu auprès des familles pour les élèves demi-pensionnaires et internes (10 M€). En matière culturelle, des recettes tarifaires sont envisagées au titre du Pass culture sport et des Folles journées (0,7 M€). Dans le domaine des transports, 1,1 M€ sont attendus au titre de l'exploitation des lignes régulières, de la répartition des tarifs Métrocéane ou de la mise en place du Train des Plages en été. Des recettes liées à la gestion du personnel sont envisagées à hauteur de 1,9 M€ (remboursement de charges de personnel, participation des agents aux titres restaurant ou chèques vacances).

Redevances et loyers

La Région perçoit des redevances au titre de l'occupation de son domaine privé ou public. Celles-ci représentent 5,6 M€ par an et sont principalement orientées dans le domaine de l'économie et de l'innovation. La Région a fait le choix d'investir dans divers Technocampus (EMC² pour les composites, Océan pour les énergies marines, Smart Factory pour la réalité virtuelle, Alimentation, électronique). Ces plateformes allient recherche et industrie et permettent à leurs utilisateurs de bénéficier d'équipements de pointe pour développer des projets innovants. L'occupation de ces locaux permet de générer 3,8 M€ de recettes. Elles sont complétées des redevances perçues en matière de formation sanitaire et social (0,9 M€), en matière culturelle (0,3 M€ pour le Musée de Fontevraud) et pour la location d'une partie des bâtiments administratifs.

Recettes exceptionnelles

Quelques recouvrements divers sont attendus en 2022 (2,25 M€), notamment au titre des remboursements versés par les assureurs au titre des sinistres subis dans les établissements scolaires.

Recettes de transport Loi Notre

L'exploitation des services de transports dont la compétence a été déléguée par la loi NOTRe permet d'envisager 32,2 M€ de recettes en 2022, réparties à hauteur de 22,9 M€ pour les transports scolaires, 8 M€ pour les transports interurbains et 1,3 M€ pour le transport maritime.

Remboursement de prêts et d'avances

Les prêts, octroyés majoritairement aux entreprises et assortis de taux d'intérêt donnent lieu lors du remboursement du capital à un versement d'une part d'intérêts. Il est prévu 0,84 M€ de versement d'intérêt au titre de l'année 2022.

Opérations financières

Compte tenu du contexte économique et financier, quelques opérations liées à la gestion de la dette et de la trésorerie génèrent des recettes d'environ 1 M€ par an. Il s'agit des produits financiers issus des opérations de marchés ou d'intérêts négatifs adossés aux billets de trésorerie. De même, les écritures comptables nécessaires à la gestion des provisions, permettent de dégager en moyenne 1 M€ de recettes en intégrant les reprises sur provisions (pour dépréciation des actifs circulants ou d'autres éléments financiers).

II. Section d'investissement

La fiscalité

La TICPE Grenelle

Depuis 2011, les Régions ont la faculté de majorer d'une seconde tranche la TICPE applicable au carburant vendu sur leur territoire (0,73 €/hl pour les supercarburants et 1,35 €/hl pour le diesel) dans le but exclusif de financer des grands projets d'infrastructures de transports durables.

Comme pour la TICPE (part inscrite en fonctionnement) évoquée ci-dessus, le législateur a modifié dans la Loi de Finance pour 2020, l'assiette de la TICPE Grenelle, qui était régionale et qui devient nationale.

La crise liée à la pandémie du covid-19 d'une part, et un dysfonctionnement dans la répartition de la TICPE par l'Etat d'autre part, va conduire à la Région à ne percevoir en 2021 que 11 mois de recette. Cela conduit la Région à anticiper une baisse de la part Grenelle de la TICPE pour un montant cible de 34 M€ en 2021.

Le montant prévisionnel attendu pour 2022 au titre de cette recette est de 37,8 M€.

La Région anticipe une baisse de -2% par an de cette recette sur la période 2023-2024 du fait de la réduction de consommation des carburants.

Les concours financiers de l'Etat

La Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)

Depuis 2008, le montant de la DRES de chaque Région est forfaitisé. En application de l'article L. 4332-3 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 30 de la Loi de Finances pour 2012, le principe de non-indexation a été pérennisé. Son montant est donc reconduit à l'identique et s'élève à 23,1 M€.

Le Fonds d'investissement en faveur de l'apprentissage

Dans le cadre de la réforme de l'apprentissage, les Régions conservent un rôle de péréquation territoriale destiné à garantir le développement économique et l'aménagement équilibré des territoires. Elles peuvent ainsi accompagner financièrement certains centres de formation d'apprentis sous la forme d'une majoration du financement au contrat fixé par les opérateurs de compétences pour les dépenses de fonctionnement ou sous la forme de dotations pour le financement de l'investissement.

Afin de financer l'investissement dans les CFA, le Gouvernement a créé une nouvelle recette régionale d'un montant total de 180 M€ dont 17 M€ sont destinés à la Région des Pays de la Loire à compter de 2020.

Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Le FCTVA compense de manière forfaitaire la TVA acquittée sur certaines dépenses et qui ne peut être récupérée par voie fiscale. Cette dotation est calculée sur une partie des dépenses d'investissement réalisée l'année précédente. Au regard de l'objectif de réalisation des dépenses d'investissement 2021, une compensation de TVA à hauteur de 23M€ peut être envisagée en 2022.

Recettes de politiques régionales

Fonds européens

L'ensemble des fonds européens décrits ci-dessous pourraient engendrer 217,6 M€ de recettes en 2022.

Dans le cadre de la mise en œuvre des fonds structurels européens pour la programmation 2014-2020, la Région des Pays de la Loire gère une enveloppe FEDER de 300 M€. Depuis 2020, une part de la programmation FEDER est traitée en section de fonctionnement (au regard des dépenses effectuées) Compte tenu des actions déjà réalisées, le volume de ressources en investissement est attendu à hauteur de 46,5 M€ pour 2022 puis 46,34 M€ en 2023. Le volume des recettes affiché reste corrélé à celui des dépenses.

En parallèle, les actions du programme REACT EU FEDER permettent d'envisager un niveau de ressources complémentaire de 11,9 M€ en 2022. De même, la programmation 2021-2027 laisse présager une nouvelle maquette financière globale FEDER à hauteur de 301 M€, dont 15,22 M€ pour 2022 sur la section d'investissement.

S'agissant des fonds FEADER et FEAMP, l'ASP (agence de service et de paiement) assure le rôle d'autorité de certification et de paiement pour l'un et le rôle de d'organisme payeur pour l'autre. Ainsi, l'ASP produit en fin d'année, un état des comptes en dépenses et en recettes des opérations correspondantes. Ces montants, équivalents en dépenses et en recettes, sont intégrés au budget régional. Sur la période de programmation restante, le haut niveau d'intervention attendu du FEADER permet d'envisager un volume de recettes et de dépenses à 73,15 M€ en 2022. Dans l'attente de la future programmation, la mise en œuvre d'un FEADER TRANSITOIRE vise un objectif financier de l'ordre de 65M€ pour 2022 puis 75M€ pour 2023. Pour le FEAMP, les recettes et dépenses

correspondantes devraient atteindre 3,4 M€ en 2022 puis 1,3 M€ en 2023. La nouvelle programmation 2021-2027 prévoit des recettes additionnelle FEAMPA de 2,37M€ en 2022.

Participations

La Région prévoit 10,81 M€ de subventions ou participations de différents partenaires aux réalisations régionales menées en maîtrise d'ouvrage ou de manière déléguée comme peuvent être exécutés les projets de construction ou de réhabilitation des locaux d'enseignement supérieur (IUT du Mans et IUT d'Angers), de recherche (ENSAM Halle technologique) ou du sport (CREPS sur la commune de La Chapelle sur Erdre). Il est également permis d'anticiper les premiers versements des partenaires au projet de réalisation du Campus Santé dont les premières phases d'études seront lancées cette année. Enfin, dans le cadre du Plan de relance Etat, des recettes sont attendues pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique et en particulier le projet d'hybridation de l'enseignement en lycée.

Remboursement de prêts et d'avances

La Région octroie des prêts et avances remboursables à des bénéficiaires du secteur privé principalement. Ces prêts et avances sont assortis d'un différé d'amortissement et éventuellement de taux d'intérêt avantageux. Pour répondre aux difficultés de remboursement des entreprises durant les confinements imposés, des reports de remboursement ont pu être accordés. Ainsi, il est anticipé des remboursements de capital à hauteur de 11,47 M€ en 2022.

Recettes exceptionnelles

1,61 M€ de recettes exceptionnelles sont prévues en 2022 correspondant au reversement par BPI France des remboursements par les bénéficiaires des aides accordées dans le cadre du Fonds Pays de la Loire Territoires d'Innovation, volet du programme d'investissement d'avenir.

Fonds d'urgence entreprises – Fonds Résilience

Le Fonds d'urgence Résilience mis en œuvre depuis 2020 en soutien aux entreprises du territoires impactées par la crise du COVID-19 entrera dans sa 2^{ème} phase d'exécution en 2022. La 1^{ère} échéance de remboursement des prêts alloués en 2020 sera appelée auprès des bénéficiaires. Cette échéance est attendue à hauteur de 7,16 M€.

Annexe 2 Présentation de la gestion active de dette

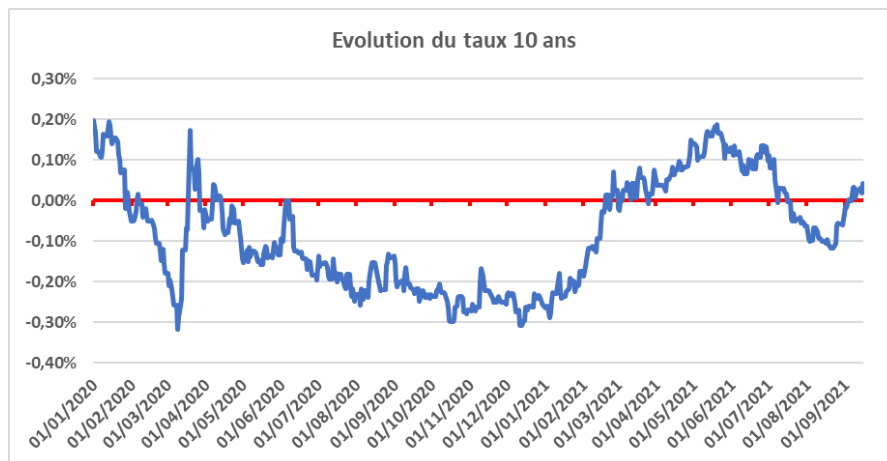
I. Des taux toujours au plus bas

La Banque Centrale Européenne (BCE) a agi rapidement et fortement pour parer à la crise sanitaire et éviter toute tension sur la dette des Etats de la zone euro. Elle a ainsi assoupli en décembre 2020 sa politique monétaire en augmentant la taille de son bilan et en apportant de la souplesse au secteur bancaire, afin qu'il assure le financement de l'économie.

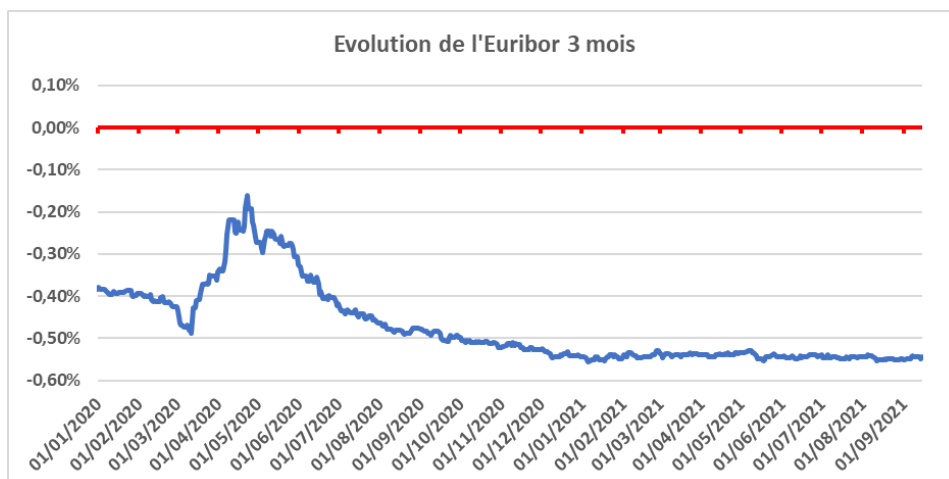
A moyen terme, la BCE devrait conserver une approche flexible et garder son biais accommodant malgré l'amélioration des perspectives économiques et la réduction des risques. Les taux directeurs resteraient ainsi inchangés jusqu'en 2023.

Ainsi, le taux à 10 ans a chuté au 1^{er} trimestre 2020, est resté en territoire négatif de manière quasi continue jusqu'à début 2021, et oscille depuis entre -0,10 % et + 0,20 %.

Selon les anticipations, le taux 10 ans devrait augmenter lentement en 2022 tout en restant à des niveaux inférieurs à 0,50 %.



Sur la partie courte de la courbe, les taux continuent de se situer en territoire négatif. Les anticipations à ce jour ne prévoient un retour de l'Euribor 3 mois en territoire positif qu'à compter de d'octobre 2025 (celui-ci demeure en territoire négatif depuis avril 2015).



II. L'adaptation de la stratégie de la dette régionale au contexte de taux

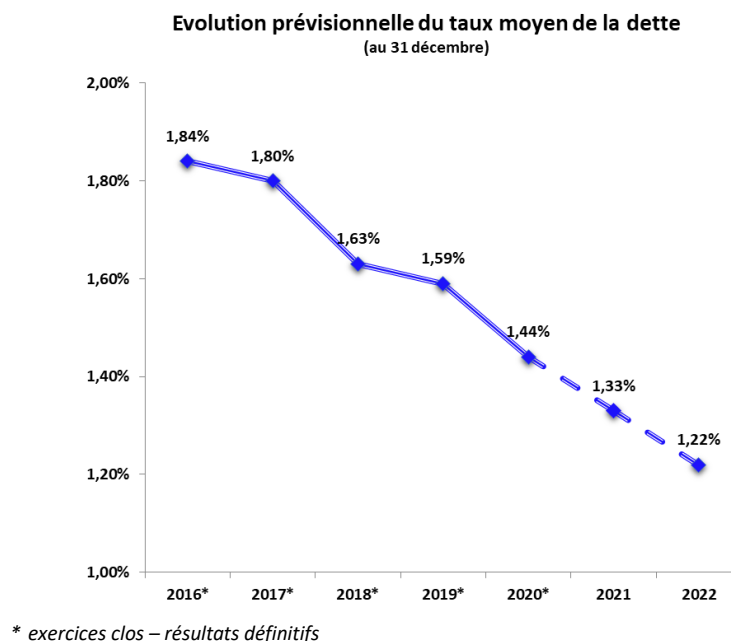
Comme l'indique le graphique ci-dessous, la Région des Pays de la Loire anticipe, en 2022, une baisse du coût de sa dette en lien avec le maintien des taux à des niveaux très faibles.

Dans un contexte de taux bas et afin de trouver des investisseurs, la Région a augmenté la durée de certains de ses emprunts obligataires afin de garantir aux investisseurs un niveau de rendement minimum. Ainsi, certains financements obligataires régionaux de fin 2020 se sont réalisés sur des durées de 19 et 20 ans. Dans le cadre de son emprunt vert durable et responsable du dernier trimestre 2021, la Région proposera aux investisseurs des maturités de 16 à 20 ans.

En outre, la durée d'amortissement des prêts bancaires sera adaptée afin de lisser le remboursement du capital de la dette et ainsi préserver une cible de remboursement annuel aux alentours de 120 M€ afin de ne pas obérer, par ailleurs, la capacité à investir de la Région.

Le léger renchérissement de la dette du fait de son allongement est compensé par la baisse des taux.

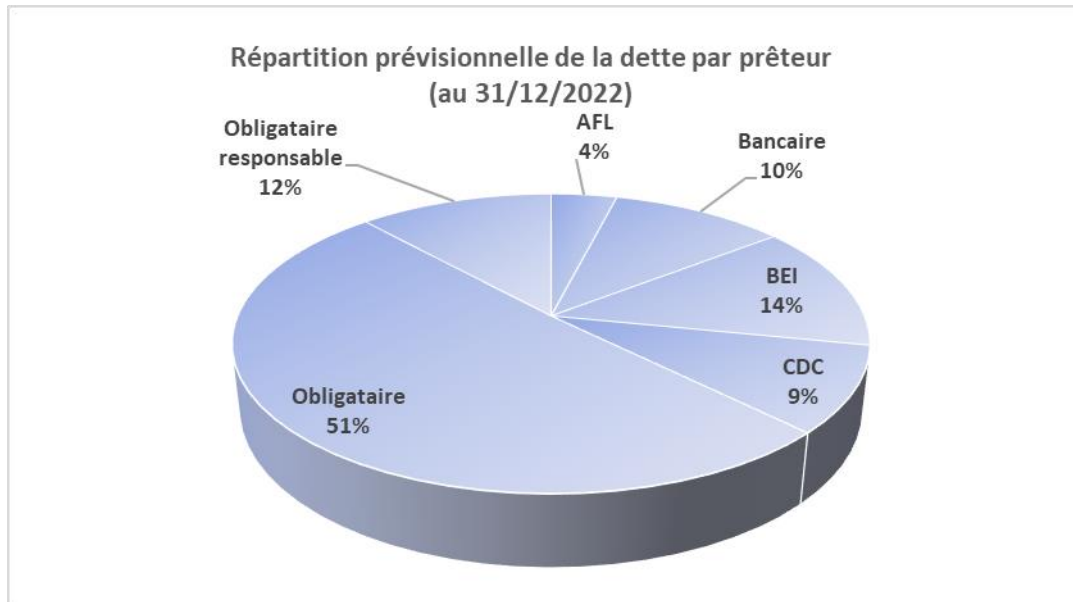
En dépit de cet allongement de la durée de ces emprunts, la durée de vie résiduelle moyenne de la dette de la Région qui s'établirait à 11,10 ans au 31/12/2022 resterait en deçà de celle de la moyenne des Régions qui est de 16,6 ans au 31/12/2020.



En 2022, la Région poursuivra et renforcera sa stratégie de diversification des leviers de financement afin, d'une part, de préserver l'accès de la Région à la liquidité et, d'autre part, d'optimiser le coût de sa dette en réduisant sa dépendance à l'égard des établissements bancaires. Le financement obligataire désintermédié, moins onéreux que le financement bancaire, restera l'outil privilégié de

recours à l'emprunt. Ainsi, près de 75% du besoin de financement 2022 devrait être couvert via les emprunts obligataire. Le reste sera couvert par de l'emprunt bancaire.

Le graphique ci-dessous présente la répartition prévisionnelle de la dette régionale par type de prêteurs au 31 décembre 2022.



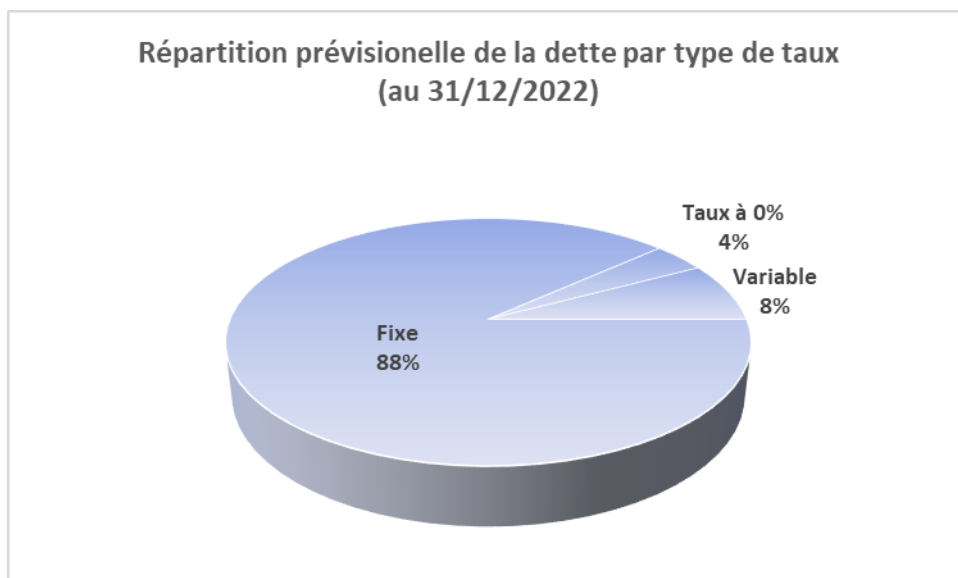
Afin d'optimiser le coût de sa dette, la Région des Pays de la Loire met en œuvre une répartition du risque de taux (taux fixe, taux variables), en privilégiant le recours à taux fixe afin de préserver la Région d'un risque de renchérissement du coût de sa dette.

Il convient de noter que depuis 2016 la Région a presque exclusivement souscrit des emprunts à taux fixe. Cette situation est la résultante de plusieurs facteurs :

- Le souhait de cristalliser des taux très performants à taux fixe ;
- La pratique bancaire consistant, sur les emprunts à taux variable, à plafonner l'index à 0%, qui ne permet pas aux collectivités de profiter des taux négatifs.

Afin d'éviter cette pratique bancaire, le recours à l'emprunt obligataire, pour lequel les investisseurs ne plafonnent pas les index, est privilégié. Toutefois, la difficulté réside dans le manque d'appétence des investisseurs pour proposer des taux variables sur des maturités courtes en raison du très faible rendement de ce type d'emprunt dans un contexte de baisse des taux.

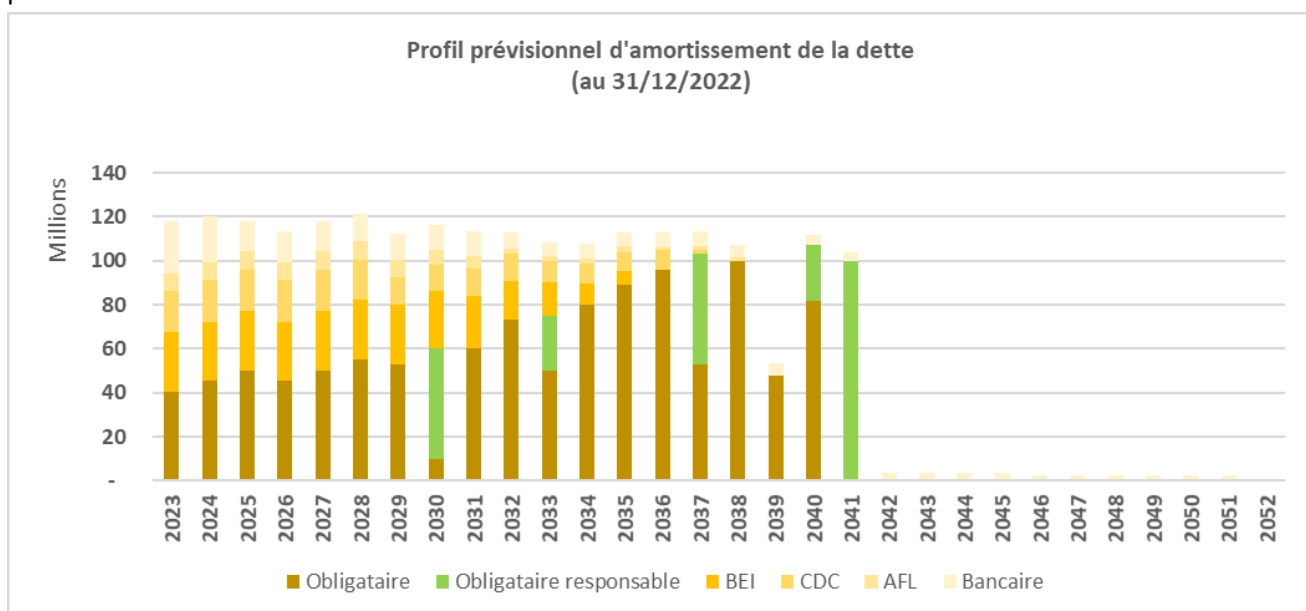
Toutefois fin 2020 et début 2021, la Région a pu réaliser deux émissions obligataires à taux zéro sur des maturités de 7 ans. Au regard de l'orientation des marchés en 2022, la Région poursuivra cette optimisation du coût de sa dette tout en limitant le risque financier.

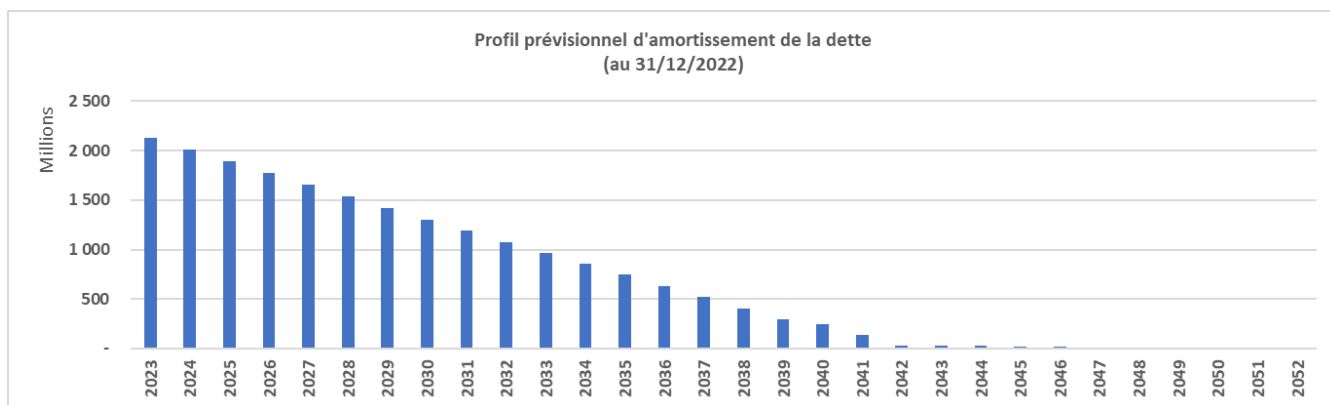


La diversification du portefeuille d'emprunt sous l'effet du recours aux émissions obligataires conduit la Région à gérer l'imbrication des deux profils d'amortissement, un profil bancaire qui se caractérise par un amortissement linéaire et annuel et un profil obligataire qui se caractérise par des tombées de dette *in fine* (la Région rembourse la totalité de l'emprunt à la fin de la durée de vie de cet emprunt).

Dans ce contexte, la Région rationalise son profil de dette pour lisser le volume de ses échéances.

Le profil d'amortissement prévisionnel de la dette et de son extinction, au 31 décembre 2022 sont présentés ci-dessous.



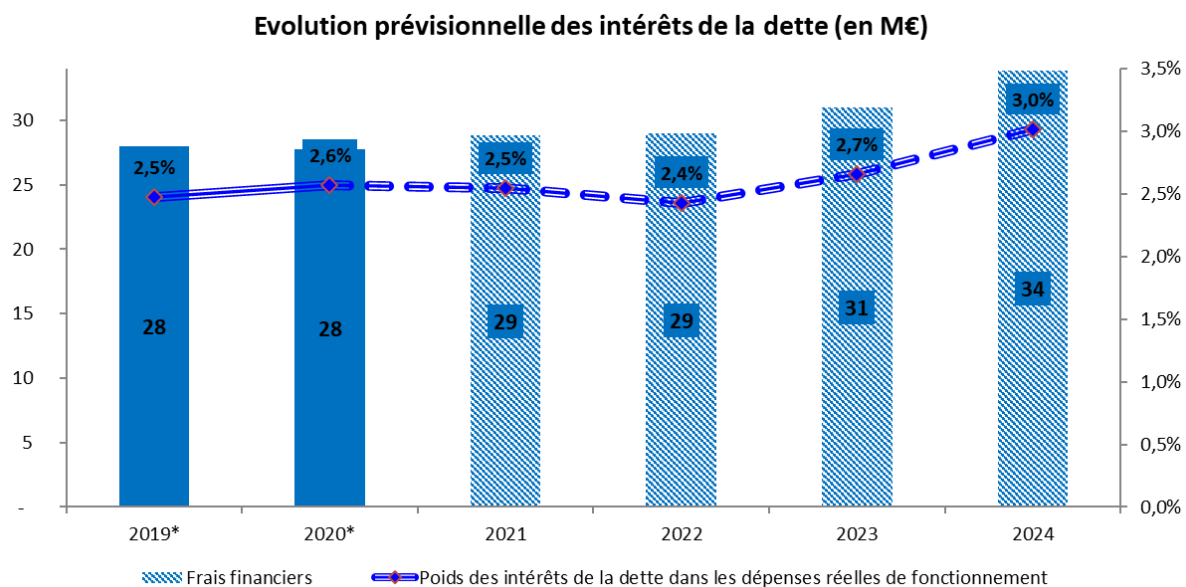


III. L'impact de la dette sur la trajectoire financière régionale

En section de fonctionnement : les intérêts de la dette

Comme évoqué précédemment, la dette régionale est une dette sécurisée majoritairement souscrite à taux fixe. La Région dispose ainsi d'une visibilité relativement aisée quant à l'évolution des intérêts de son stock de dette compte tenu de l'exposition de la dette régionale à un risque de fluctuation des taux qui demeure très limitée.

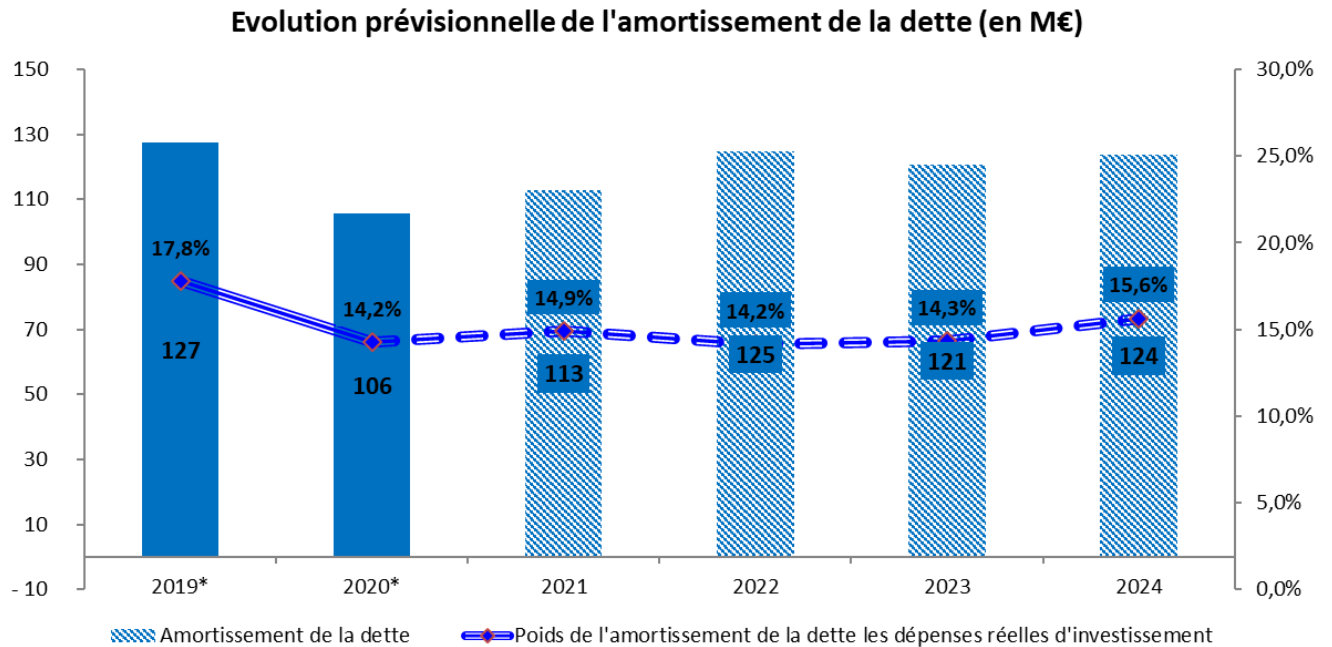
L'évolution anticipée des intérêts de la dette est représentée ci-dessous. Le poids des intérêts de la dette dans les dépenses réelles de fonctionnement de la Région ne dépassera pas 3,0 % sur la période.



* exercices clos – résultats définitifs

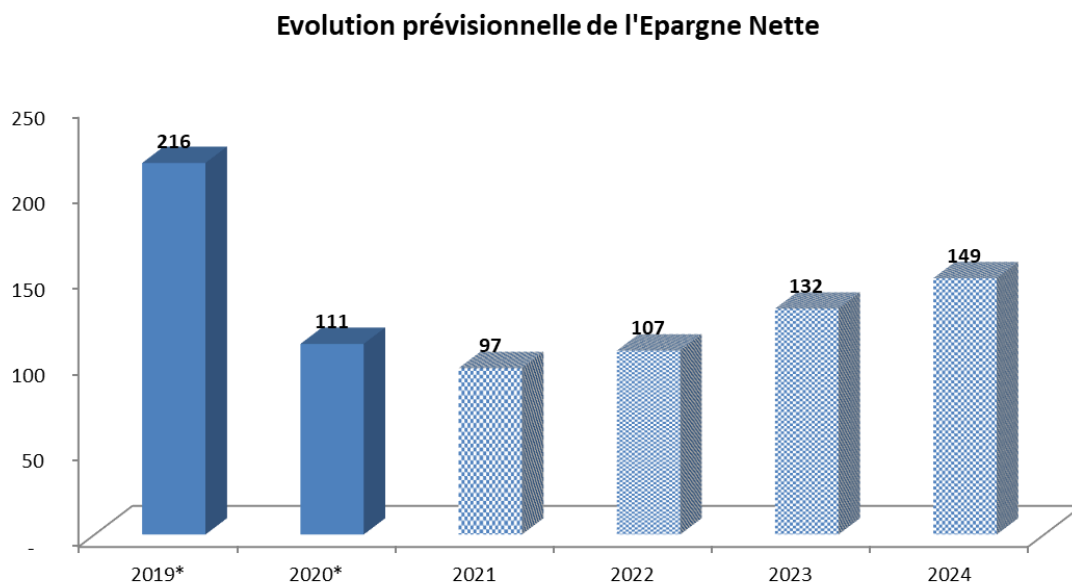
En section d'investissement : le remboursement en capital de la dette

Sur la période 2022-2024, la Région anticipe la réalisation d'un volume d'emprunt de l'ordre de 798 M€. L'évolution prévisionnelle de l'amortissement de la dette est présentée ci-dessous. Le poids du remboursement de la dette dans les dépenses d'investissements ne dépassera pas 16 %.



* exercices clos – résultats définitifs

L'évolution prévisionnelle de l'épargne nette, à savoir l'épargne brute déduction faite du remboursement du capital de la dette est présentée ci-dessous.



* exercices clos – résultats définitifs

